

**RIBAN** (AUGUSTIN, FRANÇOIS), né le 12 juillet 1814 à Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine), mort le 27 août 1891 à Fougères (Ille-et-Vilaine).

*Député d'Ille-et-Vilaine de 1878 à 1882.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 132.)

Après son invalidation de 1882, Riban abandonna la vie politique.

Il mourut à Fougères le 27 août 1891 à l'âge de 77 ans.

**RIBERPRAY** (JACQUES, ROMAIN), né le 26 avril 1832 aux Andelys (Eure), mort le 31 mars 1900 à Gaillon (Eure).

*Député de l'Eure de 1899 à 1900.*

M. Riberpray est issu d'une humble famille dont les membres, de père en fils, étaient pêcheurs sur la Seine. La modestie des ressources familiales ne lui permit pas de poursuivre ses études au-delà de l'instruction primaire. Il embrasse ensuite la profession paternelle. Tout au long de sa carrière, il sait par sa droiture, son bon sens naturel, son dévouement pour tous et d'abord pour les malheureux, conquérir l'estime et l'affection de ses concitoyens. Il est successivement élu maire de Gaillon, conseiller général, puis député, en remplacement de M. Thorel devenu sénateur, par 6.321 voix contre 4.441 à M. Picard et 990 à M. Georges.

Son mandat sera malheureusement écourté puisqu'il disparaît le 31 mars 1900, emporté par une congestion pulmonaire. Au cours de ce bref mandat, il saura faire apprécier sa sollicitude à l'égard des plus défavorisés.

Mais de son propre aveu, son plus beau titre de gloire aura été de conduire ses deux fils à Polytechnique où ils embrassent tous deux la carrière militaire. L'un de ces fils, le général de division Riberpray, tombera au champ d'honneur en 1917.

**RIBET** (JOSEPH, JEAN, EDMOND), né le 24 octobre 1879 à Aspet (Haute-Garonne), mort le 11 mai 1916 à Aspet

*Député de la Haute-Garonne de 1914 à 1916*

Joseph Ribet semblait promis à un brillant avenir politique mais le destin en avait décidé autrement et la guerre de 1914, puis une mort prématurée vinrent interrompre une carrière prometteuse. Il fit d'excellentes études supérieures : licencié ès lettres et docteur en droit, il entra au ministère de l'Agriculture et devint inspecteur du crédit,

de la coopération et de la mutualité agricole ; il n'abandonna pas pour autant tout lien avec l'Université et il continua d'exercer les fonctions d'examinateur à l'École des hautes études commerciales. A la même époque, il se lia étroitement au député de sa ville natale, Ruau, dont il devint l'ami et le conseiller. Quand Ruau devint ministre de l'Agriculture, il fut attaché à son cabinet.

Cependant, à la veille de la Première Guerre mondiale, Ruau, pour des raisons de santé, dut se démettre de ses divers mandats au profit de Joseph Ribet qu'il considérait comme son successeur naturel. C'est ainsi que ce dernier devint conseiller général de la Haute-Garonne puis maire d'Aspet.

Au renouvellement général de 1914, à l'âge de 35 ans, Ribet posa sa candidature au siège de Ruau, sous l'étiquette de la gauche radicale. Bénéficiant de l'appui de son prédécesseur, il fut élu dès le premier tour par 7.921 voix contre 6.568 à Abeille, sur 14.692 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit aux commissions de l'assurance et de la prévoyance sociale et du suffrage universel : mais il n'eut pas le temps de s'affirmer car il fut mobilisé dès le début des hostilités comme brigadier au 18<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Le 6 février 1915 il était promu sous-lieutenant et affecté au 34<sup>e</sup> régiment d'artillerie ; frappé d'une congestion cérébrale, il mourut le 11 mai de la même année, à Aspet son pays natal. Il était âgé de 36 ans.

**RIBEYRE** (PAUL), né le 4 octobre 1885 à Brioude (Haute-Loire)

*Député de la Haute-Loire de 1914 à 1919.*

Né à Brioude (Haute-Loire) en 1885, Paul Ribeyre poursuit des études juridiques qui le conduisent au doctorat en droit. En 1913, il devient maire de Coubon, petite localité proche du Puy et, l'année suivante, il se présente aux élections législatives générales dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Puy contre son collègue de barreau, le député sortant radical Boutaud.

Son élection, acquise dès le premier tour le 26 avril 1914 par 8.998 suffrages contre 7.724 à son concurrent sur 17.747 votants, fait de lui, à 28 ans, l'un des plus jeunes membres de la Chambre des députés.

Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et est élu secrétaire du bureau de la Chambre des députés, fonction qu'il conserve jusqu'en 1916.

En 1914, il participe aux travaux des commissions du commerce et de l'industrie et des postes et télégraphes

En 1916, il interrompt momentanément l'exercice de son mandat pour partir au front : lieutenant d'infanterie, il est blessé en mars 1916 près de Verdun et obtient une citation le 18 septembre de la même année.

De retour au Palais Bourbon, il fait partie en 1917 de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuite contre Caillaux et Loustalot et, en 1919, d'une commission d'enquête sur la métallurgie. Son activité parlementaire est intense et variée ; il est l'auteur de plusieurs propositions de loi permettant aux déposants des caisses d'épargne de participer aux souscriptions de bons de la défense nationale, ou tendant à faciliter le remembrement de la propriété foncière. En 1919, il rapporte le projet de loi portant renouvellement du privilège de la Banque de l'Algérie et modification de ses statuts. A plusieurs reprises au cours de la législature, il intervient dans des débats législatifs ou à l'occasion d'interpellations sur des questions militaires, par exemple sur les permissions accordées aux soldats au front, sur les sursis des hommes des régions libérées ou sur le fonctionnement de la justice militaire. En 1914, 1917 et 1918, il prend part aux discussions budgétaires.

Aux élections générales de 1919 qui ont lieu au scrutin plurinominal, il se présente comme second d'une liste de « concentration républicaine pour le relèvement économique du pays », qui n'obtient qu'un seul élu.

Après cet échec électoral, Paul Ribeyre abandonne la vie politique pour se consacrer à son activité d'avocat.

**RIBIÈRE (MARCEL, PIERRE, ERNEST)**, né le 19 septembre 1860 à Toucy (Yonne), mort le 10 octobre 1922 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député de l'Yonne de 1906 à 1913.*

*Sénateur de l'Yonne de 1913 à 1922.*

Pour Marcel Ribière, les affaires publiques sont des affaires de famille. Son père, Charles, Hippolyte, combat l'Empire au nom des idées républicaines ; puis, préfet de l'Yonne avec l'avènement de la République, il devient, à partir de 1876, l'un des premiers sénateurs du département. Sa sœur épouse Etienne Flandin, fils lui aussi d'un opposant à l'Empire, vice-président du Conseil général, et qui sera député de l'Yonne de 1893 à 1898 et de 1902 à 1909, époque à laquelle il devient sénateur de l'Inde française.

Héritier d'une tradition, licencié en droit, avocat, introduit à Paris dans les antichambres du pouvoir (il est alors chef du cabinet du ministre de l'Agriculture), propriétaire foncier dans son terroir, Marcel Ribière est déjà un notable, lorsqu'à 26 ans il sollicite de ses concitoyens son premier mandat électif. Le décès de Paul Bert, qui ouvre une vacance au Conseil général de l'Yonne lui en fournit l'occasion : le 30 janvier 1887, il est élu à l'assemblée départementale. Trente-cinq années durant — jusqu'à sa mort, il y représentera le canton de

Toucy. Mandat fécond : il fera notamment adopter dans l'Auxerrois un réseau de communications ferroviaires à traction électrique fort en avance sur le temps. Ses collègues ne s'y trompaient pas qui l'élisent à la commission départementale, puis à leur vice-présidence.

Moins heureux comme édile de la ville d'Auxerre, il éprouvera, à la consultation de 1895, l'amertume de ne pas être reconduit au conseil de la cité qu'il présidait depuis le 1<sup>er</sup> août 1894. Au demeurant, s'il se retrouve au conseil de la ville, après les élections de 1900, ne sera-ce que pour un mandat sans prolongement.

Paradoxalement, c'est dans les assemblées parlementaires qu'il trouvera compensation à ses déboires municipaux. Il est vrai que, s'il ne se distingue pas par des brillantes interventions à la tribune, son soutien aux gouvernements de ses amis républicains par ses suffrages, quand ce n'est pas par l'initiative de quelque ordre du jour favorable, ne sera jamais marchandé.

Après un premier succès, au scrutin de ballottage du 20 mai 1906, par 6.437 voix contre 4.688 à son concurrent le plus dangereux, le « socialiste révolutionnaire » Camelinat, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Auxerre, Marcel Ribière est réélu au premier tour le 24 avril 1910, recueillant plus que le double des voix réunies par son suivant Boullé (6.548 voix contre 2.012 sur 10.363 votants). De même lorsqu'il abandonnera son banc de député pour aller occuper le siège de sénateur laissé vacant par le décès de Félix Bernard, en battant son concurrent Loup, député de la circonscription de Joigny par 441 voix contre 231 sur 816 suffrages exprimés, il aura la satisfaction d'être confirmé dans ce nouveau mandat au renouvellement triennal du 11 janvier 1920. Il est, en effet, réélu dès le premier tour en compagnie de Bienvenu Martin et Lucien Cornet. La mort, qui surviendra le 11 octobre 1922 mettra fin à cette heureuse carrière.

Homme d'une fidélité, député, il appartient au groupe de la gauche radicale socialiste de la Chambre, sénateur, à celui de la gauche démocratique qui réunit les radicaux socialistes du Luxembourg. Mais peut-être est-ce encore sa longue présidence de la fédération des mutualités scolaires de l'Yonne ou celle de la ligue auxerroise des droits de l'homme et du citoyen qui expriment le mieux son attachement au développement de toutes les solidarités sociales et aux principes de la philosophie républicaine.

Marcel Ribière était chevalier de la Légion d'honneur.

**RIBOISIÈRE (Ille-et-Vilaine).** — Voy LA RIBOISIÈRE.

**RIBOT** (ALEXANDRE, FÉLIX, JOSEPH), né le 7 février 1842 à Saint-Omer (Pas-de-Calais), mort le 13 janvier 1923 à Paris.

*Député du Pas-de-Calais de 1878 à 1909.*

*Sénateur du Pas-de-Calais de 1909 à 1923.*

*Ministre des Affaires étrangères du 17 mars 1890 au 27 février 1892.*

*Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du 6 décembre 1892 au 11 janvier 1893 et Président du Conseil et ministre de l'Intérieur du 11 janvier au 4 avril 1893.*

*Président du Conseil et ministre des Finances du 26 janvier au 1<sup>er</sup> novembre 1895.*

*Président du Conseil et ministre de la Justice du 9 au 13 juin 1914.*

*Ministre des Finances du 26 août 1914 au 20 mars 1917.*

*Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du 20 mars au 12 septembre 1917.*

*Ministre des Affaires étrangères du 12 septembre au 16 novembre 1917.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. V, p. 134.)

Réélu à Saint-Omer, le 22 septembre 1889, Alexandre Ribot aborda alors une longue et brillante carrière ministérielle.

Il reçut le portefeuille des Affaires étrangères dans les ministères Freycinet (mars 1890) et Loubet (février 1892). Il accepta la présidence du Conseil et le ministère de l'Intérieur, le 6 décembre 1892, du Président Sadi Carnot, constituant ainsi le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> cabinet Ribot jusqu'au 4 avril 1893. Il est l'auteur de l'alliance franco-russe qui bénéficia d'une immense popularité.

Le 26 janvier 1895, Félix Faure lui confia la présidence du Conseil (3<sup>e</sup> cabinet Ribot) avec le portefeuille des Finances. L'expédition de Madagascar eut lieu sous son ministère qui fut renversé en octobre 1895, à la suite d'une interpellation sur les chemins de fer du Sud.

A la Chambre, il présida la commission de réforme de l'enseignement secondaire. Défavorable à l'article de loi sur les associations qui défendait d'enseigner aux membres des congrégations non autorisées, il interpella à ce sujet le gouvernement mais sans succès.

En 1905, Alexandre Ribot livra à la Chambre le combat décisif qui devait amener la chute du ministère Combes. Il prit une part considérable à la discussion de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, estimant que le moment était inopportun pour dénoncer le Concordat. Il réussit par ses fréquentes interventions à apporter au projet une série de modifications

Depuis 1903, Alexandre Ribot appartenait à l'Académie des sciences morales et politiques. En 1906, l'Académie française l'appela dans son sein en remplacement du duc d'Audiffret-Pasquier. Il fut reçu par M. Paul Deschanel qui prononça l'éloge du nouvel immortel.

Alexandre Ribot fut élu sénateur le 3 janvier 1909 dans le département du Pas-de-Calais par 1515 voix sur 1.924 votants.

Du 9 au 13 juin 1914, il fut à nouveau président du Conseil (4<sup>e</sup> cabinet Ribot) et garde des Sceaux. Mais son cabinet fut renversé le jour même où il se présenta à la Chambre. La guerre allait lui donner à remplir de lourdes tâches comme ministre des Finances dans le cabinet Viviani (noté 1914 à octobre 1915) puis dans les deux cabinets Briand (octobre 1915 à mars 1917). Pendant cette période il se livra à de nombreuses négociations avec les ministres anglais pour assurer à notre pays l'aide financière de l'Angleterre. C'est à lui qu'appartient l'initiative de la création des bons de la défense nationale.

Il redevint président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le 20 mars 1917. A la suite d'un comité secret à la Chambre dans lequel furent discutées les tractations relatives à une proposition de paix séparée avec l'Autriche, le 12 octobre de la même année, il donna sa démission.

Il fut réélu sénateur le 20 janvier 1920. Il appartint à la commission des affaires étrangères du Sénat dont il fut le vice-président et où malgré son grand âge il déploya une remarquable activité.

Alexandre Ribot a publié plusieurs ouvrages : *Quatre années d'opposition (1901-1905)*, *La réforme de l'enseignement, L'utilité des caisses de crédit immobilier pour favoriser l'accession de la propriété aux ouvriers* et une biographie de Lord Esau.

Il mourut le 13 janvier 1923 après une courte maladie. Il avait 81 ans. Sa carrière parlementaire et ministérielle avait duré plus de quarante-cinq ans.

Pour terminer sur une note pittoresque la biographie de ce grand parlementaire libéral, citons ces quelques lignes que Caillaux écrivit dans ses *Mémoires* :

« Ribot, savez-vous ce que j'ai rêvé de vous cette nuit ? Un rêve bien pénible. Je vous voyais au purgatoire car vous n'irez pas en enfer. Vous êtes un brave homme. Vous n'irez pas non plus directement au ciel, vous n'êtes pas parfait. Vous étiez donc au purgatoire où vous enduriez de cruels tourments : vous aviez à côté de vous un ange qui vous disait tout le temps du bien de vos amis. Vous souffriez horriblement. »

**RICARD (HENRI, CHARLES, LOUIS)**, né le 26 août 1849 à Cézzy (Yonne), mort le 21 mars 1910 à Paris.

*Député de la Côte-d'Or  
de 1891 à 1902.*

*Sénateur de la Côte-d'Or  
de 1903 à 1910.*

Interne des hôpitaux, puis médecin à Beaune, Henri Ricard était de ces praticiens qui, n'ayant jamais rencontré l'âme sous leur scalpel, faisaient du radicalisme militant une opinion philosophique plus encore que politique.

Conseiller municipal de Beaune pendant douze ans, il fut élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la ville, en remplacement de Victor Prost, le 31 mai 1891, par 5 850 voix contre 5 067 à Bouhey-Alex, sur 10 331 suffrages exprimés. Il est réélu le 20 août 1893 par 6 852 voix sur 13 257 votants contre 5 749 au même concurrent. Le 4 mai 1898, il bat encore Bouhey-Alex par 7 778 voix à 4 186, cependant que Guerrier en recueille 2 238 sur un total de 14 801. En juillet de la même année, il obtient 72 voix pour la vice-présidence de la Chambre mais, par discipline, retire sa candidature. En 1902, il est battu : au premier tour, le 27 avril, il n'a que 3 697 voix derrière 4 098 à Guerrier et 6 497 à Camuzet, et se retire.

Il avait fourni à la Chambre un travail considérable dans ses domaines de prédilection : hygiène, agriculteur, diététique, enseignement. Il parle sur les vins, les mélasses, la bergerie de Rambouillet, etc... De 1899 à 1902, il est rapporteur du budget de l'Agriculture. Mais il ne se relâche pas pour autant de sa vigilance républicaine. Le 23 avril 1896, il dépose un projet de résolution en faveur du gouvernement Bourgeois mis en minorité au Sénat et, le 30, il interpelle le gouvernement Méline, qu'il juge trop sénatorial et trop à droite ; il est battu sur son ordre du jour. Le 14 juin 1898, il tente encore vainement de peser sur la politique de Méline par des propositions d'ordre du jour « exclusivement républicaines ».

Après son échec de 1902 à la Chambre, il se tourne vers le Sénat où il est élu le 4 janvier 1903 par 535 voix sur 1 025 votants, derrière Hugot, 749 voix et Piot, 743. Il y participa principalement aux discussions sur la répression des fraudes dans les denrées alimentaires.

Il mourut à Paris le 21 mars 1910 à l'âge de 61 ans.

**RICARD (JOSEPH. HONORÉ)**, né le 3 décembre 1880 au Bouscat (Gironde).

*Ministre de l'Agriculture  
du 20 janvier 1920 au 16 janvier 1921.*

Après de brillantes études à l'Institut national agronomique, Joseph-Honoré

Ricard se spécialise dans les problèmes de mutualité, d'assurances et d'organisation des syndicats. Il occupe des postes importants à l'union des syndicats agricoles et à la Société des Agriculteurs de France.

Mobilisé en 1914, il est réformé pour une grave affection des yeux. Pendant la guerre, il occupe divers postes au ministère de l'Agriculture, où il se distingue en créant un organisme dont l'objet était d'occuper les chômeurs et les réfugiés dans les travaux des champs. Chef du service de l'immigration et de la main-d'œuvre agricole, il accomplit plusieurs missions à l'étranger, notamment en Irlande et au Portugal, dont le succès lui vaut d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il fonde en 1919 la Confédération nationale des associations agricoles.

Considéré comme l'un des meilleurs spécialistes des problèmes du monde rural, il devient, bien que non parlementaire, ministre de l'Agriculture le 20 janvier 1920 dans le cabinet Millerand, puis dans le cabinet Leygues jusqu'au 16 janvier 1921.

Ecrivain, il publie *L'Appel de la terre* et *Au Pays landais*. Conférencier, journaliste, Joseph-Honoré Ricard s'est toujours montré un réformateur résolu, partisan fervent du syndicalisme agricole, adversaire des méthodes bureaucratiques.

Il était membre de l'Académie d'agriculture où il avait remplacé Jules Méline, ainsi que de l'Académie de marine. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

**RICARD (LOUIS, PIERRE, HIPPOLYTE)**, né le 17 mars 1839 à Caen (Calvados), mort le 2 mars 1921 à Rouen (Seine-Inférieure)

*Député de la Seine-Inférieure  
de 1885 à 1902.*

*Ministre de la Justice et des Cultes  
du 27 février au 6 décembre 1892.*

*Ministre de la Justice  
du 1<sup>er</sup> novembre 1895 au 29 avril 1896*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p 137.)

Au renouvellement de 1889 il ne se représenta pas ; mais peu après le député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Rouen étant mort, il sollicita son siège et l'obtint le 1<sup>er</sup> décembre dès le premier tour, par 7 503 voix sur 13 544 votants et 21 399 inscrits contre 4 189 voix à son adversaire le mieux placé, Vermont. Il fut réélu, dans la même circonscription, en 1893, également au premier tour, par 6 688 voix contre 1 111 à Lucas, socialiste, sur 8 474 votants et 15 800 inscrits.

De même l'emporta-t-il facilement en 1898, par 7.664 suffrages pour 3.619 à Kméder, conseiller général républicain, sur 11.605 votants pour 15.740 inscrits.

A la Chambre, il prit place à la gauche républicaine progressiste, et appuya la politique scolaire et coloniale du gouvernement.

Il fut nommé rapporteur du projet de loi sur la responsabilité des accidents du travail qui devait aboutir en 1898 seulement, et participa à la discussion de divers autres projets touchant la législation sociale et la législation ouvrière (travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, etc...). Son élection comme membre du Conseil supérieur du travail, le 29 mai 1900, couronna cet aspect de son activité.

Lors de la formation du cabinet Loubet, le 29 février 1892, il fut appelé au ministère de la Justice et des Cultes. C'est à ce titre qu'il intervint dans les querelles confessionnelles qui précédèrent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, usant de rigueur contre plusieurs membres de l'épiscopat français. C'est également à ce titre qu'il crut devoir, sur l'avis de ses collègues, ordonner des poursuites contre certains députés soupçonnés dans l'affaire de Panama. Dans le ministère constitué par M. Léon Bourgeois (1<sup>er</sup> novembre 1895-29 avril 1896) M. Ricard reprit le portefeuille de la Justice. Il eut à s'occuper, en cette qualité, de l'affaire des chemins de fer du Sud et encore de celle de Panama.

Ayant procédé au remplacement du juge chargé de l'instruction de cette affaire, il suscita contre le cabinet une hostilité du Sénat, qui s'acheva par la chute du gouvernement devant le refus de la Haute Assemblée de voter les crédits nécessaires aux troupes de Madagascar.

Ricard était l'auteur d'une étude juridique sur la *Location des plages* (1866).

Il présidait, en 1916, le Comité de règlement des entreprises de constructions militaires.

Il est décédé le 2 mars 1921 à Rouen, à quelques jours de son quatre-vingt-deuxième anniversaire.

**RICCI** (GABRIEL, EUDOXE, dit *Gaston*), né le 11 février 1869 à Alger (Algérie).

*Député d'Alger de 1928 à 1932.*

Né d'une famille bourgeoise estimée, fixée en Algérie depuis un siècle où elle gère avec bonheur des exploitations agricoles, il fait ses études primaires et secondaires, obtient ensuite la licence en droit et embrasse la profession d'avocat, de magistrat, puis d'avoué.

Son dévouement pour ses concitoyens sera vite connu de ceux-ci qui l'élisent conseiller municipal puis maire de Blida, et conseiller général en 1910.

Encouragé par ces succès, il se présente à la députation aux élections d'avril 1928. Défenseur de l'ordre et de la paix, qu'il considère comme les garants de la liberté, il fait campagne pour l'idéal républicain sous l'étiquette de la ligue républicaine nationale, de l'alliance démocratique et de la fédération républicaine de France. Il est un partisan convaincu du droit de vote des femmes et de la collaboration des races sous l'égide de la pensée française. Sur 12.865 votants, il obtient au premier tour 6.276 voix contre 4.539 à M. Abbo et 1.749 à M. Costa.

Il est élu au second tour avec 7.144 voix contre 6.735 à M. Abbo.

A la Chambre il adhère au groupe d'action démocratique et sociale et devient membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, de la commission de la législation civile et criminelle et de la commission des boissons.

Il y défend bien naturellement les intérêts économiques de sa région, notamment la viticulture et les blés durs, ainsi que les indigènes pour lesquels il réclame notamment un contingent annuel de croix de Légion d'honneur destiné à récompenser les services rendus par ceux ayant acquis la citoyenneté française.

Aux élections suivantes, il obtient au premier tour 7.181 voix contre 6.561 à M. Guastavino et 1.258 à M. Costa. Il pourrait légitimement espérer être réélu mais la conjonction de ses adversaires le fait échouer au second tour avec 7.810 voix contre 8.331 à M. Guastavino.

Déçu, il ne se représentera plus et se consacrera désormais à ses affaires.

**RICHARD** (JULES, MARIE, *Adrien*), né le 25 juillet 1866 à Vallerysthal (Meurthe).

*Sénateur des Vosges de 1927 à 1944.*

Né dans l'ancien département de la Meurthe, Adrien Richard à quatre ans suivit son père qui, optant pour la nationalité française, dut quitter son pays et se fixa à Portieux (Vosges) le 2 novembre 1871, avec son entreprise de verrerie. Elève du lycée de Nancy de 1875 à 1886, bachelier ès lettres et ès sciences, il y prépare Centrale d'où il sort en juillet 1889. Son service militaire, aux batteries à cheval de la 3<sup>e</sup> division de cavalerie à Châlons-sur-Marne, s'achève en 1890 avec le grade de sous-lieutenant d'artillerie. Il entre alors à la société anonyme des verreries réunies de Vallerysthal et Portieux comme ingénieur, « à 200 francs par mois », aime-t-il à rappeler. Nommé directeur de la société en novembre 1905, il y institue aussitôt la participation du

personnel aux bénéfiques et crée à son intention caisse de secours et caisse de retraites.

En 1896 il est entré au Conseil municipal de Portieux ; il en devient maire en 1900 et le restera jusqu'à 1928.

En 1910 il devient capitaine de réserve et reçoit la croix de la Légion d'honneur. Quoique dégagé par son âge de toute obligation militaire, il reprend du service en 1914 et reçoit la Croix de guerre. Le 14 décembre 1919, il est élu conseiller général du canton de Charmes. Il reçoit la rosette en 1925.

Il se présente aux élections sénatoriales du 9 janvier 1927 sur la liste du comte d'Alsace et de Maurice Flayelle, sénateurs sortants, avec un programme conservateur ; il est élu par 640 voix sur 988 votants et s'inscrit au groupe de l'union républicaine.

Vice-président du Conseil général des Vosges en octobre 1934, il est réélu sénateur, le 20 octobre 1935, sur la liste de Maurice Flayelle et André Barbier, sénateurs sortants, avec 562 voix sur 1.011 votants. Au Sénat, il est membre de la commission du commerce ; le 22 décembre 1938, il pose une question écrite au ministre des Finances.

Outre ses fonctions à la verrerie de Portieux, il est président du conseil de surveillance des grandes brasseries de Charmes et administrateur du chemin de fer de Charmes à Rambervillers. Officier d'académie, médaillé d'honneur du travail et médaillé de la mutualité, il était aussi lieutenant de louveterie des cantons de Charmes et Chalet-sur-Moselle.

**RICHARD (CAMILLE)**, né le 29 mai 1829 à Apt (Vaucluse), mort le 31 août 1897 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député de la Drôme  
de 1878 à 1879 et de 1881 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 140.)

Aux élections de 1889, Camille Richard se représenta dans la circonscription de Nyons, mais n'ayant obtenu que 1.522 voix sur 8.189 votants, il ne se maintint pas au scrutin de ballottage et abandonna alors la compétition électorale.

Il se fit donner en compensation de cet échec une recette burlesque à Marseille et serait probablement tombé dans l'oubli si son nom n'avait dramatiquement resurgi lors de l'affaire de Panama en 1897. Compromis dans l'affaire Arton qui soutenait lui avoir versé 24.800 francs pour faire peser son influence en vue d'obtenir du Parlement les autorisations nécessaires à l'émission par la Société du canal interocéanique de Panama d'obligations à lots, Camille Richard se défendit

en arguant qu'il s'agissait de la juste rémunération de ses services d'avocat, mais dut cependant reconnaître avoir touché 10.000 francs. Pour briser le cercle, il eut l'idée maiencontreuse de puiser 6.000 francs dans la caisse de sa recette et de les jouer au casino d'Aix-les-Bains, espérant follement, en gagnant, pouvoir remettre sa mise dans sa caisse et rembourser les 10.000 francs litigieux. Bien entendu ce fut la catastrophe et il se suicida dans son wagon entre Tarascon et Marseille dans la nuit du 30 au 31 août 1897. Le décès fut constaté en gare de Marseille-Saint-Charles le 31 à 5 h du matin. Il avait 68 ans.

**RICHARD (LOUIS, MARCELLIN, Georges)**, né le 22 février 1846 à La Mothe-Saint-Heraye (Deux-Sèvres), mort le 20 juillet 1914 à Saint-Eanne (Deux-Sèvres).

*Député des Deux-Sèvres de 1886 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 140.)

En 1889, Georges Richard se présente dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Niort et obtient au premier tour de scrutin 3.260 voix sur 16.049 votants, ce qui le place en troisième position ; il renonce au second tour, laissant le siège à Antonin Proust.

Il devait mourir vingt-cinq ans plus tard, le 20 juillet 1914 à La Villedieu-de-Comblé, sur la commune de Sainte-Eanne, à l'âge de 68 ans.

**RICHARD (Pas-de-Calais)**. — Voy **GEORGES-RICHARD**.

**RICHARD (HUMBERT, JOSEPH, MARIE)**, né le 15 février 1874 à Chambéry (Savoie).

*Député de la Savoie de 1919 à 1924*

Il naît dans une famille estimée de Chambéry et après des études secondaires, il décide de suivre l'exemple de son père et de son frère et d'embrasser la carrière d'avocat. Il obtient sa licence de droit à la Faculté de Lyon, fait son stage d'avocat à Chambéry dans le cabinet d'un de ses frères, puis s'installe à Annecy et ensuite à Chambéry.

Une fois sa carrière affirmée, il s'essaie à la politique et est élu conseiller municipal de La Motte-Servolex le 19 mai 1912. Il en deviendra le maire après le décès du titulaire en mars 1919. En même temps, il se présente aux élections cantonales et est élu conseiller général du canton de La Motte-Servolex le

29 octobre 1911, en remplacement de M. Chambon, démissionnaire. Sa carrière d'élu local sera longue puisqu'il demeure maire de sa commune jusqu'à la fusion de celle-ci dans l'agglomération du Tremblay et continue à l'y représenter en tant qu'adjoint spécial jusqu'au 10 mai 1941.

Sa carrière d'élu national, plus brève, débute fort brillamment. Il se présente aux élections législatives du 16 novembre 1919 sous l'étiquette de républicain indépendant et est élu à la plus forte moyenne avec 19.311 voix.

Il adhère sans réserves au programme de sa liste dans la profession de foi de laquelle figure la reconnaissance de la dette contractée à l'égard des anciens combattants, la nécessité d'une réforme constitutionnelle tendant à élargir l'assiette du corps électoral du Président de la République, et à favoriser la stabilité ministérielle, la volonté d'apaisement religieux et social, la recherche d'un dynamisme économique reposant sur une stabilité financière, le désir de réduire les charges de l'Etat tant en ce qui concerne l'armée que la fonction publique.

A la Chambre, il est successivement élu membre de la commission de l'administration générale, de la commission des marchés et de la commission du commerce et de l'industrie.

Il dépose des propositions de loi relatives pour la plupart à divers problèmes de procédure juridique.

Il souhaite voir rendre obligatoire l'assurance contre les accidents à tout propriétaire ou locataire d'automobile.

Sa compétence conduit ses pairs à le charger d'un grand nombre de rapports.

Il prend personnellement part à la discussion de nombreux textes législatifs et dépose des amendements à cette occasion, notamment en matière de salaires de jeux, de taxes de séjour, de législation sur les loyers.

Sa santé déclinant ensuite, il ne se sent pas en état de supporter la fatigue des déplacements et il ne se représente pas aux élections suivantes. Il se consacre à ses mandats locaux.

**RICHARD (JEAN, MARIE, CHRYSOSTOME)**, né le 14 juillet 1856 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), mort le 13 juin 1929 à Chalon-sur-Saône.

*Sénateur de Saône-et-Loire  
de 1908 à 1929*

D'une famille de commerçants, Jean Richard fit ses études successivement au lycée de Chalon et à la Faculté de droit de Dijon. Inscrit au barreau, il entra dans la politique en fondant *La Dépêche de Saône-et-Loire*. En 1902, il songe à la députation. En 1904, il est maire de Chalon ; il le restera jusqu'en 1919. En 1916, il préside le Conseil général de Saône-et-Loire.

Il est élu sénateur le 23 février 1908 au second tour, par 858 voix contre 263 à son compétiteur Chaussier ; en 1909, il est réélu au premier tour, le 3 janvier, par 880 voix sur 1.267 votants ; de même le 11 janvier 1920, par 638 voix sur 1.248 votants. En 1927, il n'est élu qu'au deuxième tour avec 638 voix sur 1.251, derrière Chopin qui en obtient 650.

D'opinions modérées, « instruit, laborieux, discret », il déploie une grande activité au sein des commissions de l'armée, des lois et des mines, rapportant ou proposant nombre de textes sur les pensions de la gendarmerie, l'avancement dans l'armée, la justice militaire, le stockage des poudres, les troupes auxiliaires marocaines, l'Office des mines de la Sarre, etc.

Il mourut le 13 juin 1929 dans sa ville natale. à l'âge de 72 ans.

**RICHARD (MAXIMILIEN dit MAX-RICHARD)**, né le 30 avril 1818 à Paris (5<sup>e</sup>), mort le 8 décembre 1901 à Angers (Maine-et-Loire).

*Représentant de Maine-et-Loire  
de 1871 à 1876*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNV, *Dictionnaire des Parlementaires*, t V, p 139.)

Ayant abandonné la vie publique après son échec aux premières élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il se consacra de nouveau à sa filature et mourut le 8 décembre 1901 à Angers à l'âge de 83 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**RICHARD (PAUL)**, né le 28 décembre 1889 à Lyon (Rhône)

*Député du Rhône de 1932 à 1942*

Employé de commerce dans sa ville natale, Paul Richard milita au parti radical qui jouait alors un rôle prépondérant dans la vie politique locale et devint conseiller municipal de Lyon.

En 1932, il se présenta aux élections législatives et, dès le premier tour, se plaça en première position avec 3.980 voix contre 3.147 à Barbier. Il l'emporta largement au second tour et obtint 6.177 voix contre 2.266 à Barbier sur 9.258 votants. Il réédita son succès en 1936 en l'emportant au second tour par 5.298 voix contre 4.612 à Lévis sur 10.295 votants.

Paul Richard joua un rôle très effacé à la Chambre. Il n'intervint jamais en séance publique et ne déposa aucune proposition de loi. Toutefois, il fit partie de nombreuses commissions : armée, travail, P.T.T. entre 1932 et 1936 et à partir de cette époque : armée, assurance et pré-

voiance sociale, commerce et industrie enfin P.T.T. entre 1936 et 1940. Il fut en outre désigné pour faire partie de la commission supérieure des caisses d'épargne.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il accorde les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

**RICHARD (PIERRE, MARIE)**, né le 18 avril 1864 au Mans (Sarthe), mort le 14 septembre 1911 à Francfort (Allemagne).

*Député de la Seine de 1889 à 1903*

Né au Mans, Pierre Richard fait ses études classiques puis juridiques à Paris. En 1886, il est archiviste au ministère de la Guerre dont le titulaire est alors le général Boulanger; l'année suivante, il est chef de secrétariat au ministère de l'Agriculture, mais démissionne rapidement de ce poste pour des raisons politiques.

En effet, Pierre Richard avait entamé, dès 1882, une carrière politique dans les rangs nationalistes en adhérant à la « Ligue des patriotes » dont il devient secrétaire général à la fin de 1887 : impliqué dans le procès engagé contre la ligue en mars-avril 1889, il est même arrêté en juin de la même année en compagnie de Paul Déroulède à l'occasion d'une manifestation organisée à Angoulême.

Une candidature aux élections législatives était la conséquence logique de cet engagement politique ; en 1889, il se présente donc dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Sceaux (Vincennes-Montreuil) : au premier tour, il devance son concurrent le plus sérieux, Lefèvre, par 4.754 voix contre 3.595, quatre autres candidats obtenant chacun moins d'un millier de suffrages ; sa victoire est acquise au second tour, le 6 octobre, par 5.310 voix contre 4.963. Le 20 août 1893, il est réélu dès le premier tour de scrutin, mais cette fois-ci dans la 1<sup>re</sup> circonscription par 4.897 voix contre cinq concurrents, et le 8 mai 1898, également au premier tour, par 7.285 voix contre quatre concurrents.

À la Chambre des députés, il s'intéresse essentiellement aux questions sociales et militaires. Ainsi, est-il l'auteur de plusieurs propositions de loi relatives à l'assurance obligatoire contre les accidents du travail, à la fixation d'un salaire minimum pour les ouvriers, à la retraite proportionnelle des officiers et à l'abaissement de la limite d'âge des cadres de l'armée. Membre de la commission de l'armée, il intervient à plusieurs reprises dans les discussions budgétaires sur les crédits militaires. Dans le domaine économique, il est libre-échangiste, position qui lui donne l'occasion de polémiquer avec Jules Méline. En 1895, il se fait remarquer par une protestation à la tribune contre l'envoi de navires français aux fêtes de l'inauguration du canal de Kiel.

Séduit un instant par le socialisme — il fut avec Alexandre Millerand un des fondateurs du groupe socialiste à la Chambre des députés — il s'en écarte assez rapidement et renonce à adhérer à aucun groupe.

Réélu une dernière fois dès le premier tour le 27 avril 1902 par 9.397 suffrages alors que ses trois concurrents n'en totalisent que 5.135, il n'accomplit pas ce quatrième mandat jusqu'à son terme normal. En effet, le 19 septembre 1903, Pierre Richard démissionne de ses fonctions législatives pour commencer une carrière diplomatique : de 1903 à 1911, il occupe successivement les postes de consul général de France à la Nouvelle-Orléans, Odessa, Fiume, Moscou et Francfort où il meurt à 47 ans le 14 septembre 1911.

Pierre Richard a été secrétaire d'âge de la Chambre des députés durant la législature de 1889 à 1893, puis secrétaire en 1895. Il était chevalier de la Légion d'honneur, chevalier du Mérite agricole et officier de l'Instruction publique. Il est l'auteur d'un ouvrage consacré au *Procès de la Ligue des patriotes*.

**RICHARD (RENÉ)**, né le 3 mars 1894 à Saint-Coutant (Deux-Sèvres).

*Député des Deux-Sèvres de 1924 à 1942.*

Fils d'un instituteur, René Richard mena jusqu'à la Faculté de droit des études que la guerre de 1914 interrompit. Volontaire pour le front, il fut fait prisonnier en Argonne en juillet 1915. La paix revenue, il s'inscrit au barreau de Poitiers en 1920, puis à celui de Niort en 1923, ville où il se fixe définitivement.

Il se laisse tenter par la politique dès cette époque, puisqu'il est conseiller d'arrondissement et maire de Prailles et devient plus tard conseiller municipal de Niort et conseiller général des Deux-Sèvres pour le canton de Prahecq.

Dès 1924, il se présente aux élections générales dans le département des Deux-Sèvres, sur la liste de l'union des gauches et est élu avec 48.523 voix sur 87.433 votants. Il est réélu en 1928, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Niort au second tour avec 6.302 voix sur 11.524 votants contre 4.946 à Boinot, qu'il avait, avec 4.086 suffrages, devancé d'une seule voix au premier tour. En 1932, en seconde position au premier tour avec 2.923 voix sur 11.697 votants, derrière le républicain de gauche Franklin 3.100 voix, mais précédant Blumel, S.F.I.O., 2.762 voix et Moro-Giafferri, radical-socialiste comme lui, 2.316 voix, il est élu au scrutin de ballottage avec 7.009 voix sur 11.204 votants, contre Franklin 4.005 voix. En 1936 il est réélu une dernière fois, mais toujours au second tour : en tête au premier avec 4.046 voix sur 11.702 votants, il triomphe de Guélin, de l'Alliance démocratique, 3.798 voix sur 11.252 votants, avec 7.210 voix.



Militant de gauche, il s'inscrit à la Chambre au groupe radical-socialiste, dont il devait devenir vice-président.

Membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociale ainsi que de celle du travail dès son premier mandat, il appartiendra pendant les trois autres à celles de l'Alsace-Lorraine, de l'armée et de la législation civile et criminelle.

Juriste averti, il s'intéresse tout spécialement aux questions juridiques, à la protection de l'enfance et de la famille avec une pointe de féminisme, aux problèmes sociaux ainsi qu'à certaines questions financières.

Il déposa un grand nombre de propositions de loi et de résolution, une soixantaine environ, et s'affirma tout spécialement au cours de son dernier mandat.

C'est à lui que l'on doit la loi du 20 mai 1939 rendant la mention du divorce obligatoire sur les actes de naissance ; il parvint à faire adopter par la Chambre plusieurs mesures concernant la sauvegarde de l'enfance malheureuse ou les conditions de la déchéance de la puissance paternelle, sur lesquelles le Sénat n'eut pas le loisir de statuer.

Devenu, durant la dernière législature de la III<sup>e</sup> République, le spécialiste des questions d'amnistie, il rapporta en cette matière les lois du 11 août 1936, du 12 juillet 1937, du 8 août 1939 et le texte adopté le 15 juin 1939 sur lequel le Sénat ne statua pas. Ce fut lui enfin qui fut le rapporteur de la très importante loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre.

Il n'intervint guère à la tribune en dehors de ses missions de rapporteur.

Il ne prit pas part au vote du 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy, par lequel furent accordés au maréchal Pétain les pouvoirs constituant qu'il demandait aux Chambres.

**RICHARD** (Seine). — Voy. **GÉRAULT-RICHARD**.

**RICHARME** (PÉTRUS), né le 10 septembre 1833 à Rive-de-Gier (Loire), mort le 9 juin 1892 à Paris.

*Député de la Loire de 1876 à 1881.*

(Voy première partie de la biographie dans **ROBERT ET COGNR, Dictionnaire des Parlementaires**, t. V, p. 141.)

Après son échec de 1881, Pétrus Richarme ne s'était pas représenté en 1885 ; il s'abstint aussi en 1889 et mourut le 9 juin 1892 à Paris, dans sa cinquante-neuvième année.

**RICHAUD** (LÉOPOLD, ARSÈNE), né le 13 novembre 1837 aux Mées (Basses-Alpes), mort le 28 mai 1895 à Digne (Basses-Alpes).

*Sénateur des Basses-Alpes de 1894 à 1895.*

Léopold Richaud, avocat au barreau de Digne, aborda la carrière politique sous le Second Empire : conseiller d'arrondissement dès 1867, il entra au Conseil général des Basses-Alpes après la guerre de 1870 ; il y représenta le canton des Mées pendant près de 24 ans, de 1871 à sa mort en 1895.

En 1885, il se présenta dans son département des Basses-Alpes aux élections législatives : il y avait trois députés à élire et il arriva en quatrième position, tant au premier tour avec 8.765 voix sur 24.693 votants, qu'au second où il obtint 10.395 suffrages sur 26.700 votants. Il s'était en même temps présenté dans les Hautes-Alpes voisines avec encore moins de succès : 2.086 voix au premier tour sur 24.579 votants, 4.304 sur 19.486 votants au scrutin de ballottage.

Ces deux échecs le dissuadèrent d'entreprendre une carrière parlementaire pendant 9 ans ; ce n'est qu'en 1894 qu'il porta son choix sur le Sénat où il se présenta lors du renouvellement triennal dans les Basses-Alpes. Il fut élu au second tour de scrutin avec 291 voix sur 421 votants, après avoir obtenu 100 voix de moins exactement au premier tour.

Il siégea à peine dix-huit mois au Luxembourg, où il s'intéressa au projet de loi sur les pigeons voyageurs, proposant pour un paragraphe de cette loi une rédaction plus précise, qui fut d'ailleurs adoptée.

Il mourut en cours de mandat le 28 mai 1895 à Digne à l'âge de 57 ans.

**RICHÉ** (JEAN, MARCEL, Etienne), né le 15 juillet 1883 à Charleville (Ardennes), mort le 31 juillet 1934 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député des Ardennes de 1928 à 1934.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Air du 27 janvier 1931 au 20 février 1932.*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale du 20 février au 3 juin 1932.*

Fils du bâtonnier du barreau de Charleville, petit-fils d'un membre du Corps législatif qui était en outre président de section au Conseil d'Etat, il étudia à l'Ecole des sciences politiques. Lieutenant d'infanterie durant la première guerre mondiale, il fut écarté de cette arme par une blessure, et demanda son affectation à une escadrille comme observateur. Il ne devait dès lors jamais se désintéresser de l'aviation française, militaire et civile.

Elu au Conseil général des Ardennes en 1921, il contribua à la création de la Société ardennaise de crédit, puis devint président de la Chambre syndicale des banques populaires de France

Il se présenta aux élections législatives dès 1924, sixième de la liste de l'union républicaine qui eut quatre députés élus sur les six que comptait le département.

Il fut élu de justesse au scrutin uninominal en 1928 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Mézières (Ardennes), puisqu'il recueillit au second tour 8.598 voix, contre 8.592 à Jevais, son principal adversaire, sur un total de 19.234 votants. Ayant changé de circonscription en 1932, puisqu'il se présenta à Sedan (Ardennes), il fut élu dès le premier tour, avec 6.877 voix sur 31.686 votants, contre 4.378 à Tellier, son principal adversaire.

Candidat de l'union républicaine, il s'était engagé, dans sa déclaration électorale de 1928, à soutenir le gouvernement d'union nationale de Raymond Poincaré, qu'il jugeait seul capable de poursuivre l'œuvre de redressement financier du pays. Il se déclarait partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la politique de paix, d'une politique économique tendant au développement de la production, d'une politique sociale permettant l'accès de tous à la propriété individuelle. En 1932, alors que la grande crise touchait la France, il insistait sur la nécessité de la cohésion nationale, et sur le maintien d'une France forte, seule à même de préserver la paix.

Membre en 1928 de la commission des travaux publics, et des moyens de communications, puis de la commission de l'aéronautique, en 1929 de la commission du commerce, en 1930 puis 1932 de la commission de la marine militaire puis de la commission des régions libérées, il déposa deux propositions de loi sur des problèmes touchant Sedan; il rapporta le projet de loi portant institution d'une Chambre syndicale des banques populaires, celui sur l'organisation générale des forces aériennes, en 1932, celui portant organisation du ministère de l'Air. Il participa chaque année à la discussion budgétaire au sujet de l'aéronautique.

Nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Air le 27 janvier 1931, il donna sa démission le 20 février 1932 et fut nommé alors sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale. Il s'était occupé essentiellement des questions de matériel et de l'organisation rationnelle des réserves de l'armée de l'Air.

Réélu député en 1932, il devient en 1933 président de la commission de l'aéronautique, et devait peu de temps après être appelé à la présidence de l'Aéro-club de France.

Ayant demandé des congés dès 1933, il mourut le 31 juillet 1934 à Paris à l'âge de 51 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la croix de guerre.

**RICHEMONT** (PIERRE, PHILIPPE, Alexandre) PANON, vicomte DESBAS-SYNS de), né le 29 janvier 1833 à Paris, mort le 11 novembre 1912 à Paris (16<sup>e</sup>).

Représentant de l'Inde de 1871 à 1876.

Sénateur de l'Inde de 1876 à 1882

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 347, à DESBAS-SYNS.)

Alexandre de Richemont, dont la vocation politique n'était qu'accidentelle, retourna à la situation mondaine que son mariage avec une petite-fille du duc de Cadore, ministre de Napoléon 1<sup>er</sup>, avait solidement assise.

Il se consacra de nouveau à ses travaux d'archéologie et mourut le 11 novembre 1912 à Paris à l'âge de 79 ans.

**RICHERAND** (ETIENNE), né le 13 octobre 1862 à Soucieux-en-Jarret (Rhône), mort le 14 janvier 1931 à Lyon (Rhône).

Député du Rhône de 1928 à 1931.

Né dans une famille d'ouvriers qui se fixe à Lyon, il apprend le métier de cordonnier et connaît la vie difficile des quartiers populaires. Il est naturellement séduit par les idées de la gauche et s'emploie à les répandre.

Elu au conseil municipal de 1904 puis au Conseil général, il se préoccupe surtout des questions d'assistance.

En 1925, il devient adjoint au maire de Lyon. Puis il se présente à la députation aux élections d'avril 1928 sous la bannière du parti socialiste dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Lyon (II<sup>e</sup> arr., 3<sup>e</sup> canton).

Homme du peuple, il fait appel à la classe ouvrière pour l'aider à améliorer le sort des travailleurs. Il conçoit son mandat comme une mission sacrée de défense des déshérités et du prolétariat.

Pacifiste convaincu, il fait campagne pour la Société des nations.

Il est élu au second tour avec 4.146 voix sur 6.625 votants, contre 1.541 à M. Varloud et 861 à M. Pillet, ayant gardé la tête dès le premier tour, avec 3.080 voix contre 1.317 à M. Bourdet, 1.303 à M. Varloud et 1.090 à M. Pillet.

A la Chambre, où il adhère bien évidemment au groupe socialiste, il intervient surtout pour apporter à ses collègues, tant sur le budget du travail que sur celui de l'hygiène, des faits précis, des opinions nettement formulées qu'inspirait sa longue expérience.

Une santé usée par une vie difficile ne lui permettra pas d'achever son mandat et il meurt à Lyon le 14 janvier 1931.

**RICKLIN** (GEORGES, Eugène), né le 12 mai 1862 à Dannemarie (Haut-Rhin), mort le 4 septembre 1935 à Dannemarie

Député du Haut-Rhin en 1928

Il fait avec succès ses études de médecine, mais trouve sa véritable voie

dans l'accomplissement d'une carrière politique sous l'occupation allemande.

Très jeune, il devient membre du Conseil municipal, puis maire de Damerlich, président du Landtag d'Alsace-Lorraine et enfin député au Reichstag. Pendant la guerre de 1914-1918, il choisit de servir les forces allemandes comme médecin et se met volontairement à la disposition du commandement allemand.

Dans ses interventions il affirme que l'Alsace-Lorraine doit demeurer une terre allemande. Il s'exile à Kehl à la fin de la guerre, puis revient en France en 1920. Il exercea dès lors une activité autonomiste infatigable, se faisant notamment élire président du Heimathund, c'est-à-dire de la ligue pour une nation alsacienne, et s'occupant avec passion de la presse locale : il participe notamment à la création de *l'Avenir*, de *la Voix du peuple*, ainsi que d'une maison d'édition à Strasbourg baptisée Erwinia.

Personnalité de premier plan, il jouit d'une certaine audience parmi la population et se fait élire conseiller général puis député.

Mais il sera poursuivi pour ses activités autonomistes et bien que son élection ait été régulièrement validée par la Chambre, celle-ci, dans sa séance du 8 novembre 1928, le déclare déchu de sa qualité de membre de la Chambre des députés, en raison de sa condamnation par la cour d'assises du Haut-Rhin du 24 mai précédent.

En effet ses activités ayant été considérées comme de nature à porter atteinte à la sécurité et à l'unité nationales, une enquête était ouverte et des documents saisis le font désigner comme le chef d'un complot séparatiste. Vingt-trois personnes seront poursuivies au cours du procès qui sera tenu à Colmar.

Son élection invalidée, Eugène Ricklin se consacrera à ses mandats locaux sans rien renier de ses convictions, jusqu'à sa mort le 4 septembre 1935.

**RICOLFI** (HUMBERT, JEAN, JOSEPH, FRÉDÉRIC), né le 1<sup>er</sup> septembre 1886 à Contes (Alpes-Maritimes).

*Député des Alpes-Maritimes  
de 1919 à 1932.*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre  
du 2 mars au 13 décembre 1930.*

Humbert Ricolfi est né à Contes le 1<sup>er</sup> septembre 1886 dans une famille dont le nom se retrouve souvent dans les annales des administrateurs et des élus de la région. Avocat au barreau de Nice, il sera membre du Conseil de l'Ordre en 1919. Bien que réformé, Humbert Ricolfi s'engage le 2 août 1914 et fait toute la guerre qu'il termine comme capitaine ; trois fois blessé, huit fois cité et décoré de la Légion d'honneur. Ricolfi fait ses débuts politiques sous les auspices d'Ernest Lacroix, ancien député de Nice. Il est élu conseiller général en 1919 et se présente aux élections législatives la mé-

me année. Sa désignation comme candidat sur la liste Raiberli d'union républicaine démocratique a d'ailleurs donné lieu à quelques conflits car Ricolfi se trouve en concurrence avec Jean Médécin dont la candidature est proposée par la commission de neuf membres émanée de l'assemblée générale des conseillers généraux et conseillers d'arrondissement.

Mais Ricolfi l'emporte et il est élu en tête de sa liste avec 24.823 voix. Pendant cette première législature, Humbert Ricolfi est membre de la commission de l'armée, de la commission des mines et de la force motrice, de la commission des spéculations de guerre et de la commission chargée du rapport sur l'application de la loi réservant des emplois aux anciens militaires pensionnés.

D'une inlassable activité, Ricolfi va multiplier rapports et interventions, tant sur les problèmes d'intérêt local (indemnisation des petits cultivateurs des Alpes-Maritimes dont les bestiaux sont morts de fièvre aphteuse, proposition de loi portant création d'une 4<sup>e</sup> Chambre au tribunal de Nice), que sur les questions les plus générales, notamment les pensions militaires, le statut des officiers, la création d'un Office national des combattants, les emplois réservés aux victimes de la guerre.

En 1924, ses électeurs confirment à une très forte majorité la confiance qu'ils lui avaient accordée au scrutin précédent. Il arrive en effet en tête de sa liste avec 27.824 voix.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique, il continue à accorder une particulière attention aux problèmes militaires mais s'intéresse également à l'organisation des chambres de notaire et la discipline du notariat, ou à la création et la protection de la propriété horticole. Il est élu en 1926 secrétaire de la Chambre et continue à avoir une importante activité qui lui vaut en 1928 le renouvellement de son mandat avec 5.216 voix sur 9.970 votants.

Pendant cette 3<sup>e</sup> législature, il est membre de plusieurs commissions : celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats, de l'armée, des pensions civiles et militaires de la marine marchande, de l'aéronautique.

Il continue à ce titre à faire de nombreuses interventions dans les domaines qui lui sont chers comme celui des pensions civiles et militaires, mais dépose également des propositions de loi tendant à définir les responsabilités dans les accidents de la circulation, ou tendant à accorder une prime à la plantation, à la régénération et à la culture de l'olivier.

Il est élu vice-président de la Chambre à deux reprises, en 1929 et en 1930.

Depuis longtemps vice-président de la commission des armées et président de la commission des pensions, il remplace le général Maginot à la tête de l'Office national du combattant et sa connaissance des questions militaires lui vaut d'être nommé sous-secrétaire d'Etat à la Guerre dans le second cabinet Tardieu, en mars 1930.

Il prend part alors à la discussion d'un projet de loi tendant à la création d'un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur avec traitement en faveur des militaires de l'armée d'Afrique à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'établissement de la France en Algérie.

Mais en 1932 la tendance républicaine modérée qu'il représentait devait connaître un échec dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Nice. Une certaine mésentente entre les républicains modérés eux-mêmes, quelques incompréhensions et des rivalités sur le terrain municipal sont à l'origine de l'échec d'Humbert Ricolfi qui est battu le 1<sup>er</sup> mai 1932 en n'obtenant que 4 408 suffrages contre 6 282 à son adversaire Paul Deudon.

**RICOT** (ALBERT AUGUSTIN), né le 5 mai 1826 à Paris, mort le 23 février 1902 à Dampierre-les-Confians (Haute-Saône).

*Représentant de la Haute-Saône  
de 1871 à 1876*

*Député de la Haute-Saône de 1876 à 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t V, p 145.)

Après son échec de 1885, Ricot ne se représenta plus et reprit ses occupations de maître de forges à Varigney. C'est là, dans cette section de la commune de Dampierre-les-Confians, qu'il mourut le 23 février 1902, dans sa soixante-seizième année.

**RIDOUARD** (AUGUSTIN, Maxime, LOVINSKI), né le 9 février 1865 à Messais (Vienne)

*Député de la Vienne de 1898 à 1910.*

Avant de s'engager dans la politique, Maxime Ridouard embrassa d'abord une carrière artistique. Il entra à l'École des beaux-arts et se spécialisa dans la peinture et la gravure : à ce titre il fut l'élève de J. Lefebvre et Boulanger. Pourtant, il s'intéressa assez tôt aux affaires publiques ; en 1892, à l'âge de 27 ans, il devint maire de Montcontour et, à la même époque, il entra au Conseil général de la Vienne.

Il se présenta aux élections législatives en 1898, dans la circonscription de Loudun, sous l'étiquette républicain progressiste : il l'emporta dès le premier tour, recueillant 5 289 voix contre 3 838 au député sortant, l'honnard du Temple, sur 9 959 votants.

À la Chambre, il ne joua qu'un rôle assez modeste : membre des commissions du travail et de la législation fiscale, il manifesta néanmoins de l'in-

térêt pour son ancienne profession en intervenant, en 1900, à propos du budget des Beaux-Arts.

Au renouvellement de 1902, il donna la preuve de la solidité de son implantation locale en se faisant réélire au premier tour, par 6 353 voix contre 3 256 à Vallier, sur 9 892 votants. Il participa aux travaux de nombreuses commissions et notamment à la commission d'enquête sur les mines. Il intervint de nouveau en faveur des activités artistiques et, par une proposition de loi, demanda qu'une subvention soit versée à la société d'encouragement de l'estampe originale ; il participa aussi à la discussion du budget des Beaux-Arts en 1903.

Les élections de 1906 furent moins faciles : mis en ballottage au premier tour avec 5 270 voix contre 3 377 à Hignette, son principal adversaire, Maxime Ridouard devait cependant l'emporter au second tour par 6 400 voix sur 8 367 votants.

Il déploya au cours de cette législature une activité beaucoup plus grande ; il s'inscrivit aux commissions des armées et des mines et à la commission du budget pour l'exercice 1909 ; il déposa diverses propositions de loi, dont une pour organiser la protection du patrimoine artistique de la France ; enfin, il rapporta le budget des Monnaies et Médailles pour l'exercice 1909.

C'est en 1910 que la volonté des électeurs mit un terme à la carrière politique de Maxime Ridouard. Au premier tour, pourtant, il se trouvait en première position avec 4 310 voix contre 3 788 à Boret, mais il fut battu par ce dernier au second tour, par 5 827 voix contre 4 809 sur 10 706 votants.

Maxime Ridouard, à la suite de cet échec, se retira définitivement de la vie politique.

**RIEDER** (JOSEPH), né le 15 octobre 1868 à Kaysersberg (Haut-Rhin), mort le 16 février 1932 à Paris (10<sup>e</sup>).

*Député du Haut-Rhin de 1930 à 1932.*

L'élection de Joseph Rieder comme député de la circonscription de Ribeauvillé qu'il représenta au Palais Bourbon de février 1930 à février 1932 est, sans doute, la conséquence lointaine d'événements survenus au cours des premières semaines de la grande guerre. Quand en août 1914, les troupes françaises pénétrèrent en Alsace, Joseph Rieder, pharmacien dans sa ville natale de Kaysersberg, accepte d'exercer les fonctions de maire. Quelques jours plus tard, après le reflux de l'offensive française, il est arrêté par les Allemands, libéré, mais emprisonné une nouvelle fois en 1915, il est interné à Hanovre au camp de Holzmindea et ne reviendra en Alsace qu'après l'armistice. Il est alors élu maire de

Kaysersberg, conseiller général et siège au conseil consultatif d'Alsace et de Lorraine.

A la fin de 1929, l'élection au Sénat du docteur Pflieger, député de la circonscription de Ribeauvillé, provoque une élection législative partielle à laquelle Joseph Rieder se présente. Au premier tour, avec 4.829 voix sur 12.423 votants, il devance ses deux concurrents, Dorner et Rieth, qui en obtiennent respectivement 3.844 et 3.182 ; au second tour de scrutin, le 2 février 1930, il est élu par 6.253 suffrages contre 4.330 à Dorner.

A la Chambre des députés, il adhère comme son prédécesseur au groupe de l'union démocratique républicaine et est nommé membre de la commission de l'Alsace-Lorraine.

Malheureusement, les circonstances ne devaient pas permettre à cet administrateur local, devenu tardivement député, d'avoir une activité parlementaire importante, car il meurt deux ans après son élection, à Paris, le 16 février 1932.

Joseph Rieder était chevalier de la Légion d'honneur

**RIEUNIER** (ADRIEN, BARTHÉLÉMY, LOUIS, HENRI), né le 6 mars 1853 à Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne), mort le 10 juillet 1918 à Albi (Tarn).

*Député de la Charente-Inférieure  
de 1893 à 1902.*

*Ministre de la Marine  
du 12 janvier au 25 novembre 1893*

Né à Castelsarrazin, Adrien Rieunier fut avant tout un grand marin et l'un des chefs les plus actifs de notre marine de guerre au XIX<sup>e</sup> siècle.

Après des études classiques à Toulouse, il entre à l'École navale en 1851. Il participe, avec le grade d'aspirant, au siège de Sébastopol où il est blessé. En 1857, il appareille sur l'avisos *Marceau* pour les mers d'Indochine. Il prend part à la prise de Canton et de Saïgon, puis revient à Paris après être resté près de sept ans en Extrême-Orient. Après une troisième campagne dans la mer des Caraïbes, il est nommé commandant de l'avisos *L'Argus*, navire-école de pilotage sur les côtes ouest de la France.

Pendant la guerre de 1870, il est blessé à Chantilly et à nouveau au cours du second siège de Paris.

En 1871, il est nommé commandant du croiseur *La Clochette* de la division navale des mers de Chine et du Japon, puis, prend part en 1881, aux opérations contre Tunis à bord du cuirassé *Jeanne-d'Arc*. Promu contre-amiral en 1882, il devient major-général de Brest et, en 1883, membre du Conseil de l'amirauté. Il repart en 1885 en Extrême-Orient, commandant en second de l'escadre sous les ordres de l'amiral Courbet. A la mort de celui-ci, il devient comman-

dant en chef. Après avoir été préfet maritime de Rochefort et de Toulon, il repart à la mer, en 1891, comme commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant à bord du *Desaix*. Président du Comité des inspecteurs généraux de la marine en 1892, il devient l'année suivante ministre de la Marine dans le cabinet Ribot, puis dans le ministère Dupuy.

Le combattant devient artisan de notre flotte, mettant en chantiers de nombreux cuirassés et croiseurs de tous types.

Admis dans la 2<sup>e</sup> section du cadre de l'état-major général de l'armée navale en 1898, il se présente la même année aux élections législatives à Rochefort comme candidat libéral et nationaliste. Il est élu au premier tour par 8.750 voix contre 6.459 à Braud, député sortant républicain.

Assez curieusement, cet amiral, qui avait consacré sa vie à la solitude des mers lointaines, fait pour le commandement de navires de guerre au combat, se distingua à la Chambre des députés par une prolixité qui était devenue proverbiale. Sans doute trouvait-il dans son opposition farouche aux ministères Buisson et Waldeck-Rousseau un moyen de se libérer d'une énergie qu'il ne parvenait plus à dépenser assez.

En 1902, il se présente en Bretagne, à Lannion, et n'obtint que 4.614 voix contre 10.378 au député sortant, Le Troadec, maire de Lézardrieux.

L'amiral Rieunier est décédé le 10 juillet 1918 à Albi. Il était grand-croix de la Légion d'honneur, décoré des ordres d'Isabelle la Catholique et de Saint-Ferdinand, commandeur de l'ordre du Sauveur de Grèce, grand-croix de l'ordre royal de l'Épée (Suède).

**RIEUX** (JEAN, EUGÈNE), né le 4 avril 1878 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 8 mars 1933 à Toulouse.

*Député de la Haute-Garonne  
de 1924 à 1928 et de 1932 à 1933.*

Né d'un père négociant, il devint négociant lui-même, tout en collaborant à *Midi socialiste* et en étant administrateur de la revue *Le Mouvement socialiste* de 1902 à 1904.

Il entra tout jeune dans la lutte politique, en donnant son adhésion à la *Jeunesse collectiviste de Toulouse*, groupe qui faisait partie du parti ouvrier français (guesdistes), dès 1899. Il fut secrétaire de la Fédération de 1903 à 1905. Conseiller municipal de Toulouse de 1904 à 1919, il fut maire de cette ville de 1906 à 1908 et de 1912 à 1919. Durant la guerre, il s'occupa activement du problème du ravitaillement de la ville, se consacrant à l'ouverture de restaurants gratuits destinés aux familles de mobilisés privées de ressour-

ces, à la création de cantines municipales et de magasins de vente, livrant à des prix réduits les denrées essentielles, et veillant au développement de la poudrerie de Toulouse.

Conseiller général de la Haute-Garonne de 1910 à 1919, il fut réélu en 1922.

Il fut élu député de la Haute-Garonne en 1924 sur la liste du parti socialiste (S.F.I.O.) qui comptait à sa tête Vincent Auriol, obtenant 43.349 voix sur 133.272 inscrits et 111.068 votants (élu à la plus forte moyenne).

À la Chambre, il appartient à la commission de l'enseignement et des beaux-arts.

Candidat malheureux en 1928 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Toulouse, il n'arriva au premier tour qu'en troisième position avec 3.179 voix sur 12.526 votants et 14.550 inscrits; son retrait au second tour permit au docteur Amat de battre le candidat le mieux placé au premier tour, Bellet.

La 2<sup>e</sup> circonscription lui fut plus favorable en 1932 : il y fut élu au second tour comme socialiste indépendant par 13.781 voix sur 27.787 inscrits et 16.018 votants, contre 967 voix à son principal adversaire, Ginestet.

Il fut nommé membre de la commission de l'Alsace et de la Lorraine, mais son état de santé allait l'écartier très rapidement des activités législatives. Il obtint des congés après sa réélection et mourut à Toulouse le 8 mars 1933, à moins d'un mois de son cinquante-cinquième anniversaire.

**RIFFATERRE (GUILLAUME, Camille),** né le 20 avril 1879 à Bourgneuf (Creuse).

*Député de la Creuse de 1928 à 1942.*

Issu d'une vieille famille creusoise, Camille Riffaterre devait rester toute sa vie passionnément attaché à sa terre natale et consacrer ses forces à son développement.

Après d'excellentes études couronnées par une licence de lettres, un diplôme supérieur d'histoire et de géographie, Camille Riffaterre s'inscrit au barreau. Très vite il est attiré par la vie politique. Dès 1910, il est élu au Conseil général de sa ville natale.

En 1919, il se présente aux élections, sur une liste opposée à celle que dirige Viviani.

Sur 75.478 inscrits, 52.467 votants et 51.840 suffrages exprimés, il recueille 11.485 voix. ce qui ne lui permet pas d'être élu, mais constitue néanmoins pour lui, un encouragement.

En 1924, dernier inscrit sur la liste du bloc des gauches, radicale et radicale-socialiste, bien qu'il soit maire de Bourgneuf, il obtient 19.505 suffrages. Ce résultat ne lui permet pas encore d'accéder à la députation, mais l'incite à persévérer, ce qu'il fait en 1928; la

nouvelle loi électorale, dite du scrutin majoritaire à deux tours, est plus favorable aux hommes ayant acquis une renommée locale. Telle est justement la situation de Camille Riffaterre, qui a été maire de Bourgneuf, qui est alors président de la caisse de Crédit agricole et vice-président du Conseil général de la Creuse.

Dès le premier tour, Camille Riffaterre distance ses rivaux, puisque dans cette circonscription qui compte 13.701 inscrits dont 10.654 iront voter, il recueille 4.868 voix contre 2.564 à M. Giraud et 2.056 à M. Falcucci. Ce dernier se retire et au second tour, Riffaterre obtient avec 5.639 voix la majorité absolue des suffrages des 10.716 votants, Giraud pour sa part est crédité de 4.815 voix.

À la Chambre, Camille Riffaterre s'inscrit au groupe républicain socialiste et entend de traduire les préoccupations qui n'ont cessé d'être les siennes : justice fiscale et sociale, développement de la Creuse, notamment grâce à l'électrification des campagnes.

Il propose également des modifications de la loi sur les assurances sociales, ainsi que des mesures facilitant l'attribution de prêts individuels ou collectifs à long terme. Il intervient très souvent, dépose des amendements, interpelle le gouvernement, sur les problèmes agricoles. La mévente de la pomme de terre qui obère les ressources des paysans creusois retient tout particulièrement son attention; mais il s'intéresse aussi à la situation sociale des familles nombreuses.

Cette activité lui vaut d'être élu en 1932, au premier tour : sur 13.366 inscrits et 10.373 votants, il obtient 7.287 voix, tandis que ses cinq adversaires, MM. Nival, communiste, Calinaud, républicain social, Germonty, républicain de gauche, Auboux, indépendant et Guillon, républicain social, recueillent respectivement 1.234, 719, 569, 386 et 38 suffrages.

L'élection de 1936 est presque aussi facile; malgré l'exode rural qui a entraîné une réduction des inscrits, dont le nombre est passé à 12.906, les votants sont plus nombreux qu'en 1932 : 10.387; Camille Riffaterre est élu dès le premier tour avec 6.447 voix, alors que son principal rival, M. Chambon, communiste, n'en obtient que 2.606. Peu de temps après, Camille Riffaterre a la joie d'être porté à nouveau à la tête de la municipalité de sa ville.

Au cours de ces huit années qui précèdent la guerre, Camille Riffaterre qui s'est inscrit à la S.F.I.O., siège à la commission de l'agriculture, qui lui confie plusieurs rapports ou avis, notamment sur le droit de préemption, sur le statut du fermage, et sur les délais à accorder aux débiteurs de bonne foi.

Il rédige trois propositions de loi sur l'organisation du marché du bétail, et suggère, même, la création d'un Office de la viande.

Il dépose des amendements notamment sur les textes relatifs à la propriété rurale, et prend part aux débats sur les problèmes sociaux des exploitants agricoles, sur l'organisation du marché du blé ; enfin, il interpelle à plusieurs reprises le gouvernement notamment sur la politique agricole.

Camille Riffaterre fut, sans conteste, un parlementaire soucieux de résoudre les problèmes les plus immédiats de ces compatriotes. Par contre, et le rappel de son activité le démontre, il ne se passionna pas pour les débats de politique générale, qui ne débouchent pas sur des mesures concrètes. Camille Riffaterre, le 10 juillet 1940, vota la loi de pleins pouvoirs demandée par le gouvernement du maréchal Pétain.

**RIGAL (ALBERT)**, né le 18 janvier 1900 à Bordeaux (Gironde).

*Député de la Seine de 1936 à 1940.*

Né à Bordeaux de parents ouvriers, il doit, jeune adolescent, affronter des responsabilités d'adulte. A l'âge de 13 ans, il débute comme apprenti aux Ateliers de constructions navales de Dyle et Bacalan à Bordeaux et devient ajusteur-mécanicien.

Très vite, il est affecté par les inégalités sociales et adhère au parti communiste en 1924. Il y sera un militant actif au sein du Syndicat des métaux et se distinguera, à côté des militants des usines Citroën, lors de la manifestation contre la grève de 1929.

En 1930 il compte parmi les responsables des Groupes de défense ouvrière et est chargé d'encadrer les manifestations communistes dans la région parisienne et participe à l'organisation de la grève des usines Alsthom pour l'obtention des salaires plus élevés. Il est alors très souvent désigné par son seul prénom d'Albert tant dans la presse que dans les rapports de police. Dans l'intervalle, le patronat concevant quelque méfiance à son égard, il ira s'installer dans la capitale où il poursuivra une carrière politique, parallèlement à son activité syndicale, et deviendra secrétaire du parti communiste dans le IV<sup>e</sup> arrondissement.

Il y fait une campagne passionnée en faveur du Front populaire et est finalement élu au second tour le 3 mai 1936 par 8.217 voix contre 7.140 à son adversaire du Front républicain, Bloch (inscrits 17.848 voix, votants 15.813, suffrages exprimés 15.480). Au premier tour, sur 17.848 inscrits, 15.912 votants, 15.541 suffrages exprimés, il avait obtenu 4.128 voix contre 3.261 à Bloch représentant le front républicain, 2.951 à Hirschowitz représentant la S.F.I.O., 2.389 à Lange, représentant le parti radical-socialiste, 2.381 à Pares, représentant l'Union nationale républicaine, et 370 voix à divers candidats

Il sera à la Chambre un député actif ; membre de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission des postes, télégraphes et téléphone, de la commission d'assurance et de prévoyance sociale et, enfin, de la commission de la santé publique.

Il exercera principalement sa sollicitude à l'égard des victimes de la crise économique : petits commerçants et artisans et travailleurs sans emploi.

Soucieux de préserver les libertés publiques, il manifestera à diverses reprises son indignation « contre les menées antisémites et racistes par lesquelles une presse infâme et stipendiée et quelques poignées d'agitateurs entretenus par les ennemis du peuple et de la démocratie s'efforcent d'empoisonner l'opinion publique et de provoquer la division entre Français ». Il protestera, de même, contre les mesures répressives prises contre les républicains espagnols et les volontaires des brigades internationales réfugiés en France.

Il comptera au nombre des députés communistes que la loi du 20 janvier 1940 déclarera déchus de leur mandat pour avoir appartenu aux organisations dissoutes par le décret du 26 septembre 1939.

**RIGAL (BERNARD, Justin)**, né le 14 mai 1861 à Montsalvy (Cantal), mort le 17 mai 1937 à Montsalvy.

*Député du Cantal de 1903 à 1910  
et de 1914 à 1919.*

Justin Rigal était issu d'une ancienne famille rurale auvergnale, son père était propriétaire-cultivateur et conseiller municipal de Montsalvy ; lui-même ne s'orienta pas vers l'agriculture ; après de brillantes études au lycée de Rodez, il vint à Paris où il passa sa licence en droit. En 1885, il prêta le serment d'avocat et il vint ouvrir un cabinet à Aurillac. A la même époque, il commença à s'occuper de politique ; devenu un ardent militant radical, s'il fonda le premier comité du parti radical-socialiste dans le Cantal.

Cet engagement le conduisit à briguer des mandats locaux puis nationaux. De 1887 à 1892, il appartint au conseil municipal d'Aurillac. En 1903, le siège de la circonscription d'Aurillac devint vacant à la suite du décès du député Adrien Bastid. Justin Rigal se présenta comme républicain-radical à cette élection partielle et l'emporta dès le premier tour sur le candidat de droite, Henri Bastid, par 9.624 voix contre 8.214 sur 17.923 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit tout naturellement au groupe radical-socialiste et fit partie des commissions de l'hygiène publique et des travaux publics. Fidèle à la discipline du bloc républicain, il vota les lois laïques et notamment la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Aux élections de 1906, il fut de nouveau élu au premier tour, par 12.623 voix contre 3.556 à Teillard-Chambon sur 18.100 votants. Au cours de cette législature, il participa aux activités des commissions de l'administration générale, des travaux publics et des chemins de fer; il prit part aux discussions budgétaires en 1906 (agriculture), en 1908 (intérieur) et en 1909 (guerre).

Justin Rigal se représenta en 1910 mais dès le premier tour il fut distancé par Fesq, radical dissident, qui obtient 9.255 voix contre 8.990 pour lui-même; au second tour, Fesq fut élu avec 9.792 voix contre 9.412 à Rigal, sur 19.368 suffrages exprimés.

En 1914 toutefois, il eut sa revanche: il fut élu dès le premier tour, totalisant 10.956 voix contre 6.205 à Cazals sur 18.003 votants. A la Chambre, il confirma son adhésion au parti radical-socialiste et il entra aux commissions du suffrage universel et de la législation fiscale.

Le renouvellement de 1919 lui fut cependant fatal. Inscrit sur la liste du congrès républicain, il n'obtint que 10.590 voix sur 42.921 votants et il ne fut pas élu. Après cet échec, il n'abandonna pas cependant toute activité politique; il poursuivit son action au Conseil général du Cantal dont il fut membre pendant 24 ans, de 1904 à 1928 et il exerça pendant une période de trois ans — de 1922 à 1925 — les fonctions de maire de Montsalvy. Enfin, il devint président de la délégation cantonale.

Jusqu'à la fin de sa vie Justin Rigal continua à manifester une grande activité et à défendre les idées républicaines et laïques qui lui étaient chères. Il mourut à Montsalvy, son pays natal, le 17 mai 1937, à l'âge de 76 ans.

**RIGAUD (JEAN-BAPTISTE, FRANÇOIS)**, né le 23 novembre 1829 à Riom (Puy-de-Dôme), mort le 19 septembre 1898 à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

*Député de la Seine de 1896 à 1898.*

Né à Riom (Puy-de-Dôme) à la fin du règne de Charles X dans une famille extrêmement modeste, Jean-Baptiste Rigaud quitte très jeune son Auvergne natale pour venir chercher fortune à Paris. Employé d'abord à la pharmacie Grimault, il parvient grâce à son esprit d'entreprise à devenir l'associé de son patron avec lequel il fonde, en 1856, les laboratoires pharmaceutiques Grimault. A une époque où les échanges extérieurs sont encore extrêmement réduits, Jean-Baptiste Rigaud comprend que l'exportation peut être le moteur du développement d'une entreprise et, de fait, les laboratoires Grimault collectionnent les médailles dans les expositions internationales. En 1865, il crée à Neuilly-sur-Seine sa propre entreprise, l'usine de parfumerie Rigaud qui, plus d'un siècle plus tard, existe toujours et est devenue une société très importante.

En 1894, ce notable qui a construit par ses propres moyens une fortune considérable est élu conseiller général du canton de Neuilly et envisage de se présenter aux élections législatives. Aux élections générales de 1893, le radical Lefouillon avait battu Maurice Barrès; mais, à la fin de 1895, Lefouillon meurt; une élection partielle est donc organisée pour son remplacement à laquelle Jean-Baptiste Rigaud est candidat: au premier tour, il arrive en tête avec 4.090 voix devant l'avocat Sautumier et Maurice Barrès qui en obtiennent respectivement 2.345 et 1.899; au second tour, le 23 février 1896, les voix de Maurice Barrès se reportent sur Sautumier et Jean-Baptiste Rigaud est battu de 104 voix par 4.260 suffrages contre 4.156. Mais, en septembre 1896, Sautumier meurt à son tour: le 13 décembre 1896, au second tour de la nouvelle élection partielle, Jean-Baptiste Rigaud parvient à conserver une partie de son avantage du premier tour et bat son concurrent immédiat Lefèvre par 4.806 voix contre 4.546 sur 9.621 votants.

En 1897, il est membre de deux commissions chargées d'examiner des projets de loi portant approbation de conventions signées entre la France et le Guatemala et entre la France et la Bolivie. La même année, il dépose une proposition de loi tendant à déclarer d'utilité publique la construction d'une ligne de chemin de fer entre Clichy et les Moulinaux par Neuilly, Longchamp et Boulogne.

Mais Jean-Baptiste Rigaud ne fera qu'un éphémère passage au Parlement car, aux élections générales de 1898, il est victime de la même mésaventure qu'à sa tentative de février 1896: au premier tour de scrutin, il arrivait en tête avec 5.607 voix contre 3.964 à Laloge, trois autres candidats obtenant chacun environ 700 voix; mais au second tour qui a lieu le 22 mai, les désistements jouent une nouvelle fois à son désavantage et il est battu de 73 voix par 5.875 suffrages contre 5.802.

Très affecté, semble-t-il, par cet échec, il meurt à Maisons-Laffitte quelques mois plus tard le 19 septembre à l'âge de 68 ans.

**RIGAUT (EUGÈNE, ADOLPHE, PHILIPPE)**, né le 13 décembre 1835 à Vermand (Aisne), mort le 1<sup>er</sup> juillet 1901 à Paris (17<sup>e</sup>).

*Député de l'Aisne de 1886 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNV, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 147.)

S'étant prononcé le 11 février 1889 contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, Eugène Rigaut ne crut pas devoir se présenter au renouvellement du 22 septembre suivant.

Il abandonna dès lors la vie publique et mourut à son domicile parisien le 1<sup>er</sup> juillet 1901, dans sa soixante-sixième année.



**RILLART de VERNEUIL** (MARIE, VICTOR, Henri), né le 17 décembre 1870 à Faverelles (Loiret).

*Député de l'Aisne de 1919 à 1934.*

*Sénateur de l'Aisne de 1934 à 1945.*

Issu d'une vieille famille picarde dont les origines sont attestées à La Fère depuis 1600, second fils de Charles Rillart de Verneuil, propriétaire agricole, Henri Rillart de Verneuil, après ses études secondaires, s'engage dans l'armée à 18 ans.

Un an après son retour, en 1896, il est conseiller municipal de sa commune de Bouconville-Vauclerc, dont il sera maire de 1904 à 1908 et à partir de 1912. Il est conseiller d'arrondissement de 1901 à 1910 et conseiller général de l'Aisne en 1910.

La guerre devait bouleverser cette région proche du Chemin des Dames; son frère aîné, maire de Verneuil, y fut tué dès septembre 1914. Lui-même, lieutenant, puis capitaine au 6<sup>e</sup> Chasseurs, en revint avec deux blessures, cinq citations et la Légion d'honneur à titre militaire (24 avril 1917). Il avait dû désigner à l'artillerie française sa propriété même, où l'adversaire s'était retranché.

En novembre 1919, il est élu sur la liste du Bloc national, menée par deux anciens députés progressistes, Albert Forzy et Frédéric Hugues. Réélu en 1924 sur la liste d'union républicaine par l'ensemble du département, puis en 1928 et en 1932 au premier tour dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Laon, il siège au même groupe modéré, devenu par la suite l'union républicaine démocratique (U.R.D.) et s'en sépara en 1932, pour former avec d'autres catholiques le groupe républicain et social.

La mort d'Emile Villemand provoque une élection sénatoriale partielle le 6 mai 1934. Rillart de Verneuil est très brillamment élu par 771 voix sur 1.342 votants, grâce à sa forte situation personnelle dans le département, où il préside l'U.N.C.

Au Sénat, il s'inscrit au groupe d'action nationale, républicaine et sociale. Membre de la commission de l'armée, il intervient sur le statut des grands mutilés de guerre, les dommages de guerre, la durée du mandat des députés, l'organisation de la nation en temps de guerre.

Le 23 octobre 1938, il est réélu au premier tour, avec 800 voix sur 1.363 votants.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il vote l'accord au maréchal Pétain des pouvoirs constituants.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**RIMBERT** (CAMILLE, ALPHONSE), né le 15 septembre 1870 à Savigny-sous-Faye (Vienne).

*Député de la Vienne de 1932 à 1936.*

Après de brillantes études, il devient médecin vétérinaire et exerce ses fonctions dans son canton natal. Sa culture et son dévouement lui gagnent tout à la fois l'estime et l'affection de ses concitoyens qui le portent à la mairie, au Conseil général puis enfin à la députation.

Il se présente le 1<sup>er</sup> mai 1932 dans la circonscription de Loudun (Vienne) et obtient au premier tour 7.009 voix contre 6.277 à M. Sevestre et 3.313 à M. Durand, sur 16.819 votants. Il sera élu au second tour par 10.415 voix contre 6.906 à M. Sevestre sur 17.408 votants.

Ses idées libérales le font adhérer au groupe de la gauche indépendante.

Au cours de son mandat, il manifeste son intérêt pour la liberté du commerce et la défense des produits du terroir.

Il se présente à nouveau devant ses électeurs aux élections du 26 avril 1936. Sur 16.707 votants il n'obtient au premier tour que 3.942 voix contre 4.680 à M. Coquillaud, 2.957 à M. Massard, 3.615 à M. Durand et 790 à M. Bouloux.

Il perd son siège au second tour avec 8.400 voix sur 17.248 votants contre 8.542 à M. Marcel Coquillaud qui lui succédera.

**RIMBERT** (FERNAND, ETIENNE), né le 30 septembre 1869 à Dieppe (Seine-Inférieure), mort le 23 mai 1940 à Evreux (Eure).

*Député de la Seine-Inférieure de 1924 à 1936.*

Fernand Rimbert bénéficiait d'une position solide à Dieppe, ce qui devait favoriser considérablement sa carrière politique. Son père avait été de longues années maire de ce port; lui-même s'y établit armateur et ses qualités morales et professionnelles lui valurent d'être choisi comme membre du tribunal de commerce. En 1898, il entra au Conseil municipal de Dieppe, dont il devint maire à son tour en 1910.

Ce n'est qu'à une époque assez tardive qu'il commença à nourrir des ambitions politiques plus vastes. Il se présenta pour la première fois aux élections législatives en 1924, sur la liste d'union des gauches, et il fut élu avec 53.536 voix sur 178.163 votants. En dépit du changement de mode de scrutin, les électeurs lui renouvelèrent leur confiance en 1928, où il l'emporta au second tour, par 8.259 voix contre 1.662 à Blot sur 11.438 votants. En 1932, il obtint une victoire difficile, au second tour, sur Marin, par 6.650 voix contre 6.513 sur 13.556 votants.

A la Chambre, Fernand Rimbert fut un parlementaire assez actif, s'intéressant surtout, comme il est naturel pour le maire d'un port, aux questions maritimes. De 1924 à 1928, il s'inscrivit aux

commissions de l'administration générale départementale et communale, de la marine marchande et des boissons. Chaque année, il prit part aux discussions budgétaires et intervint notamment sur le problème des exportations de poisson, les jeux dans les casinos, la réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Auteur d'une proposition de loi sur le vote des inscrits maritimes, il fut aussi désigné par ses pairs pour faire partie de la commission supérieure d'aménagement des villes.

Au cours de sa seconde législature, il entra dans quatre commissions : marine marchande, marine militaire, Alsace-Lorraine et boissons. Il rapporta le projet de loi relatif à la sécurité de la navigation maritime ; il participa aussi à l'examen du budget de la Marine marchande pour les exercices 1930, 1931 et 1932.

Entre 1932 et 1936, il conservera sa place aux commissions de la marine marchande et militaire et accédera à la commission des affaires étrangères ; il fut choisi pour faire partie de la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky. Il fut le rapporteur du projet de loi tendant à réglementer l'entrée en France des vieux bateaux en 1935. Enfin, au cours de cette même année, il interpella à plusieurs reprises le gouvernement sur la crise de la pêche maritime.

Au renouvellement de 1936, Fernand Rimbert qui était âgé de 67 ans décida, pour raison de santé, de ne pas se représenter et se retira de la vie politique.

Il mourut quatre ans plus tard dans une clinique d'Evreux le 23 mai 1940 à l'âge de 70 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**RINGOT** (FRANÇOIS, HUBERT, HILDEVAIRE), né le 7 mars 1838 à Marck (Pas-de-Calais), mort le 25 janvier 1914 à Paris (17<sup>e</sup>).

*Sénateur du Pas-de-Calais  
de 1892 à 1914*

Avoué près le tribunal civil de Saint-Omer, François Ringot devint conseiller municipal de cette ville en 1874, adjoint en 1875, premier adjoint en 1882 et maire en 1885. Le Pas-de-Calais ayant été tiré au sort en 1892 comme devant fournir un sénateur pour remplacer le sénateur inamovible Lalanne, décédé, Ringot fut élu le 15 mai 1892 par 1 540 voix sur 1 761 votants, sans concurrent sérieux. Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine. Réélu le 28 janvier 1900 au premier tour, par 1 143 voix sur 1 792 votants, et le 3 janvier 1909 par 1 438 voix sur 1 924 votants, il devait ainsi siéger au Sénat sans interruption pendant vingt-deux ans. Il y prit la parole à deux reprises, une fois pour

un rapport d'élections, l'autre pour une rectification au procès-verbal. Il était membre de la commission de la marine.

Il mourut à Paris le 25 janvier 1914, à l'âge de 76 ans.

**RINGUIER** (LOUIS, EMILE, CÉLESTIN), né le 30 janvier 1870 à Villers-Colterél (Aisne), mort le 18 juin 1936 à Saint-Quentin (Aisne).

*Député de l'Aisne de 1910 à 1924*

Louis Ringuier commence très jeune sa carrière politique puisqu'il s'inscrit au parti socialiste dès 1887. Il est à l'origine de la fédération socialiste du département de l'Aisne. Journaliste, il fonde à Saint-Quentin, pour défendre ses convictions, le journal *Combat* dont il sera longtemps le directeur. Elu conseiller général de Saint-Quentin en 1900, il devient député de l'Aisne en 1910. Il est élu au second tour de scrutin dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Quentin où il obtient 10.015 voix contre 7.941 à son concurrent M. Bordron.

Il est réélu au premier tour de scrutin en 1914 par 10.002 voix contre 3.192 à son concurrent M. Vatin.

Pendant cette 2<sup>e</sup> législature il siège à la commission des douanes et va s'intéresser tout particulièrement aux questions posées par la guerre : il dépose une proposition ayant pour objet de suspendre la totalité du droit de douane sur le papier journal et les pâtes de cellulose jusqu'à la fin des hostilités et se préoccupe du problème du ravitaillement des populations civiles, de la réparation des dommages de guerre et du sort des réfugiés et des rapatriés des pays envahis.

Il est vice-président du Conseil général quand il est élu pour la troisième fois en 1919 avec 24.128 voix en compagnie de son colistier Deguise.

Toujours membre de la commission des douanes, il siège également à la commission de la comptabilité et à celle des régions libérées.

C'est à ce dernier titre qu'il intervient à plusieurs reprises notamment sur le projet sur le paiement des primes aux surfaces ensemencées en blé dans les régions dévastées, sur celui relatif à l'établissement d'un régime transitoire pour la perception des impôts dans les régions libérées ; il défend avec énergie les intérêts des petits propriétaires lors des débats sur la remise du sol en état de culture.

Également soucieux d'intérêts plus particuliers il réclame l'ouverture d'un crédit aux victimes d'inondations dans la région de Soissons et dépose un rapport sur une proposition de son colistier Deguise sur la défense des broderies de Saint-Quentin contre les importations suisses.

Il ne sera pas réélu en 1921 où il arrive seulement en troisième position sur la liste du bloc des gauches et ne se représentera plus.

Il meurt à Saint-Quentin le 18 juin 1936 à l'âge de 66 ans.

**RIO ALPHONSE, JEAN, MARIE**, né le 28 octobre 1873 à Carnac (Morbihan).

*Député du Morbihan de 1919 à 1924.*

*Sénateur du Morbihan de 1924 à 1941.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Ports à la Marine marchande et aux Pêches du 16 janvier 1921 au 26 mars 1924.*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Marine du 2 mars au 13 décembre 1930.*

*Ministre de la Marine marchande du 13 septembre 1939 au 16 juin 1940*

Alphonse Rio est né à Carnac, dans une vieille famille bretonne, famille de marins aussi : son père, Jean-Marie Rio, était capitaine au long cours, son grand-père avait couru les mers et c'est lui qui le poussa à entrer dans la carrière. Alphonse Rio avait à peine 15 ans quand il embarqua comme mousse sur son premier voilier. Novice, puis matelot, il poursuivit seul ses études pour devenir capitaine au long cours et il a tout juste l'âge légal (24 ans) quand il reçoit, en 1898, son premier commandement. Pendant dix ans, il parcourt les océans à bord de trois-mâts ou de quatre-mâts, avec lesquels il sera un des derniers à doubler le cap Horn à la voile.

Nommé en 1909 inspecteur de la navigation, il sert à Saint-Nazaire puis à Nantes, s'initiant ainsi à l'administration navale. En 1914, quoique dégagé de toute obligation militaire, il demande à faire la guerre. Il la fait d'abord au commandement du patrouilleur *Le Courageux* qui fut son premier vapeur et avec lequel il opéra contre les sous-marins ennemis en Méditerranée. Puis, envoyé à l'armée d'Orient, il prit part à l'organisation du port de Salonique. Fin 1916, nommé chef du pilotage de la Loire, il prend une part active à l'organisation des convois et au débarquement des Américains.

En 1917, il fait partie de la mission Iardieu aux Etats-Unis et il collabore jusqu'à la fin de la guerre à la direction de la flotte.

Ses services devaient lui valoir la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 15 juillet 1919.

Rio, qui était conseiller municipal de Quiberon depuis le 22 mars 1914, en fut élu maire le 10 décembre 1919. Cette même année, sollicité par Nail, député sortant et ministre de la Justice, d'entrer sur une liste d'union républicaine qui se présentait aux élections législatives contre une liste d'union des républicains indépendants et des conservateurs et contre une liste socialiste, il est élu député

du Morbihan le 16 novembre 1919, à l'âge de 46 ans. Sa liste a cinq élus sur huit ; il en est le quatrième avec 50.121 voix (sur 105.322 suffrages exprimés et 153.950 inscrits), bien qu'il n'ait été présenté qu'en septième position.

Mais Rio abandonnera la Chambre avant la fin de son mandat pour le Sénat. Au scrutin du 6 janvier 1924, il obtient 515 voix sur 1.019 votants et est élu au premier tour derrière son colistier de la liste républicaine, Brard, 522 voix ; la fédération républicaine aura aussi deux élus, mais au troisième tour. Au renouvellement de 1933 — qui a lieu le 16 octobre 1932 — les républicains emportent les quatre sièges, deux au premier tour, deux au second. Rio est alors réélu en tête au premier tour avec 576 voix sur 1.034 votants, devant Brard (542).

Les débuts de Rio à la tribune de la Chambre des députés furent brillants. C'était le 18 mars 1920, on interpellait le gouvernement sur le naufrage de *l'Afrique* : bondissant à la tribune, Rio montra avec ardeur et autorité que la catastrophe n'était due ni à la négligence des constructeurs ni à la défaillance de l'équipage. Ayant convaincu l'assemblée, il fait adopter le 19 un ordre du jour favorable au gouvernement par 500 voix contre zéro. Il est désormais connu et Millerand, président du Conseil, le désigne en juin 1920 comme délégué de la France à la Conférence internationale de Gênes sur le travail maritime.

Au Palais Bourbon, il dépose ou rapporte plusieurs textes intéressants la marine et c'est dans la discussion du budget de la Marine qu'il intervient à plusieurs reprises en 1920. Aussi, ne s'étonne-t-on pas de le voir sous-secrétaire d'Etat aux Ports, à la Marine marchande et aux Pêches dans le 7<sup>e</sup> cabinet Briand, du 17 janvier 1921 au 12 janvier 1922. Comme il restera à ce poste sous le même ministre des Travaux publics, Le Trocquer, dans le 2<sup>e</sup> cabinet Poincaré (15 janvier 1922 - 26 mars 1924) il aura été à la tête de la Marine marchande pendant plus de trois ans sans discontinuer.

Il eut d'abord à régler le sort de tous ces navires de la flotte d'Etat que le retour à la paix avait rendu inutiles. Il y fallut quelque énergie mais il sut faire accepter le désarmement rapide d'environ 200 navires. Dès juillet 1921, la situation était à peu près assainie sur ce point.

Dans le même temps, il fallait créer : Rio développa les lignes dites « impériales » qui assuraient la liaison entre la métropole et ses colonies et il accrut grandement l'outillage maritime. On lui doit aussi, entre autres, le décret du 5 septembre 1922 améliorant les conditions du travail dans la marine marchande.

Au palais du Luxembourg, où il revint siéger comme simple sénateur après la chute du cabinet Poincaré, Rio, membre de la gauche démocratique, entra immédiatement à la commission de la

marine, où il restera durant toute sa carrière parlementaire et dont il sera président à partir de 1931.

Dès 1925, Rio entre également à la commission des finances ; sauf en 1927, il y siégea jusqu'en 1929 et sera rapporteur spécial du budget de la Marine marchande. Il entre enfin à la commission de l'air en 1929 et y restera jusqu'à la guerre.

Rio fut appelé au gouvernement comme sous-secrétaire d'Etat à la Marine (militaire) par Tardieu lorsque celui-ci constitua, le 2 mars 1930, son 2<sup>e</sup> cabinet, Dumesnil étant ministre de la Marine. Il y restera jusqu'au 4 décembre, date de la démission du ministère. C'est au cours de ces neuf mois qu'il réussit à annihiler les manœuvres tendant au démantèlement du port militaire de Lorient. Cette ville lui doit donc beaucoup puisque c'est aussi Rio qui, sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, avait triomphé de ceux qui déniaient à Lorient le droit d'avoir un grand port de pêche.

Président de la commission de la marine du Sénat, Rio fut, en février 1932, porté, à l'unanimité, à la présidence de la Ligue maritime et coloniale. Le même mois paraissait dans la *Revue des Vivants* un important article sur « les difficultés navales » où Rio, constatant que « la France ne peut pas vivre, encore moins combattre sans le libre usage de la mer », demandait que le gouvernement ne fit aucune concession nouvelle à la Conférence générale de limitation et de réduction des armements, ayant « déjà et par avance réduit la flotte au minimum compatible avec les besoins les plus stricts de la défense nationale ».

Sa compétence fit d'ailleurs désigner Rio comme représentant de la France à cette conférence de Genève (juin 1932). Il avait déjà été appelé à la précédente conférence de limitation des armements (Londres, décembre 1929) comme conseiller technique de la délégation française.

Après avoir participé, en 1920, à la conférence de Gênes sur le travail maritime, il prit part, en juin 1929, à la conférence de Londres sur les conditions que doivent remplir les navires pour assurer la sauvegarde de la vie humaine en mer.

Mais, cet intérêt que Rio portait aux gens et aux choses de la mer, ne l'empêchait pas de se consacrer aussi aux gens et choses de la terre. En 1930, au concours d'agriculture du Morbihan, il fit à Pontivy un discours approfondi sur les questions agricoles qui étonna tous ceux qui ne voyaient en lui qu'un marin. Au Sénat, il suivait les travaux des groupes agricole, viticole, cidricole, de défense paysanne, de l'élevage et de l'électrification des campagnes.

Devant la montée des périls, il fit preuve d'une grande inquiétude. Il voulait que nous demeurions « forts par les armes » et il réclama à plusieurs reprises un « gouvernement d'union ».

Rio, qui avait encore ajouté à ses titres ceux de président de l'Association

des grands ports français, de membre de l'Académie de marine (section navigation) et de délégué au conseil d'administration de la Caisse autonome de la défense nationale, fut appelé par Daladier dans son 3<sup>e</sup> cabinet pour remplacer comme ministre de la Marine marchande Louis de Chappedelaine, démissionnaire avec Georges Bonnet, Champetier de Ribes et Jean Zay. Il revint aussi à la marine mais cette fois en tant que ministre, le 13 septembre 1939 ; il y resta dans le cabinet Paul Reynaud (21 mars - 16 juin 1940) et fut donc encore au pouvoir un peu plus de neuf mois.

Le 10 juillet 1940 il votait les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**RIOLLE** (Seine-Inférieure) — Voy. **TROUARD-RIOLLE**.

**RIOTTEAU** (EMILE, ALEXANDRE), né le 18 décembre 1837 à Saint-Pierre-et-Miquelon, mort le 8 avril 1927 à Paris.

*Député de la Manche de 1876 à 1877.  
de 1878 à 1885 et de 1887 à 1906.*

*Sénateur de la Manche de 1906 à 1927*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p 150.)

En 1889, Emile Riottreau se représente dans la circonscription d'Avranches, où il est élu avec 10 824 voix sur 21 705 votants, contre 9 386 à Bouvattier ; succès encore plus écrasant en 1893 où il est réélu par 14 400 voix sur 18 377 votants ; par contre, en 1898, il n'obtient que 11 949 suffrages sur 21 179 votants, obligé d'en concéder 8 999 à Frémin.

Emile Riottreau s'intéressa surtout aux questions budgétaires — il est rapporteur du budget de l'Agriculture pour l'année 1896 — et plus encore aux courses de chevaux, qui ont été sa grande préoccupation durant les quatre dernières législatures de son mandat de député. Il suivit aussi, mais à un moindre degré cependant, la politique coloniale.

Réélu à la Chambre le 27 avril 1902 sans concurrent, au premier tour, par 16 740 voix sur 18 139 votants, il ne se représenta pas au terme de son mandat, préférant poursuivre au Sénat sa carrière parlementaire.

Il y fut effectivement élu, au second tour, le 7 janvier 1906, par 661 voix sur 1 183. Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine et fut élu vice-président de la commission de la marine. En cette qualité, il devait rapporter divers textes de lois sur la caisse des invalides de la marine, les navires mixtes maritimes et fluviaux, la caisse de prévoyance des marins, etc... Il défendit aussi comme il

l'avait fait à la Chambre le Mont-Saint-Michel qu'il jugeait menacé par les projets des ingénieurs.

Emile Riotteau était doyen d'âge lorsqu'il mourut à 89 ans. Il était membre du Conseil supérieur des colonies depuis sa fondation, du Conseil supérieur de la marine marchande et du Conseil supérieur des haras.

Il s'éteignit à Paris le 8 avril 1927.

**RIOU** (CHARLES, HENRI, MARIE), né le 10 janvier 1840 à Paimbœuf (Loire-Inférieure), mort le 28 septembre 1927 à Vannes (Morbihan).

*Sénateur du Morbihan de 1900 à 1920*

C'est au cours d'une élection partielle, le 11 mars 1900, que Charles Riou fut nommé sénateur du Morbihan. Il remplaçait le général de brigade Audren de Kerdrel, décédé. Il avait donc 60 ans lorsqu'il fit son entrée au Sénat, battant son adversaire, le député radical Jacob, par 693 voix contre 253. Ancien magistrat, il était depuis 1888 maire de Vannes et depuis 1898 conseiller général du canton de Vannes-Est.

Au Sénat, il s'inscrit au groupe de la droite, ses opinions conservatrices étant très proches de celles de son prédécesseur, de tendance royaliste. C'est d'ailleurs en se référant explicitement à lui que Charles Riou prend position contre le projet d'amnistie présenté par le gouvernement Waldeck-Rousseau, projet tendant à faire cesser toutes poursuites à raison de faits pouvant se rattacher à l'affaire Dreyfus. Dans ce même mois de juin 1900, le sénateur du Morbihan se prononcera contre le projet de loi tendant à réprimer plus rapidement et plus sévèrement les outrages au chef de l'Etat, par une modification de la loi de 1881 sur la presse.

En juin 1901, le projet de loi sur le contrat d'association vient en discussion devant le Sénat. Défenseur des congrégations religieuses et de la liberté de l'enseignement, il fut de ceux qui s'opposèrent le plus fermement à ce texte. Les amendements qu'il déposa furent tous rejetés au scrutin. Le remplacement à la présidence du Conseil de Waldeck-Rousseau par Emile Combes, sénateur de la Charente-Inférieure, marqua une aggravation de la politique définie par la loi de 1901. La discussion au Sénat d'un nouveau projet de loi le 2 décembre 1902 interdisant l'ouverture d'établissements congréganistes sans autorisation est l'occasion, pour Charles Riou, de rappeler le mot de Tacite : « *Corruptissima republica plurimæ leges* », qu'il commente en ces termes : « ... lorsqu'un régime est infidèle à ses principes..., il accumule les lois... et va d'autant plus loin qu'il ne sait pas où il va. » En juin 1903, le sénateur du Morbihan combat avec vigueur le projet de loi relatif à la construction d'office des maisons d'école et, en 1903, avec d'autres sénateurs conservateurs, lors de la discussion de propositions de loi sur l'ensei-

gnement secondaire, il dénonce l'exigence du certificat d'aptitude que le ministre entend imposer aux futurs directeurs d'école. Il sera battu mais le vote final ne constitue en fait qu'un demi succès pour le ministère Combes qui n'a pu obtenir l'abrogation pure et simple de la loi Falloux. En juin 1904, il demande en vain l'ajournement de la discussion du projet de loi interdisant l'enseignement congréganiste qui sera finalement voté par 167 voix contre 108.

En janvier 1905, après le scandale des « fiches » Emiles Combes démissionnait. Son successeur, Rouvier, poursuit une politique qui trouve son aboutissement dans la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Charles Riou est parmi les opposants.

Qui relirait dans le détail les interventions de Charles Riou pendant cette période qui vit s'affermir les bases de la laïcité de l'Etat, celui-là s'apercevrait que, la passion politique mise à part, c'étaient la plupart du temps des arguments d'ordre financier qui étaient mis en avant : ce strict souci de l'équilibre budgétaire inspire Charles Riou en toutes circonstances, s'opposant à la réduction du service militaire à deux ans et contestant le bien-fondé du projet sur l'assistance aux vieillards indigents (1905).

Au renouvellement sénatorial du 7 janvier 1906, Charles Riou est élu avec 760 voix sur 984 suffrages exprimés. Ses interventions continuent à être très nombreuses et touchent à des domaines divers : corruption électorale, secret et liberté de vote, repos hebdomadaire en faveur des ouvriers, conseils de prud'hommes.

Les annales parlementaires relatent les nombreuses interventions à caractère financier du sénateur du Morbihan tout au long de sa carrière, son vote favorable en 1910 sur la question des retraites ouvrières, son opposition au traité franco-allemand sur le Maroc le 10 février 1912.

Il fait partie des 244 sénateurs qui, le 7 août 1913, votent la loi rétablissant le service militaire de trois ans ; il s'abstient dans le vote du budget de 1914 car le Sénat avait finalement accepté l'incorporation, dans la loi de finances, de l'impôt sur le revenu.

Durant les années de guerre, l'activité parlementaire de Charles Riou est moins intense.

Il ne se représente pas aux élections sénatoriales de 1920.

Charles Riou est décédé à Vannes le 28 septembre 1927, âgé de 87 ans. Il était chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand et fut le premier président de l'Union des syndicats agricoles.

**RIOU** (EDOUARD, Gaston), né le 7 janvier 1883 à Vernoux (Ardèche).

*Député de l'Ardèche de 1936 à 1942.*

Né dans l'Ardèche, Gaston Riou commence à 30 ans une carrière littéraire en publiant, en 1913, *Aux écoutes de la France qui vient*. Au début de 1914, il participe, notamment avec Henri Bergson, Charles Gide et Henri Poincaré, à un ouvrage collectif sur *Le matérialisme actuel*.

Mobilisé comme ambulancier en août 1914, il est fait prisonnier au bout de quelques semaines de guerre et interné pendant onze mois. Rapatrié à l'occasion d'un échange de prisonniers, il rapporte de cette captivité un récit intitulé *Le Journal d'un simple soldat*, édité en 1916 avec une préface d'Edouard Herriot et que Miguel de Unamuno traduira en espagnol ; en 1917, c'est au tour du général Pershing de préfacer sa plaquette *La Fayette. nous voilà !*

Après la guerre, à partir de 1923, Gaston Riou publie plusieurs romans qui constituent les différents volets d'une œuvre d'ensemble sous le titre de *La vie de Jean Vaucanson*. L'année 1928 marque un tournant dans son œuvre avec la parution de *Europe - ma patrie* qui est un essai politique dans lequel il défend l'idée d'un fédéralisme européen : il recueille alors les encouragements de deux hommes aussi différents que Poincaré et Briand. A partir de cette date, l'essentiel de son activité est consacré à la défense de l'idée européenne : en 1930, il fait paraître sur le même thème *S'unir ou mourir* et fonde « la Ligue France-Europe », devenue plus tard « la Ligue internationale pour les Etats-Unis d'Europe » dont il est élu président en 1935.

Cette action le conduit à s'engager dans la politique active : proche d'Herriot qui avait patronné ses débuts littéraires, il fonde dans son département natal la fédération radicale-socialiste ; en 1934, il est élu premier vice-président du parti radical et président d'honneur des Jeunesses radicales. Il devenait dès lors logique qu'il se présentât à une élection législative. Au renouvellement général de 1936, il est donc candidat dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Privas (Ardèche) contre le député sortant, le socialiste Léonce Salles : au premier tour, il possède, avec 5.781 voix contre 5.595 à son concurrent une légère avance qu'il confirme au second tour le 3 mai où il est élu par 6.800 bulletins contre 6.267 à Léonce Salles, sur 13.175 votants.

À la Chambre des députés, son rôle fédéraliste européen le désigne naturellement pour siéger à la commission des affaires étrangères. Son activité parlementaire se partage entre deux sujets d'importance fort inégale : la crise de l'industrie de la chaussure, préoccupante sur le plan local, le conduit à déposer deux propositions de loi tendant à la protection de cette industrie ; mais ses interventions en séance intéressent essentiellement l'évolution de la situation internationale. En février 1938, quand le chancelier autrichien Schuschnigg refuse de céder aux pressions allemandes, il intervient dans un débat d'interpellation : tout en apportant son soutien au

gouvernement, il se livre à une critique des traités de 1919 qui ont morcelé l'Europe et se déclare favorable à la poursuite de négociations en vue d'un règlement pacifique des problèmes. En janvier 1939, il espère encore que la guerre pourra être évitée, mais le pacte germano-soviétique, dont il fait une analyse en décembre 1939, à l'occasion du débat budgétaire sur les crédits du ministère des Affaires étrangères, fait tomber ses dernières illusions.

Le 10 juillet 1940 à Vichy, il vote la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.

**RIOU** (HIPPOLYTE, JEAN, YVES, MARIE), né le 18 mai 1849 à Guingamp (Côtes-du-Nord), mort le 22 juillet 1902 à Guingamp.

*Député des Côtes-du-Nord de 1898 à 1902.*

Issu d'une famille bretonne propriétaire dans la campagne voisine de Guingamp, Yves Riou ses études secondaires et ses études de droit terminées, devient avocat, mais s'intéresse très vite à la politique locale. C'est en effet le jour anniversaire de ses trente ans qu'il devient maire de sa ville natale et il entre au Conseil général quatre ans plus tard en 1886. Gestionnaire méticuleux et heureux des derniers publics de sa municipalité, il put lui assurer une situation financière excellente qui permit « de grandes améliorations urbaines ».

Encouragé par son action parallèle au conseil municipal et au Conseil général, il accepta la candidature aux élections législatives générales de 1898, que lui offraient les députés républicains de la 1<sup>re</sup> circonscription de Guingamp. Il est élu dès le premier tour par 6.879 voix sur 12.252 votants contre 5.224 au député sortant, le comte de Tréveneuc.

Républicain de vieille date, il propose à ses électeurs un programme de juste milieu entre « les dangereuses utopies des partis extrêmes de gauche » et « l'envahissement des partis rétrogrades de droite ». Partisan de l'alliance franco-russe, protectionniste. Il souhaite un service militaire de deux ans et, avec la liberté de conscience, une juste et prudente laïcisation.

Siégeant dans les rangs des républicains progressistes, il est membre de la commission des colonies et de celle de décentralisation.

Il ne prit aucune initiative législative, mais intervint dans la discussion des budgets des exercices 1899 (agriculture et guerre), 1900 (travaux publics) et 1902 (agriculture locale et marine) et plaida la cause des habitants d'une partie extrême d'une grande commune qui demandaient leur rattachement à celle toute proche d'à côté.

Cette activité relativement modeste ne dut pas satisfaire ses électeurs qui ne lui renouvelèrent pas son mandat en 1902 : il fut en effet battu dans des conditions

identiques à celles qui l'avaient vu triompher de Tréveneuc en 1898, par le vicomte Du Roscoat, élu par 6.612 voix sur 12.471 votants contre 5.673 à lui-même.

Il devait survivre à peine trois mois à cet échec : il mourut en effet le 22 juillet 1902 dans sa ville natale à l'âge de 53 ans.

**RIOUST de LARGENTAYE** (Côtes-du-Nord). — Voy. **LARGENTAYE**

**RIPERT** (JEAN-BAPTISTE, VICTOR), né le 2 mai 1870 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député des Bouches-du-Rhône de 1902 à 1906.*

Lycéen à Marseille, étudiant à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence dont il est plusieurs fois lauréat, Jean-Baptiste Ripert obtient sa licence en 1891 et s'inscrit de 1892 à 1894 au barreau de Paris. Entré alors au concours comme rédacteur à la préfecture de la Seine, il démissionne au bout d'un an pour rallier Marseille où il va s'inscrire au barreau ; il est en fin 1896 premier lauréat de la Conférence des avocats. Il commence une carrière au Palais qui va le mener à la politique. La municipalité de Marseille est alors aux mains des socialistes sous l'autorité du bouillant maire collectiviste Siméon Flaissières. En 1897, Ripert obtient en faveur du redoutable syndicat des marchandes de poisson au panier l'annulation d'un arrêté de Flaissières qui leur portait préjudice et son cabinet prend de plus en plus de notoriété.

Aussi au renouvellement législatif de 1898, se présente-t-il dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Marseille ; mais n'ayant obtenu que 2.086 voix au premier tour sur 12.710 votants, il ne se maintient pas au second laissant le socialiste Carnaud, adjoint au maire emporter le siège. Ripert continue son opposition à Flaissières et parvient à se faire élire par 32.313 voix sur une liste républicaine aux élections municipales de mai 1900 ; il va être désormais le meneur de l'opposition au maire collectiviste, saisissant toutes les occasions de le critiquer et de le contrer, recevant ainsi seul avec ses amis politiques Kruger en 1901 lors de la dramatique tournée en Europe du président sud-africain.

Les élections générales législatives de 1902 vont être pour lui l'occasion de pousser encore son avantage. Abandonnant la 1<sup>re</sup> circonscription, c'est dans la 5<sup>e</sup>, qui vient d'être créée, que Flaissières et lui vont s'affronter : le maire de Marseille est en tête au premier tour avec 5.927 voix sur 13.641 votants contre 3.469 à Ripert ; mais au scrutin de ballottage, celui-ci, obtenant le désistement de deux autres candidats, passe avec 7.343 voix sur 14.111 votants contre 6.661 au maire en place. Au cours de l'été, Ripert

parachève sa victoire en mettant Flaissières dans l'obligation d'abandonner la mairie.

C'est sur un programme entièrement dirigé contre le collectivisme internationaliste du maire, mais sans excès réactionnaire, que Ripert s'est fait élire, s'affirmant partisan de la liberté de conscience, de la liberté d'association, de la liberté de l'enseignement et, en matière commerciale, du libre-échange.

Bien qu'incontestablement battu, Flaissières va tenter par la voix d'Antide Boyer, député socialiste de Marseille, de faire annuler l'élection de Ripert : ses accusations peu solidement établies furent facilement balayées par la réponse spirituelle et caustique de Ripert, dont l'élection fut validée sans peine.

Républicain démocrate, membre de commissions spéciales et secrétaire de plusieurs bureaux, Ripert dépose une proposition de loi tendant à réprimer la pêche à la dynamite et une autre concernant les instructions judiciaires, ainsi qu'un projet de résolution sur les incompatibilités parlementaires ; aucune de ces mesures n'aboutira.

À la tribune, il intervint avec mesure et pertinence dans une interpellation visant la mansuétude de Camille Pelletan, ministre de la Marine, vis-à-vis d'un inventeur étranger (affaire Pictet) et l'attaque encore longuement, avec plus de violence cette fois-ci, au cours d'une interpellation concernant les grèves de Marseille d'août-septembre 1904.

Représentant de la droite, il vota régulièrement contre le ministre Combes et est seul avec son collègue Thierry à se prononcer, dans le département des Bouches-du-Rhône, contre la séparation des Églises et de l'État.

Au début de janvier 1906, Flaissières entre au Sénat et au renouvellement législatif du mois de mai suivant, n'ayant plus à lui barrer la route, Ripert ne se représente pas, abandonnant toute ambition politique d'ailleurs ; sa carrière municipale n'avait duré que 2 ans. Il reprend désormais son cabinet d'avocat, qu'il conserve jusqu'en 1932.

**RISPAL** (AUGUSTE), né le 25 mai 1836 à Reilhac (Cantal), mort le 23 mars 1932 au Havre (Seine-Inférieure)

*Député de la Seine-Inférieure de 1897 à 1902*

*Sénateur de la Seine-Inférieure de 1903 à 1909*

Auguste Ripal était un important négociant en métaux, membre de la Chambre de commerce, conseiller municipal du Havre et conseiller général de la Seine-Inférieure.

Il fut élu député le 14 novembre 1897, en remplacement de Jules Siegfried qui avait opté pour un fauteuil sénatorial. Le débat de validation donne lieu à une véritable interpellation de Hubbard

contre le président du Conseil. Jules Méline, accusé de pression administrative et de connivence avec le parti clérical. Soumis à réélection moins d'un an plus tard, le 8 mai 1898, il fut également l'objet de protestations de la part de son adversaire, Denis Guillot, à propos d'une sombre histoire de fausses allégations sur les fonds électoraux de ce dernier et de soutien occulte d'un candidat « anarchiste participationniste ». Par chance, sa troisième élection le 2 août 1903 ne donne lieu à aucun incident.

Son activité parlementaire à la Chambre des députés fut sans grand éclat ; il se signala seulement par un amendement au projet de tarif douanier sur les plombs, soutenu sans succès et qui visait, selon lui, à empêcher les visées monopolistes des maisons Paraf et Rothschild.

Elu sénateur le 2 août 1903 au siège laissé vacant par le décès de l'inamovible Clamageran, il s'inscrivit à l'alliance républicaine.

Il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat aux élections triennales de 1909. Il mourut au Havre le 23 mars 1932, dans sa quatre-vingt-seizième année.

**RIU** (EUGÈNE, DANIEL, CLÉLIA), né le 15 juillet 1832 à Montpellier (Hérault), mort le 14 janvier 1895 à Paris.

*Député du Loir-et-Cher de 1893 à 1895.*

Le général Riu n'entre que tardivement dans la carrière politique.

Élève des Beaux-Arts, il poursuit ses études artistiques en Italie alors que, sous-lieutenant, il se trouve en garnison à Rome en 1859.

Capitaine dans l'armée de Metz pendant la guerre de 1870, blessé puis prisonnier, il s'évade et rejoint l'armée de la Loire. Devenu officier supérieur, il exerce le commandement militaire du Palais Bourbon, puis participe à la campagne de Tunisie. Nommé général de brigade il reste onze ans en activité dans ce grade, puis demande sa retraite par anticipation pour se présenter, à l'âge de 60 ans, à la députation dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Blois.

De sa candidature, il dit lui-même qu'elle est « essentiellement républicaine et démocratique ». Il propose d'accomplir « résolument les réformes contenues dans le programme de Gambetta en 1869 et non encore réalisées ». Il demande notamment la révision de la constitution et la suppression du Sénat, la séparation des Églises et de l'État, un service militaire de 2 ans égal pour tous, l'interdiction du cumul des mandats électifs, l'impôt progressif et proportionnel sur le capital et sur le revenu, la création du crédit agricole et d'assurances agricoles de l'État, la nationalisation des chemins de fer et de la Banque de France. Il est élu

au renouvellement général de 1893 au second tour de scrutin par 9.781 voix contre 5.019 à Gauvin son principal adversaire, sur 15.461 votants et 23.441 inscrits.

Membre de la commission de l'armée et de diverses autres commissions, il dépose des propositions de loi avec plusieurs de ses collègues tendant en particulier à la suppression des anciennes servitudes autour des anciennes défenses de Paris et à la création d'un ordre du mérite industriel et commercial. Il est l'auteur de rapports sur le projet de loi relatif aux vétérinaires de l'armée et sur la proposition de loi modifiant la loi sur le recrutement militaire. Il est également l'auteur d'un rapport sur la proposition de loi de Méline tendant à l'institution de chambres consultatives d'agriculture et à l'organisation du conseil supérieur de l'agriculture. Il prend également part à plusieurs discussions, notamment à la discussion du projet de loi relatif à la formation de régiments de cavalerie.

La mort le saisit au cours de son mandat le 24 janvier 1895 à Paris. Le 28 janvier, dans un bref éloge funèbre, le président de la Chambre rappelle la volonté du général Riu de refuser les honneurs funèbres officiels et lui rend un court hommage.

**RIVALS** (ÉTIENNE, LOUIS, Jules), né le 16 septembre 1851 à Limoux (Aude), mort le 7 novembre 1920 à Limoux.

*Député de l'Aude de 1899 à 1901.*

Avocat, Jules Rivals s'intéresse de bonne heure à la politique et milite dans les rangs républicains. Entré au conseil municipal de Limoux, il est révoqué après le 16 mai 1877, mais est réélu la même année. Il va très vite faire carrière dans la magistrature : débutant comme juge suppléant à Limoux même, il est nommé successivement substitut à Prades (1878), juge suppléant à Carcassonne (1880), président du tribunal civil de Castelnaudary (1887) et voit s'ouvrir les portes de la Cour d'appel de Montpellier en 1892, où il occupera les fonctions de conseiller jusqu'en 1898.

Il s'était présenté au renouvellement triennal du Sénat en 1894 et avait été proclamé élu ; mais une erreur matérielle dans le comptage des voix avait amené le Sénat, après discussion, à annuler cette élection. Le 25 février suivant, sur 745 suffrages exprimés, il en obtenait 366 et devait laisser Mir emporter le siège avec 398 voix.

Conseiller honoraire à la Cour d'appel depuis 1898, Rivals a toute liberté pour se présenter à la députation. La mort de Saba, le 3 mai 1899, va donner lieu à une élection partielle dans la circonscription de Castelnaudary le 2 juillet suivant : Rivals est très brillamment élu avec 6.636 voix sur 8.649 votants contre 1.675 à Gouttes.



Républicain, membre de la gauche radicale, il participe à la Chambre à la discussion des budgets de 1900 (justice, travaux publics, instruction publique) et de 1901 (finances, agriculture). S'il déposa sans succès des propositions de loi sur la compétence judiciaire et sur les contributions directes (il saisira l'occasion d'un budget pour reprendre la question), en revanche sa proposition de modification de la loi de 1898 sur les accidents du travail fut incluse dans la discussion de la révision de ce texte qui aboutit à la loi du 22 mars 1902. Malheureusement pour Rivals, cela faisait une année qu'il n'appartenait plus au Parlement : il avait en effet donné sa démission de député le 12 mars 1901 pour raison de santé.

Il va désormais se consacrer à la culture de ses vignes et au Conseil général ; il meurt à Limoux dans sa soixante-dixième année, le 7 novembre 1920.

**RIVAUD (ALBERT, GEORGES, EMMANUEL)**, né le 14 mai 1876 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Ministre de l'Éducation nationale  
du 12 juin au 12 juillet 1940.*

Albert Rivaud naît à Nice au gré de la carrière préfectorale de son père, homme d'une personnalité très brillante. Aussi le jeune Albert fait-il ses études aux lycées d'Angoulême, de Caen, de Nantes et de Lyon, où son père est préfet du Rhône lors de l'assassinat du président Carnot en 1894.

C'est dans les facultés de Lyon, puis de Paris qu'Albert Rivaud entreprend ses études supérieures et accumule les diplômes : licence ès lettres, en droit, ès sciences, agrégation de philosophie en 1900. Dès lors s'ouvre à lui une très brillante carrière d'enseignant : lycée de Laval, Faculté des lettres de Rennes, missions en Allemagne de 1903 à 1907 qui lui permettent de dresser le *Catalogue critique des manuscrits de Leibniz*. Docteur ès lettres en mai 1906 avec deux thèses sur *Le problème du devenir et la notion de la matière dans la philosophie grecque, depuis les origines jusqu'à l'époque de Théophraste* (prix Montyon à l'Académie française) et sur *Les notions d'essence et d'existence dans la philosophie de Spinoza*, il enseigne à la Faculté des lettres de Poitiers.

C'est là que le trouve la grande guerre : mobilisé le 2 août 1914 au 68<sup>e</sup> Régiment territorial d'infanterie, il restera au front du 1<sup>er</sup> décembre 1914 à l'armistice et sera affecté en juin 1917 à l'Etat-major du 35<sup>e</sup> corps d'armée ; il avait reçu la croix de guerre le 17 mai 1916.

Démobilisé en janvier 1919, il retrouve sa chaire de Poitiers, enseigne à l'École libre des sciences politiques et franchit en mars 1927 le seuil de la Sorbonne, où il devient professeur titulaire en 1933. Le 17 juin 1939 son élection à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il était correspondant depuis douze ans, couronne une si brillante carrière.

En octobre 1928, il avait été chargé de cours à l'École supérieure de guerre : son enseignement y retint l'attention des grands chefs militaires de l'époque et lui valut l'amitié du maréchal Pétain. C'est ainsi que le 16 juin 1940, celui-ci lui attribua le portefeuille de l'Éducation nationale. Rivaud n'avait été nullement pressenti et c'est par la radio qu'il apprit à Poitiers, où il était d'ailleurs souffrant, sa nomination.

Dans les circonstances dramatiques du moment, il ne put qu'essayer de reconstituer ses services dispersés par l'exode, sans avoir la possibilité d'amorcer aucune politique déterminée. A peine un mois après sa nomination, le premier ministère de l'État français était constitué le 12 juillet. Il n'en fit pas partie : les Allemands avaient précisé au Maréchal que la présence de Rivaud était « hautement indésirable ». Il était en effet l'auteur d'ouvrages sur l'Allemagne qui avaient assez exaspéré les Nazis pour qu'en mai 1940 ceux-ci fassent détruire la 5<sup>e</sup> édition de son livre *Le relèvement de l'Allemagne (1918-1938)*. En outre, condamné à mort par Ferdonnet au micro de Radio-Stuttgart, Albert Rivaud pouvait alors difficilement continuer une carrière officielle.

Outre les ouvrages déjà cités, il fit paraître dans la Collection Guillaume Budé, texte original et traduction, le *Timée* et le *Critias* de Platon et entreprit une monumentale *Histoire de la Philosophie* ; il écrivit enfin de nombreux articles dans diverses revues, entre autres sur Leibniz, Spinoza, Platon, Descartes, l'Allemagne contemporaine, etc.

Albert Rivaud était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

**RIVES (PAUL, JACQUES, MARIUS)**, né le 19 août 1895 à Saint-Papoul (Aude).

*Député de l'Allier de 1932 à 1942.*

Né à Saint-Papoul dans l'Aude, Paul Rives fait de solides études qui l'amènent à enseigner la philosophie au lycée Saint-Louis à Paris.

Il exerce ensuite les fonctions de secrétaire, puis de directeur au Bureau international du travail.

Il se présente aux élections législatives de 1932 sous l'étiquette socialiste à Gannat dans l'Allier.

Il est élu au second tour de scrutin par 7.310 voix contre 7.092 à son concurrent Pradon Vallancy, le député sortant républicain socialiste, alors que celui-ci le distançait au premier tour par 5.560 voix contre 4.867.

Dans son programme électoral Paul Rives s'élève notamment contre l'insécurité du travail et réclame en particulier l'institution des congés payés, et contre l'iniquité politique en demandant le vote des femmes.

Pendant cette première législature, Rives est membre de la commission du travail et de celle des postes, télégraphes et téléphones. A ce double titre il intervient à plusieurs reprises sur l'organisation et la défense du marché du blé et sur les conditions et délais de transport des colis postaux.

Paul Rives poursuit parallèlement une carrière politique locale : conseiller général du canton d'Escurolles en 1933, il est élu conseiller municipal et maire de Belleive-sur-Allier en 1935.

Il est secrétaire de la Fédération socialiste de l'Allier en 1936.

Aux élections législatives de 1936 il est réélu au second tour de scrutin par 7.410 voix contre 7.019 à Pradon Valancy, alors qu'ils avaient obtenu respectivement au premier tour 6.144 et 6.126 voix.

Paul Rives est alors à la Chambre membre de la commission des finances.

Il s'intéresse tout particulièrement aux problèmes de finances locales : il dépose une proposition de loi tendant à instituer, au profit des communes, une surtaxe sur le gaz carbonique, et réclame l'établissement de taxes au profit des communes sur le territoire desquelles jaillissent des sources d'eau minérale ou d'acide carbonique naturel.

En tant que rapporteur du budget de l'Air, il intervient à plusieurs reprises sur des questions de statut du personnel de l'armée de l'Air.

Il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

**RIVET** (GUSTAVE, HECTOR), né le 25 février 1848 à Domène (Isère), mort le 20 juin 1936 au Fayet (Haute-Savoie).

Député de l'Isère de 1883 à 1903.

Sénateur de l'Isère de 1903 à 1924.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 154.)

En 1839, Gustave Rivet est réélu député de l'Isère sans concurrent, avec 10.383 voix. Des adversaires se manifesteront bien aux renouvellements suivants mais sans embarrasser beaucoup Rivet qui l'emporte successivement, en 1893, par 9.338 voix contre 1.890 à Jorre, « agricole » et 1.223 à Roux « libéral » ; en 1898, par 11.076 voix contre 3.956 à Charbonnier « rallié » et en 1902, de justesse pour une fois, par 7.736 voix contre 7.719 que deux autres concurrents se partageaient.

À la Chambre, où il était vice-président de la gauche radicale et membre du groupe viticole, Gustave Rivet défendit sans succès l'abrogation de l'article 340 du code civil interdisant la recherche de paternité en faveur de laquelle il se bat-

taît depuis plus de trente ans. Il eut plus de chance avec deux principes qui lui tenaient non moins à cœur : le développement des caisses d'assurances agricoles — créées un an plus tôt — et la défense du privilège des bouilleurs de cru.

Mais il était aussi auteur dramatique, et, dit-on, il obtint « parfois un succès de public ». L'ancien collaborateur de *L'Homme libre* de Louis Blanc, qui était aussi le poète des *Voix perdues*, fit en effet représenter *Juana* à l'Odéon (1890), puis le *Cimetière de Saint-Joseph* à la Comédie française (1894).

Sa popularité grandissait si bien à la Chambre que ses collègues l'élirent questeur en 1898, jusqu'en 1902.

Fut-ce son élection plus difficile qu'à l'accoutumée en 1902 ? Le député de l'Isère songe au Sénat, à la mort de Durand-Savoyat. Le scrutin de remplacement eut lieu le 26 juillet 1903 ; par 705 voix contre 483 à Jay, Rivet l'emporte ; et sa réélection, de 7 janvier 1906, est encore plus facile : 851 voix sur 1.260 votants.

Dès son entrée au Sénat, où il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et fut membre de la commission des finances — qui en fit le rapporteur du budget des Beaux-Arts — Rivet fut reconnu pour un orateur excellent. Il se fit le défenseur de causes diverses telles que : la garantie des libertés individuelles, la réforme de l'état de la femme veuve ou divorcée, le transfert des cendres de Zola au Panthéon (1908) et la défense du privilège des bouilleurs de cru.

D'autre part, il était devenu le champion de l'amitié avec l'Italie et fut président de la Ligue franco-italienne.

Il reprit avec obstination sa proposition concernant la recherche de paternité, mais toujours en vain.

En 1911, le Sénat lui donna une nouvelle marque de confiance en l'élisant questeur, poste où il demeurera jusqu'en 1918 et qui n'ira pas sans restreindre un peu ses activités législatives.

En 1920, Rivet ne fut réélu sénateur qu'au 2<sup>e</sup> tour, par 781 voix sur 1.179 suffrages exprimés, et ce fut désormais à la commission des affaires étrangères et de la politique générale des colonies et des protectorats qu'il se consacra. On l'entendit beaucoup moins en séance. Ce fut juste après que le Sénat venait, en 1923, de l'élire son vice-président, que Rivet connut son premier et définitif échec : au renouvellement de janvier 1924, il fut battu, n'ayant pu réunir plus de 569 voix sur 1.177 suffrages exprimés. Déjà, d'ailleurs, il ne siégeait plus au Conseil général de l'Isère, où il avait représenté successivement les cantons de Domène puis de Goncelin.

Il mourut le 20 juin 1936, au Fayet à l'âge de 88 ans ; il fut inhumé à Domène.

**RIVIÈRE (ALBERT, MARCEL)**, né le 24 avril 1891 à Grand-Bourg (Creuse).

*Député de la Creuse de 1928 à 1942.*

*Ministre des Pensions  
du 4 juin 1936 au 18 janvier 1938  
et du 13 mars au 10 avril 1938.*

*Ministre des Anciens combattants  
et pensionnés du 21 mars au 16 juin 1940.*

*Ministre des Colonies  
du 16 juin au 12 juillet 1940*

Né dans la Creuse dans une famille d'artisans sabotiers. Albert Rivière fut tout au long de sa carrière politique, et jusqu'au terme de sa vie, fidèle à son origine creusoise, puisqu'il s'installa comme négociant à Boussac et qu'il représenta cette circonscription à la Chambre pendant quatorze ans.

Secrétaire de la Fédération socialiste de la Creuse, il se présenta à Boussac lors du renouvellement législatif de 1928. Le programme du parti socialiste dont il était le porte-parole préconisait notamment la limitation des droits du Sénat, la réduction du service militaire, la sécurité par l'arbitrage et le désarmement contrôlé, la défense de la laïcité, le soutien des revendications ouvrières (notamment les « huit heures »), une politique de nationalisation et de grands travaux, la lutte contre la vie chère. Faisant campagne contre l'Union nationale et le député sortant radical-socialiste isolé. M. Binet, il battit celui-ci au second tour, le 29 avril 1928, par 7 086 voix contre 6 557 sur 13 791 votants.

À la Chambre des députés, il siégea à la commission du commerce et de l'industrie ainsi qu'à la commission des pensions civiles et militaires. Il se révéla particulièrement actif dans ce dernier domaine, déposant deux propositions de loi sur la pension des ascendants et les droits à majoration pour les enfants des pensionnés de guerre, intervenant sur la question des pensions et des anciens combattants dans les discussions budgétaires de 1930 et 1931, posant à plusieurs reprises des questions au ministre des pensions sur l'activité de ses services. Il fut également rapporteur d'une proposition de loi tendant à la création d'une carte et d'un office d'anciens mobilisés.

La politique agricole sollicita également son activité : il demanda à interpellier le gouvernement sur la question des phosphates et sur la question des prix des produits agricoles et de la commercialisation de ceux-ci et prit part à la discussion d'un projet de loi sur le commerce des blés.

Il s'exprima également sur la politique étrangère et militaire (opérations au Maroc, préparation de la Conférence du désarmement). Il prit la défense de la liberté d'expression à l'occasion du retrait du Salon des indépendants d'un tableau stigmatisant la guerre, puis en faveur de la protection de la liberté de parole et de réunion.

Réélu le 1<sup>er</sup> mai 1932 par 9.130 voix contre 4.446 à M. Gaumet, son principal adversaire, sur 14.070 votants, il prit une part toujours plus importante aux travaux parlementaires.

Membre de plusieurs commissions — de l'armée, des pensions, du règlement, des affaires étrangères, de la commission d'enquête sur les événements du 6 février 1934 — il intervint dans tous ces domaines ainsi qu'en matière agricole, et sur la question scolaire. Comme rapporteur, il défendit la création de la carte du mobilisé. Dans la discussion des crédits provisoires de mars 1933, il intervint notamment sur les crédits militaires et exposa la politique socialiste en matière de défense nationale. Il prit la parole à plusieurs reprises en faveur de l'organisation et du contrôle du marché des céréales, dénonçant les « manœuvres chaque jour plus osées de la spéculation contre l'agriculture ». Il participa également à la discussion du projet de budget pour 1936.

Albert Rivière fut réélu le 26 avril 1936 par 7 505 voix contre 4 469 à M. Guenin, son principal adversaire, sur 18 835 votants. Dès lors, il sera chargé du ministère des Pensions dans tous les cabinets ministériels, à l'exception du 4<sup>e</sup> cabinet Chautemps (du 18 janvier au 10 mars 1938) et du 3<sup>e</sup> cabinet Daladier (du 10 avril 1938 au 20 mars 1940).

Ministre des Pensions dans le gouvernement du Front populaire formé le 4 juin 1936, il défendit le projet de loi abrogeant les dispositions du décret du 26 juillet 1935 concernant l'imposition des pensions, de la retraite du combattant et des rentes viagères et allocations temporaires accordées aux accidentés du travail.

Au cours de l'année 1936, il est également entendu dans la discussion de plusieurs textes (prorogation des délais de mise en instance de pension, proposition de résolution tendant à l'extension du bénéfice « du statut des plus grands invalides de guerre »). Il intervint également dans le débat monétaire sur la dévaluation.

Au banc du gouvernement, il participa aux débats sur les pensions qui eurent lieu à l'occasion de la discussion du budget pour 1937.

En février 1937 il intervint lors de l'examen du projet de loi ayant pour objet de fixer les modalités d'application de la révision des pensions abusives.

De nouveau ministre des Pensions dans le 2<sup>e</sup> cabinet Chautemps (22 juin 1937 - 14 juin 1938) il soutint la discussion du projet de loi modifié par le Sénat, ayant pour objet de proroger les délais de mise en instance de pensions. Lors de la discussion budgétaire, en décembre 1937, il défendit la politique des pensions suivie par le gouvernement.

Toujours en qualité de ministre des Pensions du 2<sup>e</sup> cabinet Léon Blum formé le 13 mars 1938, il fut entendu dans la discussion du projet de loi mo-

difiant la loi du 22 mars 1935 sur le statut des grands mutilés de guerre.

Sous le 3<sup>e</sup> cabinet Daladier qui vit l'ouverture des hostilités, il intervint, en tant que député dans la discussion du projet de budget pour 1940, s'intéressant à plusieurs reprises aux permissions agricoles, au paiement des réquisitions. Il prit part, en qualité de président de la commission des pensions civiles et militaires, à la discussion d'une proposition de loi tendant à l'abrogation du décret-loi du 20 janvier 1940 relatif aux pensions militaires.

En mars 1940, il intervint également dans la discussion du budget de la guerre.

Le 21 mars 1940 il fut nommé ministre des Anciens combattants et pensionnés dans le cabinet Paul Reynaud.

Le 16 juin 1940 il entra dans le cabinet Pétain comme ministre des Colonies.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota la loi constitutionnelle, proposée au Congrès.

#### RIVIÈRE (Loir-et-Cher). — Voy. AL-PHONSE-RIVIÈRE.

**RIVIÈRE (ARMAND, FÉLIX)**, né le 1<sup>er</sup> mars 1822 à Chenehutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire), mort le 13 octobre 1891 à Chenehutte-les-Tuffeaux.

*Député d'Indre-et-Loire  
de 1879 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY**, *Dictionnaire des Parlementaires*, t V, p. 156.)

Armand Rivière ne se représenta pas aux élections de 1889 et mourut deux ans plus tard, le 13 octobre 1891, dans son bourg natal de Chenehutte-les-Tuffeaux, à l'âge de 69 ans.

**RIVOLLET (GEORGES)**, né le 3 novembre 1888 à Paris.

*Ministre des Pensions du 9 février 1934  
au 1<sup>er</sup> juin 1935.*

Georges Rivollet est né à Paris, mais il était d'ascendance savoyarde. Il fait ses études au collège Chaplat. Il obtiendra divers diplômes commerciaux avant d'aller effectuer son service militaire au 47<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Il est représentant en bonneterie, lorsqu'il est rappelé le 2 août 1914 au 47<sup>e</sup> régiment, avec lequel il participe entre autres à la campagne de Belgique et aux batailles de la Marne, de Reims, d'Arras, au cours desquelles il sera gazé et quatre fois blessé. En avril 1916, il est grièvement blessé à La Marazée et reçoit la Médaille militaire. Il sera décoré ensuite de la Croix de guerre avant d'être réformé.

Ayant repris ses occupations professionnelles, il milite dans les premières organisations d'anciens combattants et il devient rapidement secrétaire général de l'Union nationale des mutilés et réformés de la guerre 1914-1918. Versé dans les questions législatives, il collabore à l'établissement de textes de loi assurant la protection des mutilés, invalides et veuves de guerre. A l'Office national des anciens combattants et dans de nombreux congrès interalliés, il est désigné comme rapporteur pour les questions intéressant plus spécialement les pensionnés de guerre. En 1930, il est élu secrétaire général de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de guerre. Constamment réélu, c'est alors qu'il occupe cette fonction qu'il est appelé par le Président Doumergue, en février 1934, au poste de ministre des Pensions. Il y restera sous le ministère Flandin jusqu'au 30 mai 1935, date à laquelle le cabinet est renversé par les Chambres.

Il reprend alors sa place au secrétariat général de la Confédération des anciens combattants qu'il représente au Conseil économique, au Bureau international du travail et à différentes assemblées internationales. Il sera de même chargé jusqu'en 1940 de diverses missions à l'étranger.

En 1940, il va à Bordeaux, puis à Vichy, où il n'est appelé à aucun poste officiel.

Il est grand officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre et de diverses décorations étrangères.

**ROBAGLIA (BARTHÉLÉMY, HONORÉ, VICTOR, GEORGES)**, né le 8 juillet 1867 à Sceaux (Seine).

*Député de la Seine de 1924 à 1928.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique  
et aux Transports aériens  
du 19 au 21 juillet 1926.*

Officier de marine, Robaglia accomplit une large partie de sa carrière aux colonies, où il se signale notamment par une mission au Mékong. Démissionnaire comme lieutenant de vaisseau, il se fait inscrire au barreau. Il reprendra cependant du service au début de la guerre, au cours de laquelle, après maintes citations, il sera promu au grade de capitaine de frégate.

Elu représentant du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris et conseiller général de la Seine en 1911, il sera nommé, en 1922, président du conseil municipal de Paris.

Il fut rapporteur général du port de Paris, vice-président du comité du budget de la ville et président du comité du budget du département. C'est à son initiative que sera créée la carte de priorité pour les mutilés de guerre et que seront exonérées d'impôts les constructions nouvelles.

Aux élections du 11 mai 1924, il est élu député de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Seine sur la liste de l'union républicaine démocratique, avec 61.683 voix pour 198.996 suffrages exprimés.

Il s'inscrit au groupe des républicains de gauche, qu'il représente au sein de la commission de l'Algérie et des colonies et de la commission de la marine militaire. Il interviendra fréquemment à la Chambre et notamment sur les problèmes de la région parisienne et sur les questions navales.

En juillet 1926, Edouard Herriot l'appelle au Gouvernement, où il occupe le poste de sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique et aux transports aériens, près d'André Hesse, ministre des Travaux publics. Ses fonctions gouvernementales seront de brève durée, puisque le cabinet constitué par Herriot est investi le 19 juillet et démissionnaire le 21 juillet.

Il se représente aux élections d'avril 1928, pour lesquelles le scrutin uninominal majoritaire a remplacé le scrutin de liste. Candidat dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement (1<sup>re</sup> circonscription), il n'arrive au premier tour qu'après le président du Conseil municipal, Delsol, qui recueille 5.420 voix, alors que lui n'en obtient que 4.484. Il décide alors de ne pas maintenir sa candidature au second tour.

Après avoir lutté pendant onze ans pour la création d'une exposition coloniale internationale, il verra ses rêves réalisés en 1927 et deviendra commissaire général adjoint de l'Exposition.

Il était commandeur de la Légion d'honneur.

**ROBBE (FERNAND)**, né le 28 février 1889 à Lorient (Morbihan)

*Député de Seine-et-Oise de 1936 à 1942.*

D'origine bretonne, Robbe vient exercer dans la région parisienne ses fonctions d'ingénieur.

Il s'intéresse très tôt aux affaires publiques et deviendra conseiller général de Versailles avant de solliciter un mandat législatif.

Il devra se présenter à trois reprises aux élections générales, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Versailles, avant de représenter la Seine-et-Oise à la Chambre

des députés. Aux élections d'avril 1928, il obtient 6.413 voix au second tour contre 7.294 à Charles Reibel, député sortant et ancien ministre sans étiquette, pour 17.277 votants. Aux élections de mai 1932, les 2.712 voix qu'il recueille au premier tour pour 20.546 votants ne l'inciteront pas à maintenir sa candidature au second tour. Reibel ne s'étant pas représenté aux élections d'avril 1936, il sollicite à nouveau un mandat avec un long programme sous l'étiquette républicain indépendant et d'action sociale. Il l'emporte au second tour, le 3 mai 1936, avec 11.848 voix contre 11.221 à Desnazes, pour 23.501 votants. La lutte s'étant circonscrite entre ces deux candidats.

À la Chambre, il est dans l'opposition ; il représente le groupe des républicains indépendants et d'action sociale aux commissions de l'aéronautique, des affaires étrangères et de la santé publique. Il interviendra lors du vote de la loi des pleins pouvoirs en juin 1937 et s'intéressera tout particulièrement aux problèmes militaires et plus spécialement aux questions aéronautiques. À ce titre, il sera le rapporteur de deux projets intéressant le personnel de l'armée de l'Air.

Le 10 juillet 1940, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Fernand Robbe était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre.

**ROBERT (FRANÇOIS, MARIE, Edmond)**, né le 13 janvier 1849 à Metz (Moselle), mort le 1<sup>er</sup> mars 1907 à Paris.

*Député de l'Oise de 1881 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. V, p. 160.)

Après son échec aux élections générales de 1885, Edouard Robert avait repris le cours de sa carrière préfectorale.

Préfet de la Vendée en février 1887, il était nommé successivement dans l'Isère en février 1890, dans les Pyrénées-Orientales en février 1893, où il restait neuf années, dans les Côtes-du-Nord en mars 1902, où il achevait sa carrière le 30 juillet 1906, date à laquelle il était nommé préfet honoraire.

Il mourut l'année suivante, le 1<sup>er</sup> mars 1907 à Paris, à l'âge de 58 ans.

**ROBERT (LÉOPOLD)**, né le 7 septembre 1878 à Soullans (Vendée)

*Sénateur de la Vendée de 1936 à 1945.*

Léopold Robert est né dans le Marais vendéen d'une vieille famille de cultivateurs et d'artisans. Il fit ses études secondaires au petit séminaire des

Sables-d'Olonne puis à La Roche-sur-Yon, ses études de médecine à la Faculté catholique de Lille et à la Faculté de médecine de Paris. Le titre de docteur en médecine une fois acquis, il revint à Soullans en 1904 pour y ouvrir un cabinet et mener la rude vie de médecin de campagne, tout en consacrant ses loisirs à la rédaction de romans où, sous le pseudonyme de *Jean Yole*, il chantait la vie paysanne : *Les Arrivants* (1909), roman de la promotion sociale au village, *La Dame du Bourg* (1910), *Les Démarchées*, ouvrage couronné par l'Académie française en 1914.

Après avoir fait brillamment la guerre dont il revient chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre, il dut, pour des raisons familiales, quitter le Marais et s'installer dans le Bocage vendéen, à Vendrennes. En même temps, il abandonna la pratique médicale pour se consacrer exclusivement à la littérature et à l'exploitation de ses terres. En 1918, parut *La veuve*, en 1921, *Limogé*, en 1928, *La servante sans gages*, roman dont Jean Yole tira une pièce qui fut représentée au théâtre de la Madeleine, à la salle d'Iéna et à l'Odéon ; en 1929, *Le malaise paysan* étude d'économie rurale ; en 1930, *Le capitaine de paroisse*, en 1936, *La Vendée*, en 1937, *Ené*, pièce en trois actes représentée au théâtre des Mathurins-Pitoëff.

Maire de Vendrennes depuis 1933, Léopold Robert fut élu sénateur de la Vendée le 20 octobre 1935, au 2<sup>e</sup> tour, par 522 voix sur 873 votants. Il ne s'inscrivit à aucun groupe mais siégea à diverses commissions : commerce, législation, hygiène et prévoyance sociale notamment. Ses interventions tendirent toutes au même but : défendre la famille paysanne qui, déclarait-il en 1938 dans le débat sur les conventions collectives dans l'agriculture « constitue, pour les deux tiers de la France, le meilleur contrat collectif du monde ».

Le 10 juillet 1940, Léopold Robert vota pour l'attribution des pleins pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

**ROBERT** (MARIE, ALEXANDRE, Ludovic), né le 27 mai 1853 à Sisteron (Basses-Alpes), mort le 11 décembre 1900 à Paris.

*Député des Basses-Alpes  
de 1898 à 1900.*

Docteur en médecine, conseiller général du canton de Sisteron depuis 1891, M. Robert est élu député aux élections de mai 1898. Au second tour de scrutin, il obtient 2 090 voix sur 5 119 voix, battant deux candidats qui l'avaient devancé au premier tour. M. Bontoux, ancien député, qui recueillit 1 879 voix et le comte d'Hugues, député sortant, qui n'en obtint que 1 106.

Il s'est présenté aux élections comme républicain radical de gouvernement, partisan de l'impôt sur le revenu d'après les signes extérieurs et la fortune et du service obligatoire de deux ans. A la Chambre, il s'inscrit au groupe de la gauche radicale socialiste, qu'il représentera à la commission de l'hygiène publique.

Il ne terminera pas son mandat ; il meurt à Paris le 11 décembre 1900, à l'âge de 47 ans, au Conseil d'Etat.

**ROBERT** (MAURICE), né le 11 juillet 1884 à Molins (Aube).

*Député de l'Aube de 1928 à 1942*

Professeur adjoint d'école primaire supérieure, Maurice Robert détiendra un mandat national avant de solliciter des mandats locaux. Candidat aux élections d'avril 1928 contre le député sortant Lesacht, membre de la gauche républicaine, dans la circonscription de Bar-sur-Aube, il est largement devancé au premier tour. Il triomphe au second avec 8 730 voix, tandis que son adversaire en obtient 7 025, pour 15 955 votants. Les électeurs de l'Aube ont élu un nouveau député radical, parti auquel Robert a appartenu depuis sa jeunesse.

A la Chambre, il est membre du groupe républicain radical et radical socialiste, qu'il représente à la commission de l'enseignement et des beaux-arts et à la commission des boissons. Son activité sera d'emblée considérable, puisqu'il est l'auteur, durant la seule 14<sup>e</sup> législature, de 27 propositions de loi, portant sur les sujets les plus divers, et de 9 rapports. Sa spécialité reste cependant l'enseignement et c'est sur cette question que Robert intervient à de multiples reprises.

Reconnaissants de l'ardeur avec laquelle il remplit son mandat, et attachés à ce représentant qui leur consacre tout son temps lorsqu'il est dans sa circonscription, les électeurs le réélisent dès le premier tour aux élections de mai 1932. Il obtient 8 340 voix pour 15 204 votants, tandis que son principal adversaire, Guenin, en recueille 5 155. Entre-temps d'ailleurs il est devenu conseiller général du canton de Bar-sur-Aube.

Au cours de la 15<sup>e</sup> législature, il fait partie de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission de la marine militaire, de la commission des boissons, de la commission du travail, de la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky.

Auteur de 13 propositions de loi ou de résolution et de 10 rapports ou avis, la Chambre des députés reconnaît son mérite en l'élisant à deux reprises, en 1932 et en 1933, secrétaire de la Chambre des députés. Il participe à tous les débats importants et notamment à tous ceux qui intéressent l'enseignement ou le ré-

gime des vins, mais aucune question ne lui est étrangère.

Toujours en tant que radical, il est réélu en 1936, au second tour, cette fois, député des deux Bars. Devancé au premier tour par Converset, il l'emporte au second avec 7.543 voix contre 6.924 à son adversaire, pour 14.700 votants. Son activité législative reste toujours aussi importante ; il est le rapporteur de plusieurs projets relatifs à la situation des instituteurs. Et c'est lui que son groupe charge, en 1939, de prononcer l'éloge « des initiatives heureuses prises par le ministère de l'Education nationale ». Le fait est rare et l'honneur était insigne.

Le 10 juillet 1940, il a voté les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**ROBERT** (PIERRE, JOSEPH), né le 28 janvier 1814 à Rouen (Seine-Inférieure), mort le 28 avril 1904 à Fécamp (Seine-Inférieure).

*Représentant de la Seine-Inférieure  
de 1871 à 1876.*

*Sénateur de la Seine-Inférieure  
de 1876 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 159.)

Les deux dernières années du mandat sénatorial du Rouennais Pierre Robert ne furent pas moins actives que ne l'avaient été les treize premières. Ainsi, l'année 1890, l'entendit-on parler sur des sujets aussi divers que les pensions proportionnelles à accorder aux officiers, certaines dispositions du code rural, la responsabilité des accidents du travail, l'aggravation des peines en cas de récidive, la réforme du service d'état-major, la répression des infractions qu'on disait alors « spéciales à l'indigénat » dans les communes mixtes d'Algérie, etc.

Malgré tant de travail et d'études, en 1891, Robert ne sollicita pas le renouvellement de son mandat.

Il mourut le 28 avril 1904 à Fécamp à l'âge de 91 ans. Il avait été vice-président du Conseil général de la Seine-Inférieure et était commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la médaille coloniale.

**ROBERT** (CLAUDE, Pierre), né le 17 mai 1875 à Montbrison (Loire).

*Député de la Loire de 1914 à 1927.*

*Sénateur de la Loire de 1927 à 1941.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Postes,  
Télégraphes et Téléphones  
du 14 juin 1924 au 10 avril 1925.*

Pierre Robert était avocat et publiciste, mais ce qui semble avoir compté

dans sa vie, ce fut sa nomination, en 1910, comme attaché au sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T.

Quatre ans plus tard, en 1914, il se présentait à la députation dans son département natal et était élu facilement, au premier tour, par 9.065 voix sur 18.073 votants. A la Chambre, où il est membre de la commission de l'agriculture, on trouve bien Robert intervenant sur des sujets intéressants la payannerie et faisant aussi partie de la commission chargée d'examiner les pièces de la condamnation de Malvy, mais, presque tout de suite, c'est à la commission des P.T.T. qu'il se voue avec, pour premier souci, l'amélioration des traitements des postiers.

Facilement réélu en 1919 sur la liste du bloc républicain et socialiste, avec 48.834 voix sur 132.611 votants, Pierre Robert devient membre de la commission des finances, et c'est tout aussitôt pour se voir confier le rapport sur le budget des Travaux publics, et précisément de la section des P.T.T., sans compter le budget annexe de la Caisse d'épargne. A partir de là, ne se comptent plus les projets de loi concernant les postes que Robert présente : services, tarifs, équipement, timbres, personnel, etc.

Après une seconde réélection non moins aisée en 1924 sous les couleurs du cartel des forces de gauche — 87.135 voix sur 153.380 suffrages exprimés — Robert dépose une proposition de loi sur l'organisation du service des P.T.T. et un rapport sur les conventions internationales en matière de P.T.T. Herriot le prend dans le cabinet qu'il forme en juin 1924 en qualité de sous-secrétaire d'Etat chargé des P.T.T. Ce ministère durera moins d'un an, tombant en avril 1925. Robert en fut reconnu pour un des bons éléments. Néanmoins, il ne devait plus être appelé à des fonctions ministérielles. Redevenu député, il continua d'intervenir, quoique beaucoup moins, sur les textes intéressant les postes, et c'est surtout en congés que se passa la fin de son mandat.

C'est que Robert songeait au Sénat. Le 8 mai 1927, comme il s'agissait de remplacer le sénateur de la Loire, Jean Morel, décédé, il se porta et triompha au second tour par 524 voix sur 965 suffrages exprimés.

Au Luxembourg, où sa réputation n'était plus à faire, c'est en spécialiste des postes que diverses commissions l'accueillent : du commerce, de l'industrie, des postes bien entendu, et enfin celle des finances dont il devient, il va de soi, le rapporteur pour le budget des P.T.T. Innombrables, de nouveau, sont ses interventions en ce domaine : tarifs postaux, titularisation du personnel des postes, modification de la loi de 1881 créant une caisse d'épargne postale, union postale universelle, câbles téléphoniques, réduction des tarifs pour les chambres d'agriculture, convention internationale télégraphique, réorganisation du service de la radiodiffusion, créa-

tion de caisses d'épargne coloniales à forme postale, construction d'une maison de la radio à l'exposition internationale de 1937, câble sous-marin, renforcement du personnel du service de la radiodiffusion, convention internationale des télécommunications, etc., tels furent ses pôles d'activité de 1928 à 1938.

Hors cela, ses intérêts sont d'un ordre plutôt agricole : en 1930, il lutte contre une taxe qu'on veut imposer sur les mutations et les transferts des débits de boisson et en 1932, cosignataire du contre-projet Damecour, il est parmi les plus ardents à défendre les bouilleurs de cru. Cependant, quand le Sénat crée une commission sur le vote et l'éligibilité des femmes (1933) Robert qui vient d'être réélu sénateur au renouvellement de 1932 se trouve en être vice-président.

Le 10 juillet 1940, il est de ceux qui votent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**ROBERT-MITCHELL** (Gironde) — Voy MITCHELL (ROBERT).

**ROBERT-SURCOUF** (Ile-et-Vilaine). — Voy. SURCOUF (ROBERT).

**ROBIC** (Victor, Louis, Marie), né le 12 avril 1875 à Bain-de-Bretagne (Ile-et-Vilaine).

*Député du Morbihan de 1914 à 1928.*

Avocat au barreau de Lorient, Robic occupe d'abord des fonctions électives locales avant de songer à la députation. Conseiller général du canton du Faouët depuis le 13 mars 1904, il devient maire du Faouët en 1912.

C'est dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Pontivy qu'il se présente pour la première fois en avril 1914, contre le député sortant, Brard, radical socialiste, il l'emporte sous le label de la fédération républicaine indépendante par 5 524 voix contre 4 998 à son adversaire, pour 10 627 votants, et ceci dès le premier tour puisqu'il n'y avait pas d'autres candidats en présence.

A la Chambre des députés, sa qualité d'avocat lui vaut d'être membre de la commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle. Il prend part à la discussion de divers textes, et notamment du projet de loi instituant les pupilles de la Nation.

Il se représente aux élections de novembre 1919, pour lesquelles le scrutin de liste a remplacé le scrutin uninominal. Il est élu au quotient sur la liste d'union nationale des républicains indépendants et conservateurs, à laquelle

s'oppose la liste d'union républicaine. Il obtient 45 642 voix sur 107 245 votants.

Toujours membre de la commission de la législation civile et criminelle, il s'inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique. Il sera le rapporteur, en 1921, d'un projet relatif aux baux ruraux et interviendra, à plusieurs reprises, notamment à propos d'un projet relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires et d'un projet sur les ententes industrielles et commerciales.

Aux élections du 11 mai 1924, il fait partie, à la seconde place, de la liste de la fédération républicaine indépendante qui enlève 5 sièges sur 8. Il est lui-même élu avec 55 340 voix pour 114 027 votants.

A la Chambre, il appartient au groupe de l'union républicaine démocratique, qu'il représente à la commission de la législation civile et criminelle. Il est aussi membre de la commission chargée d'opérer le dépouillement des professions de foi et des programmes électoraux de 1924 et de présenter un rapport sur les vœux et les volontés qui y sont exprimées. Il prendra une part active à la discussion de plusieurs textes importants, et notamment en 1924 de la loi sur les loyers et de la loi d'amnistie.

Il abandonne la vie politique nationale au terme de son troisième mandat, dont il ne sollicite pas le renouvellement aux élections de 1928. Il continuera cependant à s'occuper de sa commune du Faouët.

**ROBLIN** (Pierre, Louis, Henri), né le 22 juillet 1877 à Champvert (Nièvre), mort le 9 février 1916 à Thianges (Nièvre).

*Député de la Nièvre de 1905 à 1916.*

Pierre Roblin est un juriste : docteur en droit, il est avocat à la Cour d'appel de Paris. Militant socialiste de la fédération de la Nièvre, il commence sa carrière politique sur le plan local ; en 1904, il devient maire de Thianges et en 1910 conseiller général du canton de Decize.

Le 8 octobre 1905, lors d'une élection partielle, il est élu député de la Nièvre pour la 2<sup>e</sup> circonscription de Nevers, au second tour, par 6 231 voix contre 2 950 à d'Agoult, ancien député, sur 9 456 votants, en remplacement de feu Turigny. Il est réélu en 1906 par 5 447 voix sur 11 000 votants, en 1910, au premier tour, par 6 059 voix sur 10 888 votants et enfin en 1914, par 6 943 voix sur 10 564 votants.

Sa carrière parlementaire est active : il est secrétaire de plusieurs bureaux et membre de la commission du travail, de celle de la marine et enfin de la commission de répression du vagabondage, au sein desquelles il rédigea plusieurs rapports ; il déposa une proposition de



loi tendant à modifier la loi du 29 avril 1908 sur les tarifs postaux applicables aux journaux et écrits périodiques.

Il ne peut malheureusement pas achever son mandat et meurt prématurément le 8 février 1916, à Thianges, dans sa trente-neuvième année.

Ainsi, il ne lui fut pas donné d'assister au triomphe du révolutionnaire russe exilé en France, qu'il avait recommandé en janvier 1909 à Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale, pour lui faire obtenir une carte de lecteur : son protégé, en effet, n'était autre que Lénine.

**ROCCA SERRA** (CAMILLE, CHARLES, JOSEPH, EUGÈNE, ROCH de), né le 16 août 1880 à Zicavo (Corse).

*Député de Corse de 1928 à 1942.*

D'une vieille famille corse Camille de Rocca Serra naquit à Zicavo le 16 août 1880.

Il délaisa assez rapidement Paris où il avait entrepris des études médicales et dès 1909, nommé docteur en médecine, il s'engagea dans la vie locale et devint conseiller général de Bonifacio.

En 1919, définitivement fixé à Porto Vecchio, il en devint à la fois le conseiller municipal et le conseiller général, puis en 1921, le maire.

À ces fonctions qu'il assumera jusqu'en 1943, vint s'ajouter, en 1928, un mandat de député, qui sera également exercé sans aucune discontinuité jusqu'à la guerre.

En effet, aux élections du 22 avril 1928, qui firent suite au rétablissement du scrutin uninominal par la loi du 21 juillet 1927, il fut élu dès le premier tour dans la circonscription de Sartène avec 4.179 voix sur 8.099 votants, contre 3887 à son adversaire Caltucoli.

Il fut réélu jusqu'à la guerre dans cette circonscription. Ainsi aux élections du 1<sup>er</sup> mai 1932, il obtint 4.708 suffrages sur les 6.994 votants contre seulement 1.818 à son adversaire Bianchini. Enfin aux élections du 26 avril 1936, il l'emporta aussi sur une opposition divisée avec 4.229 voix sur les 8.214 votants, son adversaire habituel Bianchini ne recueillant que 1.818 voix.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, il restera pendant toute sa vie parlementaire, membre de la commission de l'hygiène, à laquelle le destinait tout naturellement sa profession de médecin. Il fera également partie des commissions de la marine marchande et de la marine militaire.

Son activité sera toutefois essentiellement tournée vers l'amélioration du sort de ses compatriotes. Il s'y emploiera d'ailleurs avec succès grâce à la compréhension de membres du gouvernement comme André Tardieu. C'est ainsi que la prolongation de lignes de chemin de fer

contribuera au nécessaire développement des voies de communication corses. L'électrification de l'extrême sud de l'île, qui avait été écartée du programme de 1927, sera réalisée grâce à l'intervention de syndicats intercommunaux.

Enfin un effort sera fait pour l'assainissement de certaines régions de la côte orientale exclues du bénéfice de la loi de 1911 sur l'assainissement ainsi que pour le soutien de la mission Rockefeller dans sa lutte contre le paludisme.

Cette action locale extrêmement efficace trouve sa consécration dans les fonctions que Camille de Rocca Serra occupa en 1938 et 1939 à la présidence du Conseil général de la Corse.

Chevalier de la Légion d'honneur.

**ROCH** (GUSTAVE), né le 10 mars 1844 à Aigrefeuille (Loire-Inférieure), mort le 12 août 1923 à Aigrefeuille.

*Député de la Loire-Inférieure de 1893 à 1919.*

Né à Aigrefeuille, petite ville proche de Nantes le 10 mars 1844, Gustave Roch, ses études classiques terminées, vint faire son droit à Paris où il s'inscrivit tout d'abord comme avocat. Mais rapidement tenté au pays, il ne tarde pas à s'inscrire au barreau de Nantes. Il participa alors très activement aux luttes politiques des dernières années de l'Empire, et tout particulièrement à la campagne antiprébiscitaire de 1870.

Engagé dans l'armée de la Loire, il sollicita bientôt les suffrages de ses concitoyens et fut élu dès 1873 conseiller général, fonction qu'il occupa sans interruption jusqu'à sa démission en 1881. Après son mariage avec la Norvégienne Frédérique Olsen, le goût des responsabilités et l'insistance de ses amis le conduisirent à se porter candidat à la députation en 1876. Cette tentative — répétée en 1877 et 1881 — s'avéra infructueuse et le candidat conservateur M. de La Billaud, également conseiller général, conserva son siège jusqu'en 1885 malgré la modification de la loi électorale.

Mais son abandon apparent des responsabilités politiques en 1881 ne devait pas durer. Le 1<sup>er</sup> mai 1892 il est élu conseiller municipal de Nantes sur la liste républicaine et désigné comme adjoint au maire.

Au renouvellement législatif des 20 août et 3 septembre 1893, sa candidature est présentée par les comités de l'alliance républicaine et le congrès des députés républicains. Il est élu au second tour avec 7.163 voix sur 12.684 votants l'emportant ainsi largement sur le député sortant conservateur M. Le Cour Grandmaison qui n'obtint que 5.435 voix. Inscrit au groupe de la gauche radicale, secrétaire de l'Union progressiste, ce siège est définitivement perdu pour les conservateurs.

Aux élections de mai 1898, il bat l'avocat monarchiste Giraudeau au second tour avec 7.978 voix contre 5.942. Son succès est encore beaucoup plus éclatant le 11 mai 1902 où il obtint au second tour 9.147 voix sur 10.472 votants, ne laissant à son adversaire le docteur Juon, conseiller général, que 347 voix. Aux élections de mai 1906, il est d'ailleurs élu dès le premier tour (avec 9.665 voix sur 18.647 votants, Dumat, son adversaire principal n'en recueillant que 8.821).

Cette présence continue à la Chambre lui permit de s'intéresser tout particulièrement, non seulement aux questions d'intérêt local, mais également aux questions ouvrières et sociales. Tout d'abord membre de la commission concernant le monopole de l'alcool par l'Etat (1893), il devint membre de la commission du commerce et de l'industrie, puis des douanes. A ce titre, il intervint à de nombreuses reprises pour la répression des fraudes, en matière de conserves alimentaires, et lors de la révision du tarif douanier. Préoccupé par les questions d'approvisionnement, il prend part à de très nombreuses discussions budgétaires relatives au ministère de la Guerre et des Colonies.

Il fait également partie du groupe de défense des ouvriers et employés de l'Etat, des chemins de fer, des ports et de la marine marchande. Il participa en conséquence en 1901, aux discussions du projet de loi sur la marine marchande et consacra l'essentiel de son activité parlementaire à la défense et à l'amélioration de la situation des personnels : charges de cours de lycée, agents des postes, ouvriers des manufactures d'Etat, ouvriers de l'habillement aux armées, employés du service colonial des ports de la métropole, inscrits maritimes, cheminots, etc. Il interviendra notamment à l'occasion des budgets en faveur de l'amélioration des salaires et des régimes de retraite des personnels militaires et votera en avril 1910 la loi créant les retraites ouvrières et paysannes. Patriote, soucieux d'assurer à la France une marine et une armée solide, il est dans le domaine religieux partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat qu'il votera (il déposera lors de la discussion un amendement sur les dettes relatif aux travaux concernant les édifices).

Au renouvellement législatif d'avril 1910, il est à nouveau élu le 24 avril dès le premier tour, dominant avec 7.782 voix M. Kerzerho, radical, qui ne recueille que 5.143 voix sur 13.841 votants. La fidélité de ses électeurs lui était assurée. C'est ainsi qu'en mai 1914, il fut réélu avec pratiquement le même nombre de voix (7.188 voix contre 4.791 à son adversaire direct, Faure).

Pendant cette période, il est membre de la commission du travail. Ses interventions sont nombreuses : outre ses traditionnelles interventions budgétaires, il participa aux discussions du projet de loi réduisant à 10 heures la durée du travail dans l'industrie et de la proposition relative au secret et à la liberté de

vote. Mais à partir de 1914, son activité devint plus réduite et il n'interviendra que très rarement. Il ne se représentera pas aux élections de novembre 1919 où le scrutin de liste avec représentation proportionnelle amènera le succès de la liste d'union nationale dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Nantes dont il avait été pendant vingt-six ans l'élu. Il mourut peu de temps après dans sa ville natale le 12 août 1923.

**ROCHE (ALBERT)**, né le 14 août 1876 à Génis (Dordogne), mort le 19 mai 1939 à Excideuil (Dordogne).

*Député de la Dordogne de 1934 à 1936.*

Professeur d'agriculture, maire de Génis, conseiller général, Albert Roche se présenta à l'élection partielle qui eut lieu le 9 décembre 1934 après le décès de Molènes. Il fut élu au second tour par 5.584 voix contre 4.117 à Chatignon.

Il fut membre de la commission de l'administration générale et de la commission des P.T.T., mais ne prit jamais la parole en séance publique.

Il ne se représenta pas aux élections de 1936 et mourut trois ans plus tard à l'âge de 63 ans.

**ROCHE (EDOUARD)**, né le 3 juin 1871 à Saint-Vincent-de-Durfort (Ardèche).

*Sénateur de l'Ardèche de 1920 à 1929*

Docteur en médecine, Edouard Roche brigue pour la première fois un mandat parlementaire en mai 1906, lors des élections législatives, mais le scrutin ne lui est pas favorable. Conseiller d'arrondissement depuis 1904, il sera élu conseiller général en 1919, ce qui lui permet de se présenter aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920. Il est nommé sénateur au second tour de scrutin par 416 voix sur 768 votants. Edouard Roche, qui remplace Mural, décédé en 1918, siège sur les bancs de la gauche démocratique.

Sa première intervention publique, en 1920, a lieu à l'occasion de la discussion du projet de loi relatif aux nouvelles ressources fiscales. Le docteur Roche demande, par amendement, que l'alcool utilisé en pharmacie soit exempté des droits en faveur du Trésor mais il ne sera pas suivi. Il aura davantage de chance lorsqu'il fera adopter par le Sénat, au cours de la discussion du budget de 1920, un amendement étendant aux routes départementales le bénéfice des subventions exceptionnelles ouvertes pour la réparation des chemins vicinaux, mais il ne réussira pas à faire augmenter le crédit global.

Le premier tiers de la Haute Assemblée est renouvelable le 9 janvier 1921. Avec

ses collègues Cuminal et Henry Chalamet, Edouard Roche est réélu au second tour par 397 voix sur 774 votants.

Il interviendra régulièrement dans les discussions budgétaires mais il s'intéresse surtout à des problèmes pratiques concernant plus particulièrement la situation de l'Ardèche : diffusion de l'enseignement professionnel agricole, enseignement, hygiène de la ferme. Membre de la commission de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales, il dépose un projet de loi portant modification de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine. Cette même année, il intervient notamment dans la discussion du projet de loi relatif aux chambres d'agriculture afin de conserver aux offices agricoles leurs ressources et leur autonomie. En 1923, il dépose plusieurs amendements au projet de loi sur le recrutement de l'armée et propose notamment de renforcer le contrôle médical lors de la visite d'incorporation mais il n'est pas suivi par le Sénat.

Edouard Roche est l'un des auteurs de la proposition de loi tendant à réglementer l'abattage du châtaignier, essence particulièrement répandue en Ardèche et dont l'exploitation due aux besoins croissants de l'industrie du tanin était abusive. Edmond Roche réussit à faire partager à ses collègues les méfaits d'un déboisement désastreux accélérant à la fois le ravinement des pentes et le dépeuplement des campagnes.

Aux élections du 20 octobre 1929, il n'est pas réélu. Il avait fallu trois tours de scrutin pour désigner les sénateurs de l'Ardèche. Le dernier élu n'avait obtenu que deux voix de plus que lui.

Edouard Roche avait fondé en 1906, à Privas, le journal *La République Démocratique*.

**ROCHE (JEAN, Ernest)**, né le 29 octobre 1850 à Bordeaux (Gironde), mort le 27 décembre 1917 à Paris (10<sup>e</sup>).

*Député de la Seine  
de 1889 à 1906 et de 1910 à 1914.*

Ernest Roche est né à Bordeaux où il exerça très jeune la profession de graveur. Fils d'ouvrier, ouvrier lui-même, il fut tout naturellement sensibilisé aux questions syndicales auxquelles il consacra une grande partie de son temps avant de devenir député à l'âge de 39 ans : membre du Comité socialiste révolutionnaire blanquiste de Bordeaux, secrétaire de la Chambre syndicale des mécaniciens, il est délégué des associations syndicales ouvrières au Congrès de Marseille. Fondateur de la *Voix du Peuple*, il deviendra peu après sa venue à Paris, en 1881, responsable de la rubrique ouvrière de *l'Intransigeant*, charge qu'il assumera sans interruption jusqu'en 1906.

Mais ce publiciste était aussi un homme d'action. Partisan convaincu d'Auguste Blanqui, il prit, en 1879, l'initiative de sa candidature. Celui-ci, interné à Clairvaux à perpétuité fut mis en liberté, élu député de Bordeaux, et bientôt invalidé. Lui-même fut condamné à quinze mois d'emprisonnement (il fut gracié au bout de six mois) pour sa participation à l'organisation des grèves de mineurs d'Anzin et surtout de Decazeville.

Après plusieurs tentatives infructueuses aux élections municipales et législatives, il est enfin élu, le 4 octobre 1889, député du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris (2<sup>e</sup> circonscription), obtenant dès le premier tour 8.953 voix contre 7.758 à Edmond Le Pelletier, républicain.

Sa carrière politique est dès lors assurée. Socialiste révolutionnaire blanquiste, il ne cessera de combattre pour l'annistie et l'abolition des tribunaux d'exception. Rallié au programme du général Boulanger, il milita en faveur de la révision de la Constitution, de la suppression du Sénat et du referendum.

Ses interventions à la Chambre firent toutes à assurer la défense de l'opprimé, qu'il s'agisse non seulement d'améliorer le sort des ouvriers, mais également des personnes inquiétées pour leurs opinions ou leur action politiques.

En 1891, il demanda à interpellier le ministre de l'Intérieur sur l'emploi des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel et revendiquées par la ville de Paris, puis sur les manifestations ouvrières du 1<sup>er</sup> mai 1891 et les événements de Fourmies et de Charleville. Censuré à cette occasion, il est exclu temporairement de la Chambre.

Il combattit également le gouvernement très énergiquement à propos du projet de loi restreignant la liberté de la presse. Enfin, il prit une part active à la suppression, votée en 1893, des bureaux payants de placement pour les ouvriers et employés. Ses interventions vigoureuses, jugées parfois excessives, lui valurent d'être réélu dès le premier tour le 20 avril 1893. Avec 7.530 voix contre 4.369, il l'emporta très largement sur son adversaire habituel, le républicain radical indépendant Lepelletier.

Le 8 mai 1898, ses électeurs renouvelèrent fidèlement son mandat et il l'emporta encore très largement sur R. Balu par 9.598 voix contre 5.877. Son activité pendant cette période ne se démentira pas.

Le 27 avril 1902, il est candidat dans la 3<sup>e</sup> circonscription du XVII<sup>e</sup> arrondissement. Dès le premier tour, il l'emporte sur le socialiste Brousse, mais de peu (5.790 voix contre 5.091). La situation devait se renverser et aux élections de 1906, il échoua au second tour devant ce même adversaire, élu avec 6.451 voix sur 14.265 inscrits. E. Roche n'en obtenant que 4.992. Mais cet échec ne fut que de courte durée. Blessé sur le champ de bataille politique, selon sa propre expression, il ne tarda pas à retrouver son siège, pour une seule législature il est vrai. Aux élections du 8 mai 1910, il l'emporta de justesse au second tour avec

5.520 voix contre 5.424 voix à Brousse. Mais, le 26 avril 1914, il est très franchement battu dès le premier tour : F. Brunet, conseiller général et conseiller municipal de Paris, lui ravit son siège avec 5.832 voix contre 2.884. La mort ne devait lui laisser le loisir de poursuivre le combat.

Son activité durant cette période agitée du début du siècle reste importante : partisan farouche, dès 1903, de la séparation de l'Église et de l'État, qu'il vota, il interpella le gouvernement sur sa politique religieuse, demanda la suppression du budget des cultes, proposa la fermeture des établissements congrégationnistes non autorisés et prit part au débat sur l'autorisation des congrégations enseignantes.

Le sort des ouvriers resta également l'une de ses préoccupations.

Battu aux élections d'avril 1914, il mourut en pleine guerre le 17 décembre 1917.

Il fut le fondateur de la première « soupe populaire » créée dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement et subventionnée depuis par le Conseil municipal de Paris.

**ROCHE (GEORGES, CASIMIR)**, né le 2 juillet 1836 à Poitiers (Vienne), mort le 22 juin 1901 à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

*Député de la Charente-Inférieure  
de 1882 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 172.)

Georges Roche se représenta comme candidat boulangiste en 1889, dans la circonscription de Rochefort, mais fut battu par le maire de la ville, Braud, élu au second tour avec 8.249 voix contre 7.523 sur 15.863 votants. Cet échec mit fin à sa carrière politique.

Ancien bâtonnier du barreau de Rochefort où il avait pris la suite du cabinet d'avocat de son père, il s'était fixé depuis son mariage en 1853 à Saint-Jean-d'Angély. Il y était juge suppléant au tribunal civil lorsqu'il mourut le 22 juin 1901 à l'âge de 64 ans.

**ROCHE (JULES, ANTOINE)**, né le 22 mai 1841 à Saint-Etienne (Loire), mort le 8 avril 1923 à Paris (17<sup>e</sup>).

*Député du Var de 1881 à 1885*

*Député de la Savoie de 1885 à 1898.*

*Député de l'Ardèche de 1898 à 1919.*

*Ministre du Commerce, de l'Industrie  
et des Colonies  
du 17 mars 1890 au 8 mars 1892  
et ministre du Commerce et de l'Industrie  
du 8 mars au 6 décembre 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 171.)

Jules Roche, anti-clérical militant, se sépara de l'extrême gauche dès 1884 pour devenir chef de l'union républicaine avant d'adhérer au parti progressiste. Élu au scrutin de liste en 1885 député de la Savoie, il y fut réélu dès le premier tour dans la circonscription de Chambéry le 22 septembre 1889, malgré le retour au scrutin uninominal et l'interdiction des candidatures multiples, triomphant aisément de M. Descottes, candidat monarchiste, avec 10.299 voix contre 5.928. Au renouvellement du 8 mai 1898, il battit, avec 6.808 voix, Jules Carret, ancien député radical socialiste (3.857 voix) et César Bouchage révisionniste (2.867 voix). Pendant cette période, il reste membre de la commission du budget et intervint dans la discussion du mode de nomination des membres de cette commission.

Le 17 mars 1890, il devint ministre de l'Industrie, du Commerce et des Colonies dans le cabinet Freycinet, portefeuille qu'il conservera dans le cabinet Loubet constitué le 24 février 1892. Il s'illustra dans ses fonctions en soutenant l'importante discussion du tarif des douanes où il sut s'opposer avec talent aux protectionnistes. Il défendit également le projet de loi sur le travail des femmes et des enfants dans les établissements industriels.

Sous le cabinet Loubet, il fut amené à soutenir la discussion du projet relatif au Conseil de prud'hommes (1892), et divers textes sur la conciliation et l'arbitrage, destinés à prévenir les grèves. Il est en outre considéré comme le créateur de l'office du travail.

Après avoir démissionné avec ce ministère le 18 novembre 1892, Jules Roche, menacé de poursuites dans l'affaire de Panama, protesta vigoureusement à la Chambre le 20 décembre 1892 et bénéficiera finalement d'un non-lieu le 7 février 1893.

Après le renouvellement législatif de 1895, il fit partie de la commission du budget et de la commission de l'armée, dont il devint vice-président, et rapporteur du budget de la Guerre en 1894. C'est également à cette époque qu'il dépose une proposition de loi sur les sociétés d'assurance sur la vie.

Au retour d'un voyage d'études en Russie, en Orient et dans une grande partie de l'Europe, qui donnera lieu à plusieurs articles dans le *Figaro* et dans les grands journaux régionaux (1895-1896), il fait adopter par le Conseil général de l'Ardèche, dont il est membre depuis 1886, un vœu s'élevant contre le projet d'impôt global sur le revenu. Puis en 1897, lors de la discussion du projet sur le privilège de la Banque de France, il intervint à propos de l'organisation du crédit agricole.

Lors du renouvellement législatif de mai 1898, il abandonnera la Savoie pour se présenter en Ardèche (2<sup>e</sup> circonscription de Tournon). Il y fut élu dès le premier tour par 9.088 voix contre 7.543 à

Albert Le Roy, radical, en remplacement du vicomte de Vogué, conservateur, qui ne se représentait pas. Ce changement de circonscription traduit également l'infléchissement de sa ligne politique vers la modération, ce qui lui vaudra d'être réélu sans discontinuer dans cette circonscription jusqu'après la guerre.

Le 27 avril 1902, il écrasa dès le premier tour avec 8 603 voix le socialiste Ganne qui n'obtint que 109 voix. Le 6 mai 1906, les suffrages recueillis par Balliman (4.802 voix) ne l'empêchèrent pas d'être élu au premier tour avec 8 612 voix. Quant au renouvellement du 24 avril 1910, aucun candidat ne se présenta contre lui. Il obtint 8.035 voix ; les bulletins blancs ou nuls furent de 2.510 et les abstentions de près de 7 000.

Le 26 avril 1914, il sera une dernière fois élu dès le premier tour, également avec 6.974 voix contre 5.184 à Maurin, sur 12.459 votants. En 1919, en effet, il sera victime de la modification de la loi électorale. Ces élections se déroulèrent selon le scrutin de listes et la représentation proportionnelle ; bien que la liste d'union républicaine nationale, en tête de laquelle il se présentait, obtint 4 des 5 sièges de la circonscription, il fut éliminé par son colistier J. Duclaux-Monteil qui obtint 3 voix de plus que lui.

Député de l'Ardeche pendant cette dernière période, J. Roche devint membre de la commission du suffrage universel et resta membre de celle du budget. mais il prit peu part aux débats parlementaires.

Dans l'affaire Dreyfus, lors du second procès qui eut lieu à Rennes en 1899, malgré ses renseignements sur Esterhazy, il se borna, en 1899, à faire une déclaration sans véritable importance.

Particulièrement compétent en matière économique et sociale, il intervint lors de l'examen d'un projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu (1904), contre lequel il prendra publiquement position le 5 mars 1909, cet impôt lui apparaissant comme une immixtion insupportable dans les affaires privées des citoyens, et comme la destruction des principes essentiels de 1789.

Au cours de cette dernière législature (1906-1910) il devint membre de la commission des douanes, et rapporta à ce titre le projet de loi modifiant le tarif des douanes ainsi que celui portant approbation de la convention franco-suisse.

Pendant la guerre (1914-1919), Jules Roche retrouve une importante activité. Il est membre de la commission des crédits. Il dépose alors de nombreuses propositions de loi, qu'il rapportera, en urgence, tendant à protéger les propriétaires de valeurs mobilières et de rentes françaises, dépossédés par faits de guerre. Il proposera le lancement d'une loterie nationale.

Le hasard des élections ne lui permit pas de continuer à siéger à la Chambre après la guerre. Son âge avancé (78 ans) ne fut certainement pas étranger à son élimination de la vie politique après trente-trois ans d'activité. D'ailleurs il

s'éteindra à Paris, âgé de 82 ans, le 8 avril 1923.

On lui doit de très nombreux ouvrages spécialisés : *Le budget des cultes* (1883), *Allemagne et France* (1898), *L'Armée française et l'armée allemande* (1895), *Contre l'impôt sur le revenu* (1896), *Finances et Politique* (1899), *L'impôt général sur le revenu* (1894), *Nos finances* (1899), *La politique économique de la France* (1894), *Les budgets du XIX<sup>e</sup> siècle* (1901), *L'impôt sur le revenu* (1909).

Il était décoré de la Grande Croix de Sainte-Anne de Russie.

**ROCHE** (PIERRE, Léon, LAUBANIE), né le 29 juin 1895 à Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne).

*Député de la Haute-Vienne de 1932 à 1942*

Propriétaire-agriculteur né à Oradour-sur-Vayres, le 29 juin 1895, Léon Roche, avant de se présenter à la députation comme candidat S.F.I.O., connu très tôt les responsabilités locales puisqu'outre la gestion de la commune d'Oradour dont il était le maire depuis 1921, il devint conseiller général de ce même canton en mai 1922.

Agé de 37 ans, il défendit les couleurs du parti socialiste aux élections législatives de mai 1932 dans la circonscription de Rochehouart contre le député sortant Descubes, médecin et également conseiller général. Au second tour il fut élu avec 6 550 voix sur les 12.838 votants, battant de près de 1.000 voix Descubes, membre du parti républicain socialiste, qui ne recueillit que 5.656 voix, bien qu'il menât au premier tour. Il avait bénéficié du report des voix communistes.

Son activité pendant cette législature fut importante : membre de la commission de l'aéronautique et de la commission des comptes définitifs, il intervint à de nombreuses reprises lors des discussions budgétaires. La nature de ces interventions traduisent d'ailleurs de façon explicite sa double qualité de socialiste pacifiste et d'agriculteur.

C'est ainsi qu'il intervint en 1933 sur l'allocation aux soutiens de famille, en 1934 sur l'admission aux bénéfices des lois d'assistance, ainsi que sur le projet de loi tendant à instaurer une participation de l'Etat à l'exercice des grands travaux contre le chômage. Enfin, lors de la discussion budgétaire de l'exercice de 1936, il intervint sur les modalités d'application de la loi de 1905 sur les secours aux vieillards et aux infirmes.

Outre sa prise de position dans la discussion du projet sur la répartition entre les communes des sommes provenant du budget des cultes en 1933, à plusieurs reprises il souligna lors de la discussion du budget de l'intérieur (notamment en 1935), le manque de crédits pour les routes et les chemins vicinaux. Si, en tant que pacifiste, il demanda la suppression des périodes de réserve, les soucis

du monde agricole ne pouvaient le laisser indifférent : ses interventions sont nombreuses : défense sanitaire des végétaux par la lutte contre le doryphore, exemption des œufs et des volailles des taxes sur le chiffre d'affaires, projet de loi portant organisation et assainissement du marché de la viande.

Aux élections du 26 avril 1936, qui devaient amener le Front populaire, il fut réélu, triomphant de Las Vergnas, son adversaire communiste qui menait au premier tour, il l'emporta très nettement avec 8 644 suffrages sur 12 375 votants, l'essier, son adversaire le plus proche n'en ayant obtenu que 3 397.

A nouveau, membre de la commission de l'aéronautique, il fait également partie de la commission de l'administration générale.

Sa dernière intervention eut lieu en 1939, à l'occasion d'un débat relatif à une proposition de loi sur l'industrie et le commerce de détail de la chaussure, pour en demander la réorganisation. La guerre devait interrompre sa carrière politique.

Léon Roche fut parmi les 80 parlementaires qui refusèrent le 10 juillet 1940 à Vichy les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Partisan de l'enseignement laïc et gratuit, de la révision des impôts jugés trop inégalement répartis, il avait pris position en faveur du ministre Poincaré au pouvoir depuis 1926.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe des indépendants de gauche et fait partie de diverses commissions : en tant que membre de celle des travaux publics et des moyens de communications, il dépose en 1930 une proposition de loi, mûrie depuis longtemps, tendant à aider les collectivités locales, particulièrement les communes, pour l'entretien des chemins de grande communication par la participation de l'Etat à cet entretien.

En tant que membre de la commission du travail, il rapporte également en 1930 le projet de loi modifiant l'article 68 du Livre II du code du travail relatif à la sécurité des travailleurs et destiné à réduire le nombre important des accidents du travail.

S'il avait toujours exprimé le souci d'améliorer le sort des travailleurs, ses fonctions de maire d'un petit village situé dans une région agricole, l'appelaient tout naturellement à se préoccuper des agriculteurs. Aussi, interviendra-t-il lors de la discussion de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1929 réglementant le commerce du blé et instituant des primes à l'exportation.

Aux élections du 26 juin 1932, il se présente à nouveau dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Joigny, mais ne parvient pas à battre Maxence Roldes, publiciste, candidat du parti socialiste qui l'emporta au second tour avec 10 076 voix contre 8 331. Il n'avait pu, cette fois, bénéficier d'une élection triangulaire.

Après les élections du 26 avril 1936 où il connut un nouvel échec contre Roldes (il fut battu par 8 144 voix contre 9 997), il ne devait pas se représenter.

**ROCHE** (LUCIEN, CAMILLE, EUGÈNE), né le 9 décembre 1865 à Joigny (Yonne)

*Député de l'Yonne de 1928 à 1932*

Né à Joigny dans l'Yonne, Lucien Roche consacra l'essentiel de son activité à cette région qu'il ne devait jamais quitter et dont il fut si longtemps l'un des principaux animateurs. Serrurier mécanicien à Bassou, petit village de l'arrondissement de Joigny, il prit rapidement part à la vie locale, puisque dès 1896 il est élu conseiller municipal de cette commune et le restera pendant dix-sept ans.

Il devient maire de Bassou en janvier 1914 et le restera jusqu'en 1931, puis conseiller d'arrondissement en 1919, président de ce conseil en 1925 auquel il sera réélu à deux reprises, le 26 octobre 1931 et le 16 octobre 1937 et enfin député de l'arrondissement de Joigny en 1928.

La loi du 21 juillet 1927 ayant rétabli le scrutin uninominal, Lucien Roche, que plus de trente ans d'action locale avait fait connaître, sollicité par un grand nombre de républicains de l'arrondissement, se présente aux élections du 27 avril 1928 sous l'étiquette « radical socialiste » dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Joigny. Au second tour, il est élu avec 6 799 voix sur 18 948 votants. Charlot, son principal adversaire qui le devançait très nettement au premier tour, ne recueille que 5 937 voix par suite de l'existence d'un troisième candidat, Garnier, qui obtint 5 570 voix.

**ROCHEBOUET** (GAËTAN de GRIMAUDET de), né le 16 mars 1813 à Angers (Maine-et-Loire), mort le 23 février 1899 à Paris (16<sup>e</sup>)

*Président du Conseil  
et ministre de la Guerre  
du 23 au 24 novembre (13 décembre) 1877*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 172.)

Le général de Rochebouet, qui avait constitué après la chute le 19 novembre 1877 du « ministère du 16 mai » un cabinet strictement éphémère mourut au terme d'une longue retraite le 23 février 1899 à la veille de ses 86 ans.

Il était grand officier de la Légion d'honneur.

**ROCHEFORT** (VICTOR-HENRY, marquis de **ROCHEFORT-LUGAY**, dit *Henri*), né le 31 janvier 1831 à Paris, mort le 1<sup>er</sup> juillet 1913 à Aix-les-Bains (Savoie).

*Député au Corps législatif  
de 1869 à 1870.*

*Représentant de la Seine en 1871.*

*Membre du gouvernement  
de la Défense nationale*

*Député de la Seine de 1885 à 1886.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 173.)

Rochefort, qui a donné sa démission de député en 1886 pour protester contre le refus de la Chambre des députés de voter sa proposition d'amnistie, devient, en 1888, l'un des plus fidèles partisans du général Boulanger, qu'il suit à Bruxelles en avril 1889.

Accusé d'avoir comploté contre le gouvernement, déclaré coupable d'atteinte contre la sûreté de l'Etat par le Sénat constitué en Haute Cour de justice, Rochefort est condamné par contumace le 14 août 1889 à « la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée ».

Bien qu'inéligible, il se présente aux élections générales du 22 septembre 1889, à Belleville, dans le XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Au premier tour, il obtient 3.015 voix contre 2.468 à J-B. Dumay, possibiliste, 2.060 à Sigismond Lacroix, radical-socialiste, 1.356 à Camélinat, socialiste révolutionnaire, et 592 au docteur Susini, blanquiste. Au second tour, Dumay l'emporte par 5.584 voix contre 4.048 à Rochefort.

Si Boulanger est élu, dans l'ensemble du pays le boulangisme est écrasé. A la suite de la publication par *Le Figaro* d'une série d'articles intitulée « Les coulisses du boulangisme », Rochefort se bat en duel. Accusé d'avoir reçu de l'argent pour soutenir la cause de Boulanger dans *l'Intransigeant* — dont il est le directeur et auquel il fait parvenir ses articles de Bruxelles ou de Londres, Rochefort est justifié par le témoignage de la duchesse d'Uzès.

Il se rapproche de plus en plus des socialistes. Après la fusillade de Fourmies, le 1<sup>er</sup> mai 1891, il attaque violemment le ministre de l'Intérieur, Constans. En 1892, il prend parti contre le ministre Loubet et contre la Compagnie minière pour les ouvriers mineurs de Carmaux en grève.

Le 22 juin 1893, la Chambre est saisie d'une demande d'interpellation relative à de « prétendues soustractions de pièces à l'ambassade d'Angleterre ». Lucien Millevoye et Paul Déroulède s'étant associés à l'accusation portée contre Clemenceau et Rochefort d'avoir reçu de l'argent d'une puissance étrangère — et convaincus d'avoir été trompés — donnent sur-le-champ leur démission de député.

*l'Intransigeant* soutient les candidats socialistes aux élections générales du 20 août 1893. En octobre de la même

année, il prend la défense des grévistes du Nord et du Pas-de-Calais condamnés par les tribunaux.

Quelques mois plus tard, deux articles de Rochefort le font condamner par défaut — il est toujours en Angleterre — à deux mois d'emprisonnement. Durant cette période, Rochefort et les chefs du parti socialiste mènent campagne contre « les lois scélérates », contre les scandales de Panama et des chemins de fer du Sud

A la demande de Millerand et de Jaurès, Rochefort soutient la candidature de Gérault-Richard, rédacteur à la *Petite République*, directeur d'une feuille satirique, le *Chambard*, qui vient d'être condamnée pour offense au Président de la République. L'élection de Gérault-Richard, le 6 janvier 1895, est un affront pour Casimir Périer qui démissionne.

A la suite de l'amnistie votée après l'élection de Félix Faure à la présidence de la République, Rochefort rentre en France le 2 février 1895 et est accueilli, gare du Nord, par Jaurès, Viviani et cent mille personnes venues l'acclamer

En septembre 1895 éclate, à Carmaux, la grève des ouvriers verriers. Au bout de plusieurs mois, cette grève échoue ; des centaines d'ouvriers sont congédiés. Rochefort soutient l'idée d'une verrerie coopérative qui donnerait du travail aux victimes de la grève, aide à trouver les capitaux et, le 25 octobre 1896, il inaugure avec Jaurès la verrerie ouvrière d'Albi. L'année 1896 voit Rochefort polémiquer avec Séverine, journaliste à *L'Echo de Paris* et à *La libre parole*

Hostile aux conseils de guerre, Rochefort prend cependant parti contre la révision du procès Dreyfus. Il se félicite de l'acquiescement d'Esterhazy. Il attaque Jaurès, Waldeck-Rousseau, et surtout Joseph Reinach — qu'il appelle Boule de Juf. Le procès en diffamation que lui fait celui-ci lui vaut une condamnation à cinq jours d'emprisonnement qu'il purge à la Santé. Les polémiques auxquelles donne lieu l'affaire l'amènent à se battre en duel avec Gérault-Richard. Il est légèrement blessé.

L'attitude anti-révisionniste de Rochefort a surpris les historiens. Certains l'ont expliqué par un patriotisme à vif depuis 1870.

Le 10 octobre 1907 paraît le dernier — et 9.948<sup>e</sup> — article de Rochefort dans *l'Intransigeant*. Léon Bailby a acquis la majorité des actions du journal et en élimine le fondateur

Rochefort collabore alors à *La Patrie*, journal conservateur. Il y donnera des articles jusqu'à sa mort, le 1<sup>er</sup> juillet 1913, à Aix-les-Bains, où il est allé prendre quelques jours de repos. Son enterrement à Paris est, selon sa volonté, purement civil. Il était âgé de 82 ans

Outre ses treize mille articles de journaux — pamphlets ou chroniques — Rochefort a écrit des pièces de théâtre, une vingtaine de vaudevilles, une dizaine de romans et ses mémoires : *Retour de la Nouvelle-Calédonie. De Nouméa en Europe et Les aventures de ma vie*

Journaliste infatigable, duelliste impénitent, républicain épris de liberté et de justice sociale, anticlérical, antimilitariste, toujours prêt à se battre pour ses convictions, exilé, déporté, évadé, Henri Rochefort restera, comme l'a écrit Edouard Drumont, le prince de l'Ironie. le dieu de l'Insolence.

**ROCHEJAQUELEIN** (Deux-Sèvres). —  
Voy. **LA ROCHEJAQUELEIN**.

**ROCHER** (CAMILLE), né le 8 octobre 1877 à la Côte Saint-André (Isère).

*Député de l'Isère de 1919 à 1924.*

Propriétaire du château de Grignon à Roybon où il dirigeait l'exploitation d'une importante propriété, ingénieur agronome, conseiller municipal à Roybon, Camille Rocher est mobilisé en 1914 comme capitaine d'infanterie et mérite la croix de guerre. S'étant présenté aux élections de 1919 dans l'Isère sur la liste dauphinoise d'union nationale et républicaine, il est élu avec 34.341 voix sur 110.586 suffrages exprimés.

Bien que formé aux choses de l'agriculture, Camille Rocher allait, en entrant à la commission des mines et de la force motrice, consacrer les quatre années de son mandat tant aux mines domaniales de la Sarre, dont il voulait voir organiser les statuts pour le plus grand bénéfice de l'Etat français, que, surtout, aux mines de potasse d'Alsace, auxquelles il donna la plus grande part de son activité, rédigeant de multiples rapports et avis à leur sujet et leur réservant la plupart de ses interventions à la tribune. Cette compétence l'amena d'ailleurs à siéger dès 1920 au Comité consultatif des mines.

Il intervint aussi dans la discussion d'interpellations relatives à la liquidation des biens allemands en Alsace. Il ne se représenta pas aux élections de 1924.

**ROCHEREAU** (VICTOR, AUGUSTE, GILBERT), né le 14 septembre 1881 à Saint-Martin-des-Noyers (Vendée).

*Député de la Vendée de 1914 à 1942.*

Industriel, conseiller d'arrondissement depuis 1889, Victor Rochereau fut pour la première fois élu député dans la 1<sup>re</sup> circonscription de La Roche-sur-Yon en avril 1914 et il conserva ce mandat jusqu'en 1940. Défenseur des intérêts locaux, il a appartenu au groupe de la fédération républicaine puis à celui des indépendants républicains.

En 1914, sur 18.301 votants, il obtint 9.559 voix et fut élu au premier tour. Aux élections de 1919, inscrit sur la liste d'union nationale, il fut élu par 48.583 voix sur 97.842 votants, la majorité absolue étant de 46.654 voix. En 1924 Victor Rochereau, inscrit sur la liste du cartel vendéen d'union nationale, obtint 53.846 voix sur 101.005 suffrages exprimés, les deux autres listes étant la liste d'union républicaine et la liste du bloc ouvrier paysan. Pour cette législation, Victor Rochereau n'est inscrit à aucun groupe. Il est membre de la commission des régions libérées et de la commission du suffrage universel.

Aux élections de 1928, Victor Rochereau fut réélu avec 9.266 voix sur 17.435 votants. En 1932, au premier tour, sur 16.886 votants, il obtint 9.149 voix, son principal adversaire ne recueillant que 5.656 suffrages. En 1936, enfin, son sixième mandat, il fut toujours élu au premier tour de scrutin, avec 10.116 voix sur 16.296 votants.

Victor Rochereau, qui fut membre de nombreuses commissions et notamment, pendant presque tous ses mandats, de la commission du commerce et de l'industrie, s'est particulièrement consacré aux questions agricoles et commerciales.

Il n'aborda, en vingt-six ans de mandat, qu'une seule fois la tribune, en 1933, à propos de viticulture et de commerce des vins.

Le 10 juillet 1940, Victor Rochereau vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**ROCHET** (WALDECK, EMILE), né le 5 avril 1905 à Sainte-Croix (Saône-et-Loire)

*Député de la Seine de 1936 à 1940*

Waldeck Rochet naît en Saône-et-Loire d'une famille d'artisans — son père est sabotier. Dès l'âge de huit ans il est vacher et ne fréquente l'école que pendant les mois d'hiver; il passe toutefois le certificat d'études primaires. Il devient ensuite ouvrier maraîcher jusqu'à son départ au service militaire, qu'il effectue au 31<sup>e</sup> dragon de Lunéville.

Des convictions marxistes acquises dès l'adolescence l'incitent à s'engager politiquement très tôt. Il a dix-huit ans lorsqu'il entre aux Jeunesses communistes, dix-neuf ans en 1924, quatre années après le Congrès de Tours, qui voit naître le parti communiste français, lorsqu'il adhère au parti. Au cours de son service militaire d'ailleurs, il organisa des réunions pendant une permission, ce qui lui valut d'être puni de soixante jours de prison.

Au retour de son service militaire, Waldeck Rochet « se met à son compte » comme « petit maraîcher », la profession qu'il indique toujours dans ses biographies officielles et la rubrique sous laquelle il figure pour l'analyse de la



composition sociologique de la Chambre des députés. Mais il doit rapidement abandonner la terre pour mener à bien sa formation politique. En 1931, en effet, le parti lui propose d'aller à l'école internationale léniniste de Moscou où la durée des études est de deux ans et demi. A son retour, il devient « permanent » du parti communiste français.

Nommé secrétaire de la région lyonnaise du parti communiste en 1932, on lui confie, en 1934, la direction de la section centrale agraire du parti. Il gravit des échelons dans la hiérarchie interne du parti : en 1936 il entre au Comité central et en janvier 1937 c'est à lui qu'est confiée, dès sa fondation, la direction de l'hebdomadaire paysan du parti, *la Terre*.

Cependant, son champ d'action véritable sera la banlieue de Paris, la « ceinture rouge ». Conseiller général de la Seine (Nanterre) de 1935 à 1937, aux élections de Front populaire en 1936, le parti le présente dans la 12<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis (Colombes-Puteaux) où il est élu facilement au second tour avec 13.823 voix sur 24.129 votants — son principal adversaire, de Fels, étant un radical indépendant.

Il concilie ses origines paysannes et une spécialisation agricole avec la représentation parlementaire d'un secteur urbain de communes ouvrières et en 1945 l'*Humanité* célébrera en lui « le plus grand artisan du rapprochement des travailleurs des champs et de leurs frères des villes ».

Pendant son premier mandat, à la Chambre comme au sein du parti, Waldeck Rochet n'a guère attiré l'attention sur lui, comptant simplement parmi les partisans les plus fidèles du secrétaire général Maurice Thorez.

À la Chambre, il défend les petits et moyens cultivateurs, les vigneronns, les maraichers et les ouvriers agricoles. Membre de la commission de l'agriculture, il dépose plusieurs propositions de loi concernant les problèmes agricoles et ses interventions portent sur les mêmes questions.

La guerre va le mettre plus en vue : il sera, en effet, l'un des « 27 du chemin d'honneur », selon la terminologie en usage dans le parti, c'est-à-dire l'un des députés qui ayant refusé de condamner le pacte germano-soviétique de 1939 ont, après la dissolution du parti communiste français, le 27 septembre 1939, par le gouvernement Daladier, reconstitué le même jour le « groupe ouvrier et paysan français ». Arrêtés, déçus de leur mandat de député le 20 février 1940, jugés par le 3<sup>e</sup> tribunal militaire permanent de Paris, condamnés à cinq ans de prison, les 27 seront bientôt transférés en Algérie, à Maison Carrée, puis dans un camp d'internement du Sud.

**ROCHETTE** (Loire-Inférieure) — Voy. LA ROCHETTE.

**RODAT** (ARMAND, HENRI, Lucien), né le 31 juillet 1842 à Rodez (Aveyron), mort le 10 novembre 1894 à La Salvetat-Peyralès (Aveyron).

*Député de l'Aveyron  
de 1881 à 1885 et de 1887 à 1889*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 178.)

Lucien Rodat se représenta au renouvellement de 1889 sans succès. Il obtint 4.725 voix sur 14.179 votants dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Rodez, mais ce fut Gaston Roques, dont il avait battu le père en 1881 et à qui il avait succédé en 1887, qui l'emporta avec 9.384 voix.

Il ne se représenta pas en 1893 et mourut le 10 novembre 1894 dans son manoir ancestral de la Salvetat-Peyralès, à l'âge de 52 ans.

**RODEN** (ILDEFONSE. BENOIT, Constant), né le 11 juillet 1852 à Chelers (Pas-de-Calais), mort le 20 mars 1918 à Arcahon (Gironde).

*Député du Pas-de-Calais de 1910 à 1918*

*Sous-secrétaire d'Etat  
au Travail et à la Prévoyance sociale  
du 14 décembre 1916 au 7 septembre 1917*

Constant Roden naquit à Chelers dans le Pas-de-Calais. Fils d'un instituteur, il fit ses études classiques à Saint-Omer, puis à Arras. Reçu licencié en droit de la Faculté de Douai, il se fit inscrire au barreau de Béthune où il fit son stage complet. Fixé à Saint-Pol-sur-Ternoise depuis 1878, il s'y établit avoué plaideant. Républicain sous l'Empire, Roden s'engageait dès les premières défaites de l'armée impériale et participa, avec l'armée du Nord, à la bataille de Saint-Quentin et à divers autres combats. Cité à l'ordre du jour, il fut alors proposé pour la Médaille militaire.

Il devint maire de Saint-Pol avant d'être élu pour la première fois député de l'arrondissement de Saint-Pol en 1910 au premier tour par 10.462 voix sur 19.032 votants, contre 7.801 à son principal adversaire le libéral Copy.

Inscrit à la gauche radicale, membre de plusieurs commissions et notamment de la commission des mines, il a été chargé d'un important rapport sur la retraite des mineurs. Il est réélu en 1914, au premier tour de scrutin également, avec 9.214 voix sur 18.619 votants. Nommé président de la commission des mines, il prend part en cette qualité, à la discussion de nombreux textes. Il fit des interventions compétentes et remarquées sur les caisses de retraites des anciens mineurs, la durée du travail dans les mines, la taxation du charbon, la réparation des dommages de guerre

Au cours de son second mandat, il fut successivement nommé sous-secrétaire d'Etat du Travail et de la Prévoyance sociale au ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, du Travail, des Postes et des Télégraphes le 14 décembre 1916 puis sous-secrétaire d'Etat au ministère du Travail et de la Prévoyance sociale le 20 mars 1917. Il mourut à 65 ans, au cours de son mandat, à Areachon après une douloureuse maladie qui le tint éloigné de la vie politique pendant plusieurs mois.

**RODEZ-BENAVENT** (MARIE, FRÉOPHILE, JOSEPH, Henri de), né le 17 février 1877 à Montpellier (Hérault).

*Député de l'Hérault  
de 1919 à 1924 et de 1928 à 1936*

Lorsqu'il fut élu pour la première fois en 1919 dans le département de l'Hérault, Henri de Rodez-Bénavent était bien implanté localement. En effet, né à Montpellier, propriétaire viticulteur, il était conseiller général du canton de Ganges depuis 1902 et maire de Carilhac.

Aux élections de 1919 qui avaient lieu au scrutin de liste, il se présenta sur la liste d'union nationale de travail et de progrès et il obtint 29.029 voix sur 88.094 votants. Au cours de cette législature, membre de la commission de l'agriculture, de la commission des finances et de la commission des boissons, il s'intéressa surtout aux problèmes agricoles et plus spécialement aux questions viticoles. Il se présenta aux élections législatives de 1924 sur la liste d'union nationale et d'entente républicaine, mais la liste du cartel des gauches l'emporta. Henri de Rodez-Bénavent obtint cependant 33 108 voix.

Fidèle à ses engagements politiques, il se présenta aux élections de 1928, rappelant dans son programme électoral son attachement inébranlable à la politique d'union nationale et précisant que ses votes avaient toujours été favorables à cette politique, notamment pendant les ministères Poincaré en 1923 et 1924. Il fut élu au second tour de scrutin avec 7 286 voix contre 6 563 à son principal adversaire M. Rouch. Membre de plusieurs commissions, et notamment de la commission des boissons, il prit part à la discussion d'un projet de loi sur la viticulture. Il déposa également plusieurs propositions de loi tendant à améliorer la situation des gens de maison.

En 1932, Henri de Rodez-Bénavent réaffirma sa volonté de « liquider la retentissante faillite du cartel des gauches ». Rappelant à ses électeurs son programme « qui tend au progrès social par la prudence et l'ordre dans la sécurité », il maintient son souci de défendre plus particulièrement les intérêts des viticulteurs. Il fut élu au second tour de scrutin avec 7 339 voix contre 7 124 à son adversaire Rouch. Membre de la commission

des travaux publics et de la commission des boissons, il intervint dans la discussion de plusieurs projets de loi relatifs à la viticulture et au commerce des vins. Il déposa une proposition de loi sur l'organisation de la Chambre des métiers.

Henri de Rodez-Bénavent brigua à nouveau les suffrages des électeurs en 1936, mais il fut battu au profit du maire de Montpellier, M. Boulet.

**RODHAIN** (AUGUSTE, LOUIS), né le 14 août 1868 à Paris (17<sup>e</sup>)

*Député d'Eure-et-Loir de 1924 à 1932*

Directeur technique des laiteries Hauser de Paris, Auguste Rodhain était également membre correspondant de la Chambre de commerce d'Eure-et-Loir, président du Syndicat électrique du Perche, et président fondateur de la Caisse d'assurances mutuelles d'accidents agricoles du canton de la Loupe.

Créateur dans les départements d'Eure-et-Loir, de l'Orne, de la Sarthe et du Loir-et-Cher, de nombreuses laiteries qui alimentent Paris, Rodhain a pu étudier les questions de commerce direct avec les cultivateurs. Aussi s'intéressa-t-il, à la Chambre, à tout ce qui concerne les questions agricoles et commerciales et à leurs rapports entre elles.

Il prit une part active à la vie locale : c'est ainsi que, élu conseiller municipal en 1904, il devint conseiller d'arrondissement en 1910, puis conseiller général en 1919. Enfin, il se présenta pour la première fois aux élections législatives de 1924 sur la liste d'union des gauches. Elu au premier tour, il obtint sur 62.303 votants 31.224 voix. Il s'inscrivit pour cette législature au groupe radical et radical socialiste. Il était membre de la commission du commerce, de la commission des douanes et de la commission des marchés et des spéculations. Il prit part à la discussion d'un projet de loi relatif à l'amnistie. Aux élections de 1928, Auguste Rodhain fut élu au second tour sur 13 271 votants, il obtint 6 961 suffrages. Au cours de cette législature, membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, il déposa de nombreuses propositions de loi et notamment plusieurs textes relatifs aux droits de douane. Il déposa également une proposition de loi sur les promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur et fut rapporteur d'une proposition de résolution ayant pour objet d'inviter le gouvernement à prendre des mesures en faveur des produits laitiers. Il prit également part à des discussions sur les problèmes agricoles et d'élevage. Auguste Rodhain se représenta aux élections de 1932, mais il fut battu au profit de Jean Deschanel.

**ROGÉ** (GASTON), né le 23 novembre 1886 à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

*Sénateur de la Meurthe-et-Moselle de 1932 à 1941.*

Lorsqu'il fut élu sénateur de la Meurthe-et-Moselle le 16 octobre 1932, au 2<sup>e</sup> tour par 594 voix sur 1.149 inscrits et 1.134 suffrages exprimés, sous l'étiquette de l'union républicaine, Gaston Rogé exerçait la profession de représentant de commerce, mais surtout il était président en exercice de l'association des mutilés et anciens combattants de la région de l'Est et président honoraire de l'union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre : et voici, préfigurée, l'activité qu'il devait déployer comme parlementaire en même temps que comme élu local, car il était conseiller général de son département.

Il intervint peu en séance publique et seulement sur les sujets qui lui tenaient à cœur : subventions aux sociétés de secours mutuel, statut des grands mutilés de guerre, abus dans la répartition des licences d'importation, statut légal des représentants de commerce, politique économique et commerce extérieur.

En revanche, il présenta un très grand nombre de rapports et d'avis au nom des commissions auxquelles il appartenait : la commission des douanes, dont il fut membre durant tout son mandat et qui le nomma son secrétaire de 1935 à 1939 ; la commission des colonies, de 1934 à 1940 et dont il fut également le secrétaire de 1938 à 1940 ; la commission du commerce en 1939 et 1940 ; et diverses autres commissions aux travaux desquelles il participa : commission de recherche des abus, de l'enseignement, de l'hygiène.

En fait, il se vit confier des rapports en série qui aboutirent à lui conférer une véritable spécialité sur certains sujets. Ainsi en fut-il de la tarification des produits coloniaux, des produits de la mer...

A la séance du 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au gouvernement du maréchal Pétain. Il cessa alors toute activité politique.

**ROGER** (JEAN, EMILE), né le 3 février 1831 à Rouffignac (Dordogne), mort le 16 décembre 1907 à Rouffignac.

*Député de la Dordogne de 1880 à 1885.*

*Sénateur de la Dordogne de 1885 à 1901.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 183.)

Membre de la commission de l'armée et de la commission des finances, il rapporte pendant 8 ans le budget du ministère de la Guerre ainsi que divers projets de loi d'ordre militaire : crédits pour le casernement de la cavalerie à Paris et

pour les vivres et fourrages, vente d'immeubles militaires désaffectés, réorganisation des établissements militaires en Algérie, aliénation des hôpitaux militaires du Gros-Caillou et de Saint-Martin, ouverture de crédits pour la création de six brigades de gendarmerie en Algérie. La chose militaire n'était du reste pas son seul centre d'intérêt : il intervint sur la responsabilité des accidents du travail et il fut nommé, en 1893, président de la commission relative aux caisses de secours des ouvriers mineurs. D'autre part, il prit part à la discussion, en 1889, d'une proposition de loi sur les prud'hommes commerciaux, question sur laquelle sa compétence était reconnue puisqu'il fut nommé président de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les conseils de prud'hommes en 1894, après sa réélection.

Celle-ci eut lieu le 7 janvier 1894, au premier tour, par 740 voix sur 1.158 inscrits, 1.151 votants et 1.126 suffrages exprimés.

Outefois, son activité décroît alors considérablement : il prit part, cette année-là, comme président de la commission spéciale, à la discussion du projet de loi sur les conseils de prud'hommes et présenta un avis de la commission des finances sur un projet de loi autorisant la formation de deux régiments de cavalerie puis il fut nommé, en 1896, président d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi autorisant la caisse d'assurances, en cas de décès, à faire des assurances mixtes.

Mais il devait, les années suivantes, multiplier les demandes de congé pour raisons de santé jusqu'au moment où celles-ci le contraignirent, le 4 juillet 1901, à offrir sa démission. Il mourut le 16 décembre 1907 à Rouffignac, à l'âge de 76 ans.

**ROGER-BALLU** (ROGER BALLU dit), né le 27 mars 1852 à Paris, mort le 18 mai 1908 à Gournay-sur-Marne (Seine-et-Oise).

*Député de Seine-et-Oise de 1902 à 1906.*

Fils de Théodore Ballu, architecte, membre de l'Institut, Roger-Ballu après le lycée, poursuivit des études artistiques puis entra dans l'administration. Il fit partie du cabinet du préfet de la Seine dès l'âge de 23 ans, puis fut nommé inspecteur général des beaux-arts, à 31 ans.

Il entra bientôt dans la carrière politique, devint maire de Gournay-sur-Marne, puis conseiller général de Seine-et-Oise.

Aux élections générales de mai 1902 il se présenta contre Aimond, ingénieur des mines, député sortant dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Pontoise. En tête au premier

tour (9.776 voix contre 9.453 à Aimond), il fut élu au second tour par 10.281 voix contre 10.003 au député sortant.

A la Chambre il s'inscrivit au groupe d'action libérale. Mais son élection est invalidée ce qui entraîne une élection partielle, le 10 août de la même année. Il fut cette fois élu au premier tour par 9.760 voix contre 9.661 à Aimond.

Roger-Ballu devint alors secrétaire de la Chambre des députés et fit partie notamment de la commission relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il intervint notamment sur les budgets des Beaux-Arts et des Monnaies et médailles, demanda à interpeller le gouvernement sur l'acquisition de la tiare d'or du Louvre (1903), prit part à la discussion du projet de loi sur le service de deux ans, mais ne rédigea aucun rapport.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1906.

Roger-Ballu mourut à Gournay le 18 mai 1908.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique. Il avait successivement écrit *Les artistes contemporains* (1877), *Le Salon de 1878, L'art et les concours* (1879), *La peinture au Salon de 1880, Une vie d'artiste* (1885), *Des réformes nécessaires* (1886), *L'œuvre de Barye* (1890).

**ROGER-MARVAISE** (THÉOPHILE, RENÉ), né le 7 juillet 1831 à Saint-Etienne-en-Coglès (Ille-et-Vilaine), mort le 25 août 1909 à Paris (9<sup>e</sup>).

*Représentant d'Ille-et-Vilaine en 1871.*  
*Député d'Ille-et-Vilaine de 1876 à 1879.*  
*Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1879 à 1888.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 183.)

Après son échec au renouvellement du Sénat en 1888, il se présenta à l'élection partielle du 2 juillet 1893 en remplacement du comte de Callac décédé. Il obtint 567 voix sur 1.150 votants et fut battu par Grivart, élu avec 578 suffrages, soit 3 voix de majorité.

Il renonça dès lors à la carrière politique. Il continua cependant à tenir sa place au Conseil général d'Ille-et-Vilaine, qu'il présida du 22 août 1892 au 26 avril 1897 et dirigea la mairie de Saint-Pierre-de-Plesguen de 1898 à 1907.

Il n'avait pas abandonné sa charge d'avocat au Conseil d'Etat et mourut en son domicile parisien le 25 août 1909 à l'âge de 78 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**ROGEZ** (PAUL, HENRI), né le 30 décembre 1869 à Lille (Nord), mort le 20 septembre 1914 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député du Nord de 1898 à 1902.*

Issu d'une famille aisée, Paul Rogez fit ses études classiques puis ses études de droit à Paris. Reçu avocat, il revint à Lille pour s'y inscrire au barreau et y plaider quelques causes civiles et criminelles. Puis en 1894, il prit une charge d'avoué dans cette même ville.

Son père, négociant important, fut désigné par le Comité républicain libéral et le Comité républicain de gouvernement comme candidat dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Lille, pour les élections générales de 1898. Celui-ci étant décédé quelques jours avant le premier tour de scrutin, Paul Rogez fut sollicité pour le remplacer et dut à cette circonstance fortuite de devenir député à 28 ans. En effet, malgré une campagne électorale en quelque sorte improvisée, il fut élu le 22 mai 1898, au second tour de scrutin, par 7.974 voix sur 15.196 votants, battant le député socialiste sortant, le colonel Sever, qui n'obtint que 6.892 suffrages.

Il s'inscrivit au groupe progressiste et fut membre de la commission de la réforme judiciaire. Sa seule intervention en séance publique fut pour interpeller le ministre du Commerce à propos des conseils du travail, institutions qui réunissaient patrons et ouvriers pour délibérer sur les intérêts professionnels; Paul Rogez s'éleva contre le fait que les ouvriers non syndiqués étaient exclus de ces conseils du travail et soutint que cette exclusion était contraire à la loi de 1884.

Il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat aux élections générales de 1902, ni ultérieurement et mourut le 20 septembre 1914 en son domicile parisien; il n'avait pas 45 ans.

**ROGNON** (ETIENNE), né le 17 septembre 1869 à Lyon (Rhône).

*Député du Rhône de 1909 à 1932.*

Ouvrier sculpteur de sa profession, Etienne Rognon est né à Lyon le 17 septembre 1869. Militant socialiste du Rhône, il est le fondateur de la fédération de l'ameublement et du Syndicat des ouvriers sculpteurs qui le délègue au conseil d'administration de la Bourse du travail de Lyon, de 1892 à 1903. Il adhère d'abord au P.O.F., puis au P.S. et enfin en 1905 à l'unité socialiste. Journaliste, puisqu'il fonde avec les militants de Lyon l'organe hebdomadaire *l'Avenir* et collabore au *Peuple*, il est de ceux qui ont le plus énergiquement lutté contre les déviations socialistes dans le département du Rhône. Dès 1904, il est élu conseiller municipal de Lyon. Mais sa véritable carrière électorale commence en 1906 lors-

qu'il se présente pour la première fois à la députation dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Lyon (Rhône). Il est alors battu par M. Cazeneuve, radical socialiste, par 5.574 voix, contre 2.658. Mais celui-ci ayant été élu sénateur le 3 janvier 1909 et ayant démissionné de son mandat de député le 11 juillet 1909, Etienne Rognon est élu le 7 mars 1909 au premier tour, par 4.513 voix sur 8.194 votants. Il est réélu le 24 août 1910, au premier tour, dans la même circonscription, par 6.158 voix sur 10.907 votants, puis le 26 avril 1914, par 6.598 voix sur 10.811 votants (premier tour). Le 16 novembre 1919, il est élu sur la liste du parti socialiste S.F.I.O. par 41.556 voix sur 156.075 votants et le 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches à la majorité absolue, par 111.385 suffrages sur 194.916 votants. Enfin, il est réélu le 29 avril 1928, au second tour, par 5.741 voix sur 10.442 votants, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Lyon.

A la Chambre, il est inscrit au groupe socialiste et déploie une grande activité. Ses positions sont assez extrêmes : sur le plan politique il est partisan du suffrage universel direct et de la suppression du Sénat et de la présidence de la République ; sur le plan économique, il souhaite une refonte totale du système d'impôts par la suppression des impôts indirects, et une nationalisation complète ; enfin, sur le plan militaire, il est favorable à la suppression des armées permanentes et à la création de milices populaires. Toutes ces idées, il les défend ardemment à la Chambre, au sein de nombreuses commissions dont il est membre, commissions de l'armée, des boissons, de l'enseignement et des beaux-arts, des douanes, de la comptabilité, des marchés et des spéculations, en déposant de nombreuses propositions de loi et en intervenant fréquemment à la tribune. Ses plus importantes propositions de loi sont celles relatives à l'armée : proposition tendant à modifier l'article 24 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée ; proposition tendant à réduire à dix-huit mois la durée du service dans l'armée active ; proposition tendant à améliorer l'instruction militaire.

Mais il ne peut accomplir sa mission jusqu'à son terme, car aux élections du 1<sup>er</sup> mai 1932, il est battu au premier tour, par 3.147 voix sur 10.366 votants, M. Richard, radical socialiste, étant élu au second tour, par 6.177 voix sur 9.258 votants.

**ROHAN-CHABOT** (CHARLES, LOUIS, Alain de), né le 1<sup>er</sup> décembre 1844 à Paris (7<sup>e</sup>), mort le 6 janvier 1914 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député du Morbihan de 1876 à 1914.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 100, à LEON (prince de)

Le duc se présente de nouveau aux élections générales du 22 septembre 1889. Les électeurs de Ploërmel, dont il est le conseiller général et l'un des conseillers municipaux, le réélisent au premier tour par 15.384 voix sur 17.432 votants ; ils font de même aux élections générales de 1893 où il obtient 13.713 voix sur 16.344 votants, bien qu'il n'ait fait aucune promesse électorale, ni même de profession de foi comme il le déclare à la commission chargée d'établir le recueil des engagements électoraux.

Les orientations de la Chambre étant de plus en plus contraires à ses principes, il ne prend guère part à ses travaux. Aux élections générales du 8 mai 1898, il est de nouveau élu au premier tour, par 11.479 voix, mais moins aisément puisque ses compétiteurs obtiennent cette fois 9.908 voix. Le 27 avril 1902 il est encore élu au premier tour (13.994 voix contre 7.855 à son adversaire Carouge).

En 1903, il s'élève contre la prohibition de l'instruction religieuse en langue bretonne au cours de l'interpellation Lamy. Réélu aux élections générales du 6 mai 1906 avec près de 17.000 voix sur 20.617 votants et de nouveau le 24 avril 1910 par 13.524 voix contre 8.733 à son compétiteur Noël, il se fait à la Chambre à diverses reprises l'avocat des électeurs de sa circonscription mais n'intervient plus dans les grands débats politiques.

Treizième prince de Léon et onzième duc de Rohan, il meurt en son domicile parisien au cours de sa soixante-neuvième année et presque au terme de sa dixième législature.

**ROHAN-CHABOT** (JOSSELINE, CHARLES, MARIE, JOSEPH, GABRIEL, HENRI de), né le 4 avril 1879 à Paris, mort pour la France le 13 juillet 1916 à Bray-sur-Somme (Somme).

*Député du Morbihan de 1914 à 1916.*

Fils du précédent et de Marie-Marguerite-Hermine de La Brousse de Verteillac, après avoir fait ses études à Paris, JosseLINE épouse sa parente Marguerite-Marie de Rohan-Chabot et se préoccupe de faire fructifier le domaine des Rohan. Son père étant mort le 6 janvier 1914, il se présente à sa place aux élections générales du 26 avril 1914 dans la même circonscription de Ploërmel et est élu au premier tour par 13.218 voix contre 7.840 à son adversaire Martin. A la Chambre il siège au groupe des droites et fait partie des commissions d'assurance et de prévoyance sociales et à celle des travaux publics. Il est bientôt mobilisé, dès la déclaration de guerre.

Officier de cavalerie, il est versé dans l'infanterie sur sa demande et sert dans un bataillon de chasseurs. Promu capitaine, il reçoit la Légion d'honneur puis la Croix de guerre pour sa conduite au fort de Douaumont, où il est blessé. Le

27 février 1916. Il fait l'objet de deux citations, l'une le 14 novembre 1914, l'autre le 13 avril 1916. Puis, au cours de l'offensive de Picardie, participant à une attaque à la tête de ses hommes, il est grièvement blessé sur la Somme ; il meurt le 13 juillet.

Le président de la Chambre, M. Paul Deschanel, dans son éloge funèbre prononcé le 18 juillet, a rendu un hommage ému à sa bravoure, soulignant la fierté de la Chambre d'avoir compté parmi les siens un homme de cette famille illustre dont les annales se confondent avec celles de la Bretagne et de la France.

**ROISSART DE BELLET** (FRANÇOIS, ALPHONSE, CAMILLE, EUGÈNE, baron), né le 24 octobre 1836 à Nice (Alpes-Maritimes), mort le 20 juillet 1918 à Nice.

*Député des Alpes-Maritimes  
de 1876 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 186.)

Roissart de Bellet avait définitivement quitté la vie politique en 1881. Il lui restait alors trente-sept années à vivre dans la retraite et à jouir de la situation que son importante fortune lui donnait à Nice.

Il mourut à l'âge de 82 ans, le 20 juillet 1918, à Nice en son domicile de la promenade des Anglais ; son décès fut déclaré par son fils et par son ami le général Goiran, ancien ministre de la Guerre en 1911, alors maire de Nice.

**ROLAND** (LÉON), né le 7 juin 1858 à Ermenonville (Oise), mort le 27 mars 1924 à Barbery (Oise).

*Sénateur de l'Oise de 1920 à 1924.*

Léon Roland s'était fixé de bonne heure dans la région de Senlis pour y cultiver d'importants domaines. Sorti premier en 1876 de l'Institut agronomique, il était convaincu de la nécessité de renouveler et de moderniser les méthodes d'exploitation agricole et il joua à cet égard un rôle d'initiateur et d'entraîneur. L'un des fondateurs de la société des agriculteurs de l'Oise, il en devint bien vite le président. De même, il devint, et demeura sa vie durant, maire de Barbery, commune de sa résidence, mais il manifestait de l'éloignement, sinon de l'aversion, envers la politique et ce n'est qu'à l'âge de 62 ans qu'il se laissa persuader de se présenter au Sénat, à seule fin — disait-il lui-même — d'y faire « la politique de la terre ».

Et de fait, une fois élu — le 11 janvier 1920, au troisième tour, par 562 voix sur 1.110 inscrits, 1.095 votants et suffrages exprimés — on le vit s'intéresser passionnément et exclusivement aux questions agricoles ou aux conséquences, pour l'agriculture, des autres questions. Inscrit aux commissions de l'agriculture et des douanes, il ne présente en leur nom que trois rapports.

En revanche, pendant ses quatre années de mandat, il intervint, à diverses reprises, pour développer des argumentations empreintes d'un bon sens paysan, dont il se faisait honneur, à propos de la création de nouvelles ressources fiscales, des douzièmes provisoires, de l'alimentation nationale en pain, de l'augmentation du prix du lait, du budget de l'agriculture, de la mévente du bétail, de l'avance de l'heure, etc...

Réélu le 6 janvier 1924 par 579 voix sur 1.108 inscrits, 1.106 votants et 1.104 suffrages exprimés, il n'eut pas le temps d'inaugurer son nouveau mandat. La perte d'un fils au cours de la guerre avait fortement ébranlé sa nature pourtant robuste et contribua à abrégé ses jours. Il mourut presque subitement le 27 mars 1924 à Barbery. Il avait 65 ans.

**ROLDÉS** (JEAN, BAPTISTE, Maxence), né le 13 septembre 1867 à Brantôme (Dordogne).

*Député de l'Yonne de 1932 à 1942.*

Après des études secondaires qui le menèrent à la profession de journaliste, Maxence Roldés se tourne très tôt vers le socialisme et la compétition politique. A 31 ans, il se présente aux élections générales de 1898 dans le 1X<sup>e</sup> arrondissement de Paris contre Henri Brisson. Il n'obtient alors que 1.835 voix contre 6.915 à Brisson, élu au premier tour. Aux élections générales de 1902, il se présente à Auxerre contre Bienvenu-Martin. Celui-ci obtient 6.728 voix contre 2.165 à Roldés.

En 1905, au moment où se réalise l'unité socialiste, Roldés devient délégué à la propagande du nouveau parti et à ce titre collabore avec Jaurès à l'*Humanité*.

Il échoue de justesse aux élections législatives de 1914 où il obtient dans la circonscription de Tonnerre 4.791 voix contre 4.968 à Perreau Pradier. Aux élections générales de 1928, son parti le présente de nouveau contre le même adversaire. Il n'obtient que 4.006 voix contre 5.828. Enfin, aux élections de 1932, il est élu au second tour dans cette même circonscription par 10.076 voix contre 8.531 à Roche.

Inscrit au groupe socialiste, il fait partie de la commission de l'agriculture. Il rapporte une proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à faciliter la création d'unions de coopératives agricoles et de coopératives de consommateurs, dépose

plusieurs demandes d'interpellation à propos de la crise du blé et intervient très activement dans la discussion du projet de loi relatif à la défense du marché du blé (1933) en s'efforçant d'assurer à tous les producteurs le bénéfice d'un prix minimum légal. Réélu au second tour des élections générales de 1936 par 9.997 voix contre 8.145 voix à Roche, il se spécialise plus que jamais dans les questions agricoles, rapporte le projet de loi tendant à la création d'un Office national interprofessionnel du blé auquel il donne un caractère nettement social. Il apporte ainsi une contribution importante à la création de l'Office national interprofessionnel des céréales (O.N.I.C.) (1936). D'autre part, en 1938, il interpelle le gouvernement sur l'extension du régime des allocations familiales au monde rural.

Cependant le 10 juillet 1940, se séparant de ses amis socialistes, il vote l'article unique de la loi constitutionnelle remettant le pouvoir constituant au maréchal Pétain.

**ROLLAND (CAMILLE)**, né le 10 novembre 1875 à Chaponnay (Isère).

*Sénateur du Rhône de 1927 à 1944.*

Elu sénateur du Rhône au 2<sup>e</sup> tour le 9 janvier 1927, par 459 voix sur 782 inscrits, 777 votants et 776 suffrages exprimés, réélu le 20 octobre 1936, au troisième tour, par 445 voix sur 826 inscrits, 825 votants et suffrages exprimés, Camille Rolland était médecin, conseiller municipal de Brignais depuis 1908 et maire de cette commune depuis 1925, conseiller général du canton de Saint-Genis-Laval, président de l'association des maires du Rhône.

Il siégea sur les bancs de la gauche démocratique ; il fut membre de la commission de l'hygiène de 1927 à 1940 et en devint le vice-président en 1935. Il appartient également, de 1928 à 1938, à la commission des colonies et de 1934 à 1940, à celle de l'armée ainsi qu'à diverses commissions non permanentes, comme celle chargée d'examiner le mode d'élection des députés et dont il fut le secrétaire ou bien la commission sur le suffrage des femmes créée en 1935.

Il fut d'autre part secrétaire du Sénat de 1933 à 1937.

Ses interventions en séance publique furent peu fréquentes ; elles avaient essentiellement trait à des questions d'une portée particulière et locale ou bien d'ordre social. A l'occasion du budget de 1932, il déposa divers amendements relatifs à l'impôt sur le revenu ; aux écoles vétérinaires, à l'assurance mutuelle obligatoire et à la propriété commerciale et, à propos du budget de 1935, il intervint au sujet du personnel des manufactures de tabac. En 1936, il intervint dans la discussion du projet de loi sur l'assurance des employés des départements recouvrés et du projet de loi portant réforme fiscale.

Il avait adhéré à l'union interparlementaire et était devenu vice-président du groupe français. A la conférence de La Haye, en avril 1938, il fut désigné à l'unanimité comme président de la commission permanente pour l'étude des questions sociales et humanitaires. A ce titre, il participa à diverses réunions internationales.

Le 10 juillet 1940, il fut l'un des quatre-vingts parlementaires à refuser les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Camille Rolland est chevalier de la Légion d'honneur.

**ROLLAND (EDOUARD, ANTOINE, GUILLAUME)**, né le 7 mai 1833 à Perpignan (Pyrénées-Orientales), mort le 7 septembre 1919 à Bouleternère (Pyrénées-Orientales).

*Député des Pyrénées-Orientales de 1889 à 1902.*

Issu d'une famille modeste, Edouard Rolland fit des études de comptabilité et exerça le métier de comptable à Perpignan, dont il devint ensuite conseiller municipal. En 1870, il commanda la garde nationale de cette ville. Agé de 32 ans, « lassé de la division de la Chambre en de multiples groupes et sous-groupes et des stériles discussions sur des idées », il se présenta aux élections générales de 1885 sur une liste de républicains modérés qui fut battue.

Aux élections du 22 septembre 1889, après n'avoir obtenu que 3.092 voix sur 11.442 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Perpignan, il est élu au second tour comme républicain indépendant par 6.771 voix contre 5.551 à Servia. Au cours de cette législature, il s'inscrit au groupe radical-socialiste. Il intervient avec vigueur dans la discussion du projet de loi concernant la fabrication et l'importation de vins de raisins secs.

Il est réélu au premier tour aux élections générales de 1893 par 4.772 voix contre 4.597. Mais en 1898, il est mis en ballottage, il n'est élu au second tour que par 5.511 voix sur 9.592 votants. Il se fait alors, à propos de la révision de lois douanières, le défenseur acharné des producteurs viticoles.

Malade, il ne se représente pas aux élections générales de 1902. Il devait mourir le 7 septembre 1919 à Bouleternère, dans sa propriété du mas Polyroch ; il était âgé de 86 ans.

**ROLLAND (JACQUES, MAURICE)**, né le 7 février 1852 à Gaillac (Tarn), mort le 7 mars 1933 à Gaillac.

*Député du Tarn de 1909 à 1910.*

Charpentier de son métier, maire de sa ville natale, Jacques Rolland vint à la

députation à l'occasion d'une élection partielle organisée dans la circonscription de Gaillac pour pourvoir au remplacement de Gouzy, devenu sénateur. Le 4 avril 1909, au second tour de scrutin, il fut élu par 7 477 voix sur 13 310 votants, son adversaire le mieux placé, Imbert, en obtenant 5 098.

À la Chambre, il s'inscrivit à la gauche radicale-socialiste mais n'intervint dans aucun débat pendant l'année que dura son mandat. Il vota pour l'urgence des lois scolaires.

Jacques Rolland ne posa pas à nouveau sa candidature aux élections générales du 24 avril 1910, ni à aucune des élections suivantes.

Ayant abandonné la politique, il mourut le 7 mars 1933 dans sa ville natale, à l'âge de 81 ans.

**ROLLAND (JEAN, LOUIS)**, né le 15 février 1891 à Landerneau (Finistère).

*Député du Finistère de 1936 à 1942.*

Engagé volontaire, dès 1906, dans la marine nationale, Jean, Louis Rolland servit durant la guerre dans une unité de sous-marinière et sa conduite lui valut la croix du combattant volontaire. Après sa démobilisation, en avril 1919, il entra à l'arsenal de Brest comme agent technique de la marine, profession qu'il exercera jusqu'en 1936.

En 1919, il obtient un mandat de conseiller municipal dans sa ville natale de Landerneau, dont il devient maire en mai 1929. La vocation politique de ce breton bretonnant, qui milita activement dans les rangs du parti socialiste, s'affirme alors.

En 1936, il se présente aux élections législatives dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Brest. En tête au premier tour avec 8 645 voix sur 19 344 votants contre 5 637 à Jaouen, démocrate populaire. 3 802 à Lullien, radical indépendant et 1 001 à Le Roy, communiste, il triomphe aisément au second tour, obtenant 10 913 suffrages contre 7 944 à Jaouen.

À la Chambre, il fait partie de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, de la commission de la marine militaire et de la marine marchande. Ses capacités professionnelles l'amènent à présenter deux rapports sur des textes intéressant les agents techniques de la marine. Il se signale aussi par de nombreuses interventions sur les crédits de notre flotte commerciale et militaire.

Le 10 juillet 1940, il est l'un des quatre-vingts parlementaires qui refusent d'accorder les pleins pouvoirs au gouvernement de Vichy

**ROLLAND (GABRIEL, JEAN, Léon)**, né le 7 janvier 1831 à Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne), mort le 1<sup>er</sup> mai 1912 à Montauban (Tarn-et-Garonne).

*Sénateur du Tarn-et-Garonne de 1891 à 1912.*

Fils de médecin, Léon Rolland suivit les traces paternelles. Dans le milieu de bourgeoisie provinciale qui était le sien, on devait à sa famille et à soi-même de « monter » à Paris pour y faire des études et, surtout y apprendre le monde. Dans le cas de Léon Rolland, le monde ne nuisit pas aux études : elles furent assez brillantes et rapides pour lui valoir dès 1855, à l'âge de 24 ans, le diplôme de docteur en médecine de la Faculté de médecine de Paris. Après un bref séjour à l'hôpital militaire du Gros-Cailhon comme médecin auxiliaire, il revint se fixer dans son département natal où il exerça comme praticien, d'abord à Verdun-sur-Garonne, puis à Montauban.

Paris avait laissé son empreinte sur cet esprit cultivé, avait étendu le champ de sa curiosité et de ses connaissances et c'est ainsi qu'on le vit, membre assidu de la Société des belles-lettres, sciences et arts du Tarn-et-Garonne, entretenir à maintes reprises celle-ci de sujets littéraires ou bien de récits de voyage, ou encore de questions d'hygiène et — la chose n'était pas si répandue — de médecine mentale, ce qui était rentrer dans le domaine de sa spécialité puisqu'il avait été nommé, en 1879, médecin-chef de l'hôpital d'aliénés du Tarn-et-Garonne.

Parallèlement à cette existence bien remplie de praticien et de curieux, il développa, d'abord sur le plan local puis sur le plan national, une intense activité politique. La chute de l'Empire libéra les ambitions de ce républicain de la première heure et, en 1871, il fut élu simultanément maire de Verdun-sur-Garonne — mandat qu'il devait exercer jusqu'à son départ de cette ville en 1880 — et conseiller général : ambitions modérées comme il convenait à un homme épris de réalisme et d'efficacité puisqu'elles se bornèrent pendant longtemps à l'assemblée départementale à laquelle il appartint jusqu'à sa mort et qu'il présida à partir de 1886. Il y manifesta un intérêt affirmé, notamment pour l'instruction publique et pour les questions de voirie.

Ce n'est qu'au bout de vingt ans, à l'âge déjà avancé de 60 ans, qu'il se laissa persuader de se présenter au siège sénatorial rendu vacant par le décès de Delbreil : il y fut élu, le 7 janvier 1891, au 2<sup>e</sup> tour, par 255 voix sur 468 inscrits et 467 suffrages exprimés.

Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine et se contenta d'abord, pendant plusieurs années, de participer aux travaux de diverses commissions, telles que (comme il était naturel) la commission de l'hygiène ou la commission spéciale constituée en 1896 pour examiner le projet de loi relatif à la protection de la santé publique. En 1897, il intervint pour la



première fois en séance publique, à propos d'un projet de loi qui supprimait les droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.

Léon Rolland fut réélu le 28 janvier 1900, au troisième tour, par 248 voix sur 462 inscrits et 454 suffrages exprimés.

C'est alors que commença ce qui fut la grande affaire de sa vie parlementaire avec le dépôt, en 1901, d'une proposition de loi — qu'il avait déjà déposée en 1898 mais qui était devenue caduque — « modifiant la loi du 5 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée et réduisant à deux ans la durée du service militaire dans l'armée active ». Il dut redoubler d'effort pour la faire aboutir, ce qui ne se produisit qu'en mars 1905. Si cette réforme bénéficiait de l'appui du général André, ministre de la Guerre de 1901 à 1905, elle se heurtait à l'opposition passionnée de la droite nationaliste et des principaux chefs de l'armée. Sa mise en train fut à l'origine de la démission du chef de l'état-major général et du vice-président du Conseil supérieur de la guerre. Les esprits étaient trop échauffés, alors que l'affaire Dreyfus venait de trouver un terme, d'ailleurs provisoire, pour ne pas voir dans cette réforme, d'un bord comme de l'autre de l'opinion, une mesure politique destinée à réduire l'importance et l'influence d'une armée trop peu républicaine : c'est ainsi qu'elle fut considérée par le gouvernement Combes lorsqu'il la reprit à son compte, en février 1903, et par la majorité de gauche issue des élections de 1902 lorsqu'elle adopta, en mars 1905, le projet de loi déposé deux ans plus tôt par le général André, adoption qui, ironie du sort, intervint dix jours avant le « coup de Tanger ».

L'état intérieur du pays et la situation internationale avaient si rapidement et si profondément évolué que « la loi de deux ans », lorsqu'elle fut adoptée, ne pouvait plus avoir ni les mêmes motifs ni les mêmes conséquences que lorsqu'elle avait été proposée, sept ans auparavant, par Léon Rolland. C'est peut-être ce qui, joint à son état de santé explique son presque total effacement. De 1906 à 1912 — il avait été, manifestation de fidélité de ses électeurs, réélu le 3 janvier 1909 par 227 voix sur 435 inscrits, votants et suffrages exprimés, ce fut le silence et pratiquement l'absence.

Il décéda, le 1<sup>er</sup> mai 1912, à Montauban, à l'âge de 81 ans.

**ROLLAND** (Louis), né le 24 août 1877 à Bessé-sur-Braye (Sarthe).

*Député du Maine-et-Loire  
de 1928 à 1936.*

La vie de Louis Rolland est placée sous le double signe des valeurs intel-

lectuelles et morales. Louis Rolland est un pur produit de l'Ouest où se forment, dès le plus jeune âge, les convictions religieuses et le goût du travail. Intéressé de bonne heure par le mouvement du « Sillon », il s'occupe des instituts populaires et s'inscrit à la Jeune République. Ses études de droit le conduisent jusqu'à l'agrégation. Il enseigne d'abord à Nancy puis à Paris.

Mais ce brillant universitaire n'avait pas abandonné l'idée de jouer un rôle politique. Aux élections législatives de 1928, il se présente comme candidat indépendant dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Cholet, capitale des Mauges. La circonscription couvre les cantons de Beaupreau, Champocéaux, Montrevault et Saint-Florent-le-Vieil, où le professeur parisien avait conservé de solides attaches. Son programme électoral lui donne l'occasion de préciser sa pensée politique : démocrate catholique, défenseur des libertés religieuses, il s'affirme aussi comme un républicain loyal. Il réclame l'application du droit commun pour les congrégations et rompt des lances pour la liberté de l'enseignement, réalisée non seulement en théorie mais aussi en pratique grâce à une politique de subventions équitables. En matière économique, le petit commerce et la petite industrie font l'objet de sa sollicitude. Il demande pour l'agriculture des mesures de protection douanière et de contingentement et l'institution d'une indemnité au fermier sortant. Sur le plan de la politique extérieure, il défend avec éloquence les mécanismes de sécurité collective et l'action de la Société des Nations.

Dès le premier tour de scrutin, le candidat indépendant est élu avec 7 156 suffrages pour 13 905 votants ; il distance de 1 000 voix le candidat de l'Union nationale, Blachez, président du Conseil général et maire de Montjean. A la Chambre, inscrit au groupe des députés indépendants, Louis Rolland fait partie, notamment de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission de législation civile et criminelle. Il s'occupe activement des questions qui lui tiennent particulièrement à cœur : statut des congrégations, réforme de l'enseignement, aménagement des baux ruraux.

Aux élections de 1932, plusieurs dangereux adversaires se présentent contre lui : Foulonneau, au nom de l'U.R.D. et Henri et Raoul de Saint-Pern. Largement en tête au premier tour de scrutin, il triomphe au second tour, obtenant 8 159 suffrages sur 13 407 votants contre 4 892 à Foulonneau.

Il poursuit à la Chambre sa tâche législative et fait partie de la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky. On note aussi son rapport sur un texte dirigé contre l'institution de monopoles étrangers en France, texte destiné à assurer la protection de l'industrie de la chaussure contre la concurrence étrangère.

En 1936, Louis Rolland décide de ne pas se représenter. Le siège qu'il abandonne sera occupé par Henri de Saint-Pern.

**ROLLAND** (MAURICE, PIERRE, FÉLIX), né le 27 octobre 1902 au Puy (Haute-Loire).

*Député du Rhône de 1932 à 1936.*

Fils de Félix Rolland, magistrat, Maurice Rolland fut élève du lycée du Puy et du collège La Chartreuse. Etudiant à la Faculté de Lyon, il obtient une licence en droit. Après un stage comme clerk d'avoué, il s'inscrit en 1926 au barreau de la Cour d'appel de Lyon. A sa profession d'avocat, il ajoutera bientôt des activités journalistiques, publiant une étude sur l'Autriche de Dollfuss, et divers articles parus dans le *Lyon républicain*, le *Petit Niçois*, le *Petit Maroucin*, le *Journal du commerce* et le *Bulletin des amis franco-yougoslaves*. En 1935, il sera élu conseiller municipal de Lyon.

Aux élections législatives de 1932, il se présente comme candidat radical-socialiste dans la 4<sup>e</sup> circonscription du Rhône. Dès le premier tour, il distance tous ses concurrents, obtenant 3 516 voix sur 7 223 votants, contre 1 409 à Odoux (S.F.I.O.) et 1 330 à Lavalette (U.R.D.). Après le retrait du candidat socialiste, il triomphe au second tour avec 4 375 voix sur 6 563 votants, Lavalette ne recueillant que 1 374 suffrages.

À la Chambre, Maurice Rolland s'inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste et fait partie de la commission de l'aéronautique, de la commission d'assurance et de prévoyance sociale puis de celle des affaires étrangères. Les nombreuses propositions de loi et les rapports remarquables qu'il dépose alors révèlent un esprit actif, animé par des préoccupations sociales. Il s'intéresse notamment au problème du chômage, préconisant une nouvelle définition du chômeur, l'institution d'un fonds national de chômage et l'adoption de la semaine de 40 heures. Il propose diverses mesures concernant les familles nombreuses, les travailleurs saisonniers, les magasins à prix unique et le congé annuel payé. Mais on le voit aussi militer pour l'introduction de l'esperanto dans les programmes de l'enseignement public. En matière d'assurance-automobile, son rapport sur l'assurance obligatoire fait de lui un spécialiste écouté et il est nommé membre du conseil consultatif des assurances contre les risques d'accidents d'automobiles. Comme parlementaire, il participe à plusieurs missions à l'étranger, en Autriche, en Italie, et en U.R.S.S. et aux réunions de l'Union Interparlementaire, à Constantinople notamment.

Aux élections de 1936, son principal adversaire socialiste est André Philip. Avec 2 428 voix pour 8 070 votants, contre

2 198 à Philip, il est en tête au premier tour de scrutin. Mais au second tour, après le désistement du candidat communiste, Vallier, c'est André Philip qui l'emporte par 3 280 voix contre 2 930.

Il reprit son activité comme avocat au barreau de Lyon.

**ROLLET** (JACQUES, Eugène), né le 12 mai 1814 à Saint-Amand (Cher), mort le 20 décembre 1897 à Saint-Amand.

*Député du Cher de 1876 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 189.)

Eugène Rollet ne s'était pas représenté en 1881 pour raison de santé et se tint désormais à l'écart de la politique. Il mourut le 20 décembre 1897 à Saint-Amand, à l'âge de 83 ans.

**ROLLIN** (VICTOR, Henri, ERNEST), né le 25 février 1880 à Caudiès-de-Fenouillèdes (Pyrénées-Orientales), mort le 24 décembre 1933 à Saint-Dizier (Haute-Marne).

*Député de la Haute-Marne de 1932 à 1933.*

Henri Rollin consacra toute sa vie d'honnête homme au service de l'administration départementale et communale avant d'obtenir des mandats électifs locaux et nationaux, dont un décès accidentel vint abréger la durée.

Nommé économiste de l'asile départemental de la Haute-Marne, il exerça par la suite, durant de longues années, les fonctions de secrétaire général de la mairie de Saint-Dizier dont il fut élu maire puis, en 1931, il devint conseiller général. En 1932, ses amis le poussèrent à se présenter aux élections législatives, comme candidat radical-socialiste, dans la circonscription de Wassy.

Ses adversaires, Philippe Barrés et Monier, républicains de gauche, Decharme, socialiste S.F.I.O. et Mauguet, communiste, ne l'empêchèrent pas de triompher aisément, dès le premier tour de scrutin. Il obtint 8 546 suffrages sur 16 283 votants contre 4 362 à Philippe Barrés.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain-radical et radical-socialiste et fit partie de la commission de la marine militaire, de la commission du travail et de la commission des pensions. Il s'intéressa en particulier au traité du travail et d'assistance entre la France et la Yougoslavie.

Le 23 octobre 1933, il fut l'une des victimes de la catastrophe ferroviaire de

Lagny qui fit 200 morts et 300 blessés. Deux parlementaires devaient succomber dans cette catastrophe : Victor Schleiter, député de la Meuse et Henri Rollin qui, grièvement blessé, mourut deux jours plus tard des suites de ses blessures, à Saint-Dizier. Son fils, René Rollin, lui succéda comme maire de Saint-Dizier et, deux ans plus tard, comme député de la Haute-Marne.

Henri Rollin était âgé de 53 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé par Lévy-Alphandéry, également député de la Haute-Marne. A la Chambre, un hommage lui fut rendu lors de la première séance de 1934. On cita alors le témoignage d'un ouvrier de Saint-Dizier qui avait déclaré : « Quand on prononçait le nom de Rollin, on avait tout dit ; il personnifiait pour nous la bonté, la générosité, la justice »

**ROLLIN** (MARIE, JOSEPH, ETIENNE, Louis), né le 27 mars 1879 à Uzerche (Corrèze).

*Député de la Seine de 1919 à 1942*

*Ministre de la Marine marchande du 3 novembre 1929 au 13 décembre 1930*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie du 27 janvier 1931 au 20 février 1932 et du 21 mars au 18 mai 1940.*

*Ministre du Commerce et des P.T.T. du 20 février au 3 juin 1932.*

*Ministre des Colonies du 13 octobre 1934 au 24 janvier 1936 et du 18 mai au 16 juin 1940.*

Louis Rollin a été l'un des hommes politiques les plus éminents de la III<sup>e</sup> République au cours de la période de l'entre-deux-guerres. Député de Paris pendant vingt-trois ans, il fut à la fois le bénéficiaire et la victime du système politique de l'époque. Bénéficiaire, il l'a été indiscutablement puisqu'il occupa des fonctions ministérielles au sein de onze cabinets différents ; victime, il le fut non moins certainement car la fragilité des majorités parlementaires et gouvernementales ne lui permit pas de donner la pleine mesure de ses capacités.

Parlementaire expérimenté et courtois, libéral convaincu, Louis Rollin a dû l'essentiel de sa réputation à sa grande compétence en matière de loyers, de propriété commerciale et de fiscalité. Il fut aussi un défenseur inlassable des petits commerçants, des classes moyennes et de l'enfance abandonnée ou délinquante.

Né à Uzerche (Corrèze) le 27 mars 1879, Louis Rollin fit des études classiques à Limoges avant de venir à Paris où il passa sa licence en droit à l'âge de 21 ans. Avocat à la Cour d'appel, charge qu'il devait conserver pendant toute la durée de sa carrière politique, il collabora au recueil Dalloz de Jurisprudence générale et plaida dans de nombreuses affaires, civiles pour la plupart.

En même temps qu'il prenait une place en vue au Palais, Louis Rollin s'intéressait aux problèmes politiques et sociaux. Membre de la fédération républicaine, il fut élu en 1910 conseiller municipal du V<sup>e</sup> arrondissement et conseiller général de la Seine. Inscrit au groupe républicain municipal de l'hôtel de ville, il fit partie de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et il siégea à la commission des finances du Conseil général. On lui doit le dégagement et la restauration des « Arènes de Lutèce ». Dans le domaine économique et social, il s'intéressa plus particulièrement à la protection du petit commerce, à l'abaissement du prix des denrées alimentaires, à la diminution des loyers et à la construction d'habitations à bon marché.

En 1914, Louis Rollin se présenta aux élections législatives dans la 1<sup>re</sup> circonscription du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il y fut battu de justesse au second tour de scrutin (4.916 voix contre 5.032 sur 10.070 votants) par le député sortant Paul Painlevé, futur président du Conseil. Engagé volontaire en 1914, il obtiendra la Croix de guerre et la Légion d'honneur à titre militaire.

La guerre terminée, Louis Rollin reprend le cours de sa carrière politique. Vice-président du Conseil général, il est élu député de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Seine le 16 novembre 1919, avec Marc Sangnier, sur la liste d'entente républicaine et démocratique. A la Chambre, il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche. Membre de plusieurs commissions (affaires étrangères ; enseignement et beaux-arts ; Algérie, colonies et protectorat ; douanes), il resta fidèle à l'idéal qui l'avait conduit à se présenter à la députation. Républicain libéral, son souhait le plus ardent était de prolonger dans la paix l'union réalisée dans la guerre afin d'assurer, par la formation d'une majorité de gouvernement, la reconstruction du pays.

Les principaux thèmes qui guidèrent son action politique furent le respect de la liberté sous toutes ses formes, la défense des classes moyennes : la protection des faibles (enfants, vieillards, handicapés) ; le développement de l'enseignement technique ; l'association du capital et du travail pour la mise en valeur des richesses nationales et coloniales ; l'assainissement des finances publiques ; la réforme et la décentralisation administratives. Au cours de la 12<sup>e</sup> législature (1919-1924), par ailleurs, il s'occupa activement et prit part à de nombreux débats concernant les loyers, la propriété commerciale et la fiscalité. Enfin, il obtint le vote d'une loi d'amnistie modifiant la loi Béranger.

Lors du renouvellement de la Chambre le 11 mai 1924, il fut élu en tête de la liste de l'union républicaine et démocratique, toujours dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Seine. Demeurant inscrit au groupe des républicains de gauche, il participa aux travaux de quatre commissions dont celle des affaires étrangères.

à laquelle il appartient sans interruption de 1919 à 1940, et celle du commerce et de l'industrie.

Défenseur de l'ordre public, il demanda au gouvernement d'expulser tout étranger convaincu d'avoir participé à une manifestation ayant entraîné des troubles, mais, avocat, il fit des propositions pour sauvegarder en matière criminelle les droits de la défense.

Enfin, il interpella le gouvernement sur le fonctionnement des services publics et sur la situation dans les établissements pénitentiaires. C'est à lui qu'est due, en particulier, la suppression des bagnes militaires de l'Afrique du Nord.

En 1928, les élections eurent lieu au scrutin uninominal. Se présentant dans la 2<sup>e</sup> circonscription du V<sup>e</sup> arrondissement, Louis Rollin fut élu au second tour de scrutin le 29 avril. Il l'emporta par 6 257 voix (5 969 au premier tour) contre 4 336 à M. Bos sur 12 022 votants.

Il demeura fidèle au groupe des républicains de gauche et siégea dans les commissions des affaires étrangères, du commerce et de l'industrie et, enfin, de la marine marchande.

Il déposa une proposition de loi concernant la modification de l'assiette de la patente afin d'alléger les charges pesant sur les artisans et les petits commerçants et interpella le gouvernement sur sa politique générale et sur les mesures à prendre pour résoudre la crise du logement.

C'est au cours de cette législature que Louis Rollin devait accéder aux responsabilités gouvernementales. L'audience qu'il avait acquise à la commission de la marine marchande lui valut d'être choisi pour détenir le portefeuille de la Marine dans les deux gouvernements successifs que présida André Tardieu entre le 3 novembre 1929 et le 12 décembre 1930. Il fonda l'œuvre des pupilles de la marine marchande et l'ordre du Mérite maritime. Il décida également la construction du paquebot « Normandie » qui allait devenir le plus beau fleuron de la flotte commerciale française.

A cette époque particulièrement fertile en crises ministérielles, Louis Rollin, dont les qualités étaient unanimement reconnues, resta membre du gouvernement dans les trois cabinets présidés par Pierre Laval entre le 27 janvier 1931 et le 20 février 1932. Ministre du commerce et de l'industrie, il défendit un projet de loi portant ratification de la convention passée entre l'Etat et la Compagnie française des pétroles ainsi que plusieurs projets relatifs à des accords commerciaux. En cette même qualité, il représenta le gouvernement dans un important débat concernant la protection des droits dérivant de la propriété industrielle.

Après la chute du gouvernement présidé par Pierre Laval, il fut nommé ministre du Commerce et des P.T.T.

dans le 3<sup>e</sup> cabinet André Tardieu (20 février - 3 juin 1932).

Lors du renouvellement de la Chambre des députés, au mois de mai 1932, Louis Rollin conserva aisément son siège de député de la 2<sup>e</sup> circonscription du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il obtint en effet au premier tour de scrutin 6 584 voix sur 11 286 votants, alors que son concurrent le mieux placé, M. Audoubert, ne bénéficiait que de 2 708 suffrages.

Inscrit au groupe du centre républicain, il fit partie de la commission des affaires étrangères et, naturellement, de celle du commerce et de l'industrie dont il fut élu président. Son action parlementaire demeura dans la ligne de pensée de ses options antérieures.

Après deux années passées à la Chambre, Louis Rollin fut à nouveau appelé au gouvernement. Le 13 octobre 1934, il devint ministre des Colonies, poste qu'il conserva jusqu'au 23 janvier 1936 après avoir appartenu successivement aux cabinets Doumergue, Flandin, Bouisson et Laval. Il créa à cette époque le Salon de la France d'outre-mer.

La dernière législature de la III<sup>e</sup> République s'ouvrit par les élections du mois d'avril 1936. Louis Rollin s'y présenta dans la circonscription qu'il représentait à la Chambre depuis 1919. Elu au premier tour, il obtint 6 258 voix sur 11 806 votants.

Il adhéra au groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants et siégea dans deux commissions (affaires étrangères, comptabilité). Il participa également aux travaux de la commission spéciale chargée de l'examen des projets de lois sociaux.

Ecarté du gouvernement par le Front populaire, il n'en fut pas moins élu vice-président de la Chambre en 1933 et délégué à la Société des Nations.

Auteur d'une brochure intitulée *Hygiène mentale et prophylaxie criminelle*, il déposa une proposition de loi ayant pour objet l'adoption de mesures propres à prévenir les crimes et délits. Il publia également une étude sur la propriété commerciale et rédigea une série d'articles sur la réforme du régime de l'éducation surveillée et des prisons pour enfants.

A la tribune de la Chambre, ses interventions furent nombreuses.

Désirant la paix plus que toute autre chose, il eut néanmoins la clairvoyance de percevoir les risques de la politique d'annexion pratiquée par l'Allemagne. Au cours de la guerre il fit partie du cabinet de Paul Reynaud en qualité de ministre du Commerce et de l'Industrie du 21 mars au 16 mai 1940 puis il remplaça Georges Mandel au ministère des Colonies.

Il se prononça contre la signature de l'armistice mais, néanmoins, il vota le 10 juillet 1940, la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.